

Rapport d'activité

Direction des institutions,
de l'agriculture et des forêts

—

2013



Direction des Institutions, de l'agriculture et des forêts
DIAF
Direktion der Institutionen und der Land- und
Forstwirtschaft ILFD

Table des matières

1	Direction et secrétariat général.....	3	5.2	Activités	24
1.1	Activités du secrétariat général	3	6	Service des forêts et de la faune	40
1.2	Législation.....	7	6.1	Forêts	40
1.3	Entités rattachées au secrétariat général.....	7	6.2	Faune, chasse et pêche.....	47
1.4	Relations extérieures	9	7	Préfectures	50
2	Service de l'état civil et des naturalisations (SECiN).....	10	7.1	Conférence des préfets	50
2.1	Domaine de l'état civil.....	10	7.2	Préfecture de la Sarine	50
2.2	Domaine des naturalisations.....	11	7.3	Préfecture de la Singine	53
3	Service des communes (SCom).....	13	7.4	Préfecture de la Gruyère	55
3.1	Activités.....	13	7.5	Préfecture du Lac.....	57
3.2	Commissions et groupes de travail ..	15	7.6	Préfecture de la Glâne	60
4	Service de l'agriculture (SAgri)	15	7.7	Préfecture de la Broye	65
4.2	Activité des commissions.....	23	7.8	Préfecture de la Veveyse.....	68
4.3	Fonds suisse de secours pour dommages non assurables causés par des forces naturelles.....	23	7.9	Activités judiciaires et administratives, tableau des statistiques	70
4.4	Préposés locaux	23	8	Institut agricole de l'Etat de Fribourg....	70
4.5	Bail à ferme agricole	23	8.1	Activités et événements particuliers.	70
4.6	Patentes de commerce de bétail	24	8.2	Formations professionnelles	71
4.7	Evénements particuliers	24	8.3	Economie laitière	72
5	Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires.....	24	8.4	Prestations de service	72
5.1	Introduction.....	24	8.5	Exploitations	73
			9	Etablissement d'assurance des animaux de rente (SANIMA)	74
			10	Etat du personnel.....	75

1 Direction et secrétariat général

Conseillère d'Etat, Directrice: **Marie Garnier**

Secrétaires généraux: **Peter Maeder, Samuel Russier**

1.1 Activités du secrétariat général

De par la législation qu'elle est chargée d'appliquer, la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) a pris les décisions qui relèvent de sa compétence, en particulier en matière d'état civil, de surveillance des communes, d'encouragement à l'agriculture et de promotion de produits agricoles, des actions de conservation de la surface forestière dans la promotion du bois et de la construction, de la surveillance de la faune et de la flore ainsi qu'en matière de sécurité alimentaire et en relation avec les affaires vétérinaires.

Quant au Secrétariat général, conformément à l'article 50 de la loi sur l'organisation du Conseil d'Etat, en sa qualité d'organe d'état-major, il a rempli sa mission d'appui à la conduite et à la gestion de la Direction, en particulier en collaborant à la prise des décisions et à la réalisation des différents projets. Le Secrétariat général s'est employé également à analyser et examiner, à l'intention de la Conseillère d'Etat, Directrice, de nombreux objets soumis au Conseil d'Etat, singulièrement des objets relevant de la compétence des autres Directions.

1.1.1 Mise en œuvre de la Constitution

Le rapport d'activité du Conseil d'Etat pour l'année 2011 fait état, pour rappel, que l'Organisation de projet mise en place par le Conseil d'Etat en 2004 a été dissoute dans l'année 2011, les Directions concernées répondant désormais directement devant le Conseil d'Etat de la réalisation des projets en cours. Pour la DIAF, cela concerne la mise en place de la médiation administrative et la définition des cercles électoraux.

En ce qui concerne la **médiation administrative**, la DIAF a contribué à la réalisation du défi 7, chantier 4 du programme gouvernemental : « Développer et appliquer le concept de médiation administrative ».

S'agissant de la **définition des cercles électoraux**, la DIAF a contribué à la réalisation du défi 6, chantier 7 du programme gouvernemental : « Optimiser le fonctionnement des structures territoriales ».

1.1.2 Rapports entre l'Etat et les Eglises

La délégation du Conseil d'Etat, composée de la Directrice ICS, du Directeur SJ et de la Directrice IAF qui la préside, aurait souhaité rencontrer les nouvelles communautés religieuses dans le courant de l'automne. Mais, compte tenu de la démission de la conseillère d'Etat Isabelle Chassot, il n'a pas été possible de le faire avant l'assermentation et la prise de fonction de son successeur. Les rencontres prévues avec les représentants des communautés musulmanes et orthodoxes ont eu lieu en février 2014.

Par ailleurs, la DIAF gère le secrétariat de la Commission cantonale pour les questions d'aumônerie. En 2013, la Commission cantonale s'est réunie deux fois. Pour les établissements dépendant directement de l'Etat, la phase de mise en place des nouvelles aumôneries (conventions cadre et contrats de prestations) touche à sa fin, avec la signature d'une convention à l'Hôpital intercantonal de la Broye.

Un bilan approfondi des activités d'aumônerie sera mené en 2014 par les membres des Eglises catholique et réformée, en collaboration avec les personnes actives dans les différents secteurs. Comme la Convention cadre sur l'exercice des aumôneries catholique romaine et évangélique réformée dans les établissements de l'Etat est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006 et qu'elle est conclue pour une durée initiale de dix ans, reconductible tacitement pour cinq ans si elle n'est pas dénoncée un an avant son échéance, cette évaluation doit être terminée avant la fin 2014. Les parties à la Convention cadre pourront ainsi se fonder sur ce bilan pour décider d'une éventuelle dénonciation de la Convention.

1.1.3 Structures territoriales et cercles électoraux

S'agissant de l'**encouragement aux fusions de communes**, et du **désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes**, la DIAF a contribué à la réalisation du défi 6, chantier 6 du programme gouvernemental : « Renforcer la place des communes comme premier niveau des institutions cantonales ».

En parallèle aux processus de fusions communales en cours, la DIAF a mis sur pied un groupe de travail chargé d'examiner la question spécifique de l'articulation de l'Agglomération de Fribourg et des projets de fusions impliquant à la fois des communes membres et des communes non-membres de l'Agglomération. Ce groupe, réunissant des représentants de l'Etat, de la Préfecture de la Sarine, de l'Agglomération et des communes concernées, examine notamment les adaptations possibles du financement de l'Agglomération de Fribourg, afin d'encourager l'extension de son périmètre à l'occasion des fusions communales.

1.1.4 Etat civil et naturalisations

Dans le cadre de la réalisation du défi 6, chantier 7 du programme gouvernemental : « Optimiser le fonctionnement des structures territoriales », la DIAF et le Service de l'état civil et des naturalisations ont débuté les travaux de réorganisation des arrondissements de l'état civil.

L'année 2013 a par ailleurs été marquée par le déménagement de l'état civil de la Sarine à la Rue de l'Abbé-Bovet, à Fribourg, et par la mise à disposition de la salle supérieure du Musée Gutenberg pour la célébration des mariages civils, en collaboration avec le musée.

1.1.5 Communes

Outre les travaux réalisés dans le cadre de l'accomplissement du défi 6 du programme gouvernemental, notamment en matière de fusions de communes et de désenchevêtrement des tâches, la DIAF a débuté l'évaluation du système de péréquation intercommunale, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2011. La première évaluation est prévue dans le courant de l'année 2014, et les premiers contacts, notamment avec l'Association des communes fribourgeoises, ont été pris en fin d'année 2013, afin de constituer le groupe chargé de ce dossier.

1.1.6 Agriculture

Politique agricole 2014-2017: suite aux adaptations de la loi sur l'agriculture adoptées durant la session de printemps par le Conseil national et le Conseil des Etats, le Conseil fédéral a lancé la procédure de consultation portant sur le paquet d'ordonnances. Dans sa position, le canton de Fribourg a plaidé pour une mise en œuvre aussi rapide que possible, ce qui n'a que partiellement réussi. A fin octobre, le Conseil fédéral a publié les ordonnances définitives, en les mettant en application avec effet au 1^{er} janvier 2014. Les divers services et, en particulier, le Service de l'agriculture, avaient été priés de préparer l'application de la nouvelle politique agricole sur la base des textes provisoires des ordonnances, ce qui a permis leur mise en œuvre effective au 1^{er} janvier 2014. Ceci fut également valable pour le nouveau programme collectif concernant les contributions à la qualité du paysage. Un groupe de travail de la Direction a mis au point des directives cantonales et a accompagné de surcroît deux projets, l'un dans la région de l'Intyamon - La Jogne (parc naturel Pays d'Enhaut) et, d'autre part, un projet intercantonal dans la Broye.

Agroscope Liebefeld Posieux ALP: le Grand Conseil a approuvé en mars un crédit d'étude de 4,2 millions de francs pour la construction d'un ou plusieurs bâtiments pour le transfert de l'ALP du site de Berne-Liebefeld à celui de Posieux. Depuis, en étroite collaboration entre le Service des bâtiments et l'Office fédéral des constructions et de la logistique, un concours d'architecture a été lancé. 31 projets ont pris part au concours. La sélection des projets a eu lieu en février 2014. Pour l'ensemble du site ALP et de l'IAG, un masterplan a été établi et travaillé avant le lancement du concours, masterplan qui est assorti d'une pré-étude de mobilité.

Directives en matière d'engrais de ferme: en collaboration avec la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, la Direction a décidé de lever les directives sur l'épandage des engrais de ferme mises en vigueur en 2011. Et ceci avant tout parce qu'en décembre 2012, l'Office fédéral de l'environnement et l'Office fédéral de l'agriculture ont publié un module d'aide à l'exécution pour la protection de l'environnement dans l'agriculture. Le but de ce document est d'obtenir une exécution coordonnée et uniforme du droit fédéral à l'échelle nationale. Il recouvre exactement le contenu des directives du 12 décembre 2011 et en relativise l'importance. Les services impliqués des

deux Directions poursuivent cependant leur étroite collaboration dans les domaines de l'information, du conseil et de l'exécution.

Plan d'action pour le développement de l'agriculture biologique: en étroite collaboration avec Bio Fribourg, un plan d'action Bio a été élaboré. D'autres partenaires (Bio Suisse, Institut de recherche de l'agriculture biologique, Union des paysans fribourgeois, AGRIDEA, Prokana) y ont également pris part. D'ici 2020, le nombre des exploitations bio doit passer de 140 aujourd'hui à plus de 200 dans le canton de Fribourg. La mise en œuvre de ce plan d'action est placée sous l'égide de l'Institut agricole de Grangeneuve.

1.1.7 Sécurité alimentaire et affaires vétérinaires

Loi sur les denrées alimentaires: durant la session de printemps, les Chambres fédérales ont traité de la révision de la loi sur les denrées alimentaires. La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national a émis la proposition de reporter intégralement sur les cantons les coûts des contrôles de la viande, ce qui aurait créé une charge supplémentaire d'environ 3 millions de francs pour le canton de Fribourg. La Direction s'est engagée en faveur de la pratique actuelle (prise en charge de la majeure partie des coûts par les abattoirs) et a eu gain de cause.

Tuberculose : les foyers de tuberculose bovine constatés en mars dans le canton de Fribourg ont mis à forte contribution pendant plusieurs mois le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires et, en particulier, le secteur Santé animale. En Suisse, un cas de tuberculose bovine a été diagnostiqué pour la dernière fois en 1959. Environ 4500 animaux ont été examinés. En étroite collaboration avec l'Etablissement d'assurance des animaux de rente SANIMA, la crise a été maîtrisée. En 2014, un contrôle subséquent de tous les animaux testés en 2013 est prévu.

1.1.8 Forêts et faune

Planification directrice des forêts: la mise au point d'un plan directeur cantonal des forêts doit être faite en un processus participatif. Un groupe de pilotage du Service des forêts et de la faune (SFF) a défini le processus en collaboration avec des bureaux d'étude externes. La réalisation aura lieu essentiellement en 2014.

Zones de tranquillité: dans la région de La Berra, une zone de tranquillité a été créée. L'établissement d'une telle zone constituait d'abord une partie des mesures de compensation à l'octroi de la concession pour l'exploitation des nouvelles remontées mécaniques "Télémixte La Berra" et, d'autre part, cette zone est un projet pilote du canton.

Réorganisation du SFF: avec la fusion des sections Chasse et Pêche en un secteur Faune, biodiversité, chasse et pêche, la première étape de la réorganisation a été achevée. Le nouveau chef de secteur est ainsi le supérieur direct de tous les gardes-chasse.

1.1.9 Analyse des prestations de l'Etat (APE)

Le catalogue des prestations des différentes unités administratives a fait l'objet d'une mise à jour, selon les instructions à cet égard.

1.1.10 Décharge de la Pila

Dans le cadre de l'assainissement de l'ancienne décharge de la Pila (Hauterive FR), les travaux se sont poursuivis simultanément sur plusieurs plans.

En lien avec le projet d'assainissement selon l'Ordonnance fédérale sur l'assainissement des sites pollués (OSites), déposé par le Consortium pour l'assainissement de la Pila en décembre 2010 auprès du Service de l'environnement (SEn), les maîtres d'œuvre ont pu, au printemps 2013, se prononcer sur les résultats de l'expertise mandatée par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions auprès d'un établissement public français de référence dans les sciences de la terre, et plus particulièrement sur les 30 recommandations qui en découlaient. Sur cette base, le SEn a établi un plan d'action pour les prochaines années. Ce plan d'action devrait préciser d'éventuelles investigations et recherches complémentaires, voire proposer d'autres pistes en vue de l'assainissement du site.

Sur le terrain, les mesures préliminaires à l'assainissement, débutées en juillet 2011, ont été quasiment achevées en 2013. Les travaux ont notamment compris le terrassement de la berge et le nettoyage du lit de la Sarine à proximité directe de la décharge, entre une paroi de palplanches mise en place en 2013 et le cours d'eau. Ces travaux ont été

réalisés en coopération étroite avec le Groupe E et se sont déroulés partiellement sous la protection d'un rideau souple permettant d'éviter la remobilisation de sédiments contaminés. L'évacuation des quelque 1'750 m3 de matériaux excavés reste à réaliser en 2014.

En parallèle à ces deux principaux volets, la surveillance et des mesures de monitoring de la décharge et de la Sarine (y compris des poissons) se sont poursuivies selon les programmes approuvés (programme pluriannuel).

1.1.11 Droits politiques

Sur la proposition de la DIAF, le Conseil d'Etat a pris les arrêtés suivants en vue de la convocation du corps électoral du canton de Fribourg aux scrutins prévus en 2013 :

Votations fédérales

- > Arrêté du 18 décembre 2012 convoquant le corps électoral du canton de Fribourg en vue de la votation populaire fédérale du dimanche 3 mars 2013
 - > Arrêté fédéral du 15 juin 2012 sur la politique familiale ;
 - > Initiative populaire du 26 février 2008 « contre les rémunérations abusives » ;
 - > Modification du 15 juin 2012 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (Loi sur l'aménagement du territoire, LAT).
- > Arrêté du 18 mars 2013 convoquant le corps électoral du canton de Fribourg en vue de la votation populaire fédérale du dimanche 9 juin 2013
 - > Initiative populaire du 7 juillet 2011 « Election du Conseil fédéral par le peuple » ;
 - > Modification du 28 septembre 2012 de la loi sur l'asile (LAsi).
- > Arrêté du 25 juin 2013 convoquant le corps électoral du canton de Fribourg en vue de la votation populaire fédérale du dimanche 22 septembre 2013
 - > Initiative populaire du 5 janvier 2012 « Oui à l'abrogation du service militaire obligatoire » ;
 - > Loi fédérale du 28 septembre 2012 sur la lutte contre les maladies transmissibles de l'homme (Loi sur les épidémies, LEp) ;
 - > Modification du 14 décembre 2012 de la loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce (Loi sur le travail, LTr) – Heures d'ouverture des shops des stations-service.
- > Arrêté du 1er octobre 2013 convoquant le corps électoral du canton de Fribourg en vue de la votation populaire fédérale du dimanche 24 novembre 2013
 - > Initiative populaire du 21 mars 2011 « 1:12 – Pour des salaires équitables » ;
 - > Initiative populaire du 21 juillet 2011 « Initiative pour les familles : déductions fiscales aussi pour les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants » ;
 - > Modification du 22 mars 2013 de la loi fédérale concernant la redevance pour l'utilisation des routes nationales (Loi sur la vignette autoroutière, LVA).

Elections cantonales

- > Arrêté du 25 juin 2013 convoquant le corps électoral du canton de Fribourg pour le dimanche 22 septembre 2013 en vue de l'élection complémentaire au Conseil d'Etat

1.1.12 Affaires contentieuses

La Direction connaît des recours contre les décisions des services qui lui sont subordonnés, soit essentiellement des décisions prises par le Service de l'état civil et des naturalisations, le Service de l'agriculture, le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, ainsi que le Service des forêts et de la faune. Elle connaît aussi d'autres recours que la loi place dans sa compétence. Les affaires contentieuses traitées en 2013 sont les suivantes :

Genre	Traitées	En suspens
1 Décisions sur recours	24	12
2 Responsabilité civile	0	2
3 Récusations	9	1

Genre	Traitées	En suspens
4 Décisions de première instance ou sur opposition	16	13
5 Plaintes administratives	4	2
6 Surveillance AFC	416	0
7 Affaires du personnel	2	0
8 Divers	1	0

Huit décisions rendues par la Direction sur recours sont pendantes devant une instance supérieure.

1.2 Législation

La liste par ordre chronologique des lois et décrets, d'une part, et des ordonnances et règlements publiés dans le Recueil officiel fribourgeois (ROF), d'autre part, dans les domaines relevant de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, est la suivante :

1.2.1 Lois et décrets

- > Décret du 19 mars 2013 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude en vue de la construction d'un ou de plusieurs bâtiments permettant le déménagement d'Agroscope ALP-Haras du site de Berne-Liebefeld sur le site de Posieux
- > Décret du 19 juin 2013 portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale – Interruption immédiate des négociations avec l'Union européenne au sujet d'un accord de libre-échange dans le secteur agroalimentaire (ALEA)
- > Loi du 9 octobre 2013 relative à la fusion des communes de Cerniat et Charmey
- > Loi du 14 novembre 2013 modifiant la loi sur les communes

1.2.2 Ordonnances et règlements

- > Ordonnance du 19 février 2013 concernant la réserve forestière Les Marais-de-Courtes-Poses, sur le territoire de la commune de Vuissens
- > Ordonnance du 26 mars 2013 sur les conditions d'estivage
- > Ordonnance du 16 avril 2013 fixant les primes et les taxes pour l'élimination des déchets animaux
- > Ordonnance du 16 avril 2013 modifiant l'ordonnance d'exécution de la loi sur l'assurance des animaux de rente
- > Ordonnance du 23 avril 2013 fixant, pour la période annuelle d'assurance, les primes dues à Sanima et les montants maximaux de la valeur estimative des espèces assurées
- > Ordonnance du 23 mai 2013 de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts concernant la zone de protection de la station de fécondation de la Dent-de-Lys
- > Règlement du 1er juillet 2013 sur l'état civil (REC)
- > Ordonnance du 7 octobre 2013 sur la péréquation financière intercommunale pour l'année 2014 (OPFI 2014)
- > Ordonnance du 11 novembre 2013 concernant la zone de tranquillité de la Berra
- > Ordonnance du 18 décembre 2013 de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts modifiant l'ordonnance sur la vigne et le vin

1.3 Entités rattachées au secrétariat général

1.3.1 Conseil des jeunes

Conformément à la loi du 12 mai 2006 sur l'enfance et la jeunesse, la DIAF assume le suivi administratif du Conseil des jeunes (CJ) du canton de Fribourg. En 2013, le CJ a été peu actif. Le 16 novembre, la DIAF a nommé une nouvelle volée composée de seize membres, dont un tiers d'alémaniques. Leur mandat est d'une durée de deux ans (novembre 2013 à novembre 2015), renouvelable. Tous les districts sont représentés. Le 14 décembre 2013, un nouveau président du Conseil des jeunes a été élu en la personne de Julien Heckly, de Grandvillard.

1.3.2 Autorité foncière cantonale

Président: **Henri Nuoffer**

L'Autorité foncière cantonale (AFC) est chargée d'appliquer, en qualité d'autorité administrative de première instance, la loi fédérale sur le droit foncier rural du 4 octobre 1991 (LDFR). En outre, conformément aux compétences qui lui sont assignées par la loi du 24 février 1987 d'application de la loi fédérale sur le bail à ferme agricole (LBFA), elle est chargée de traiter les requêtes portant sur la durée du bail, sur la détermination du fermage licite, sur l'autorisation d'affermage par parcelles d'entreprises agricoles, ainsi que sur les oppositions au fermage de baux à ferme agricole.

1.3.2.1 Activités

Les dossiers soumis à l'AFC ont été traités lors de 13 (14) séances plénières avec 102 (229) décisions en séance et de séances hebdomadaires avec effectif restreint conduisant à 597 (411) décisions par voie présidentielle.

1.3.2.1.1 Droit foncier rural (LDFR)

L'AFC a enregistré 560 (521) dossiers dont:

- > 307 (266) se rapportent à des autorisations de partage matériel (art. 58 al. 1 LDFR), de morcellement (art. 58 al. 2 LDFR), d'acquisition d'entreprises ou d'immeubles agricoles (art. 60 LDFR);
- > 152 (165) portant sur l'assujettissement au droit foncier rural d'immeubles situés en zone agricole;
- > 65 (60) portant sur la fixation du prix licite (art. 66 LDFR);
- > 6 (8) portant sur une autorisation de dépassement de la charge maximale (art. 76 al. 2 LDFR);
- > 30 (22) portant sur la constatation de l'entreprise agricole (art. 7 LDFR).

1.3.2.1.2 Bail à ferme agricole (LBFA)

L'AFC a enregistré 65 (50) dossiers dont:

- > 14 (15) portant sur la durée de bail;
- > 18 (7) portant sur la détermination du fermage licite;
- > 2 (3) portant sur l'affermage par parcelles d'entreprises agricoles;
- > 28 (24) approbations de fermage d'entreprises agricoles;
- > 3 (1) dossiers d'oppositions au fermage de baux à ferme formulées par le Service de l'agriculture et procédé ainsi à 6 réductions du fermage.

En outre, 4 (3) décisions ont fait l'objet d'un recours au Tribunal administratif.

1.3.3 Administration des vignobles

Administrateur : Monsieur Peter Maeder a été nommé Administrateur des vignobles de l'Etat en remplacement de Monsieur Jacques Clément à partir du 1^{er} avril 2013.

1.3.3.1 Activités

L'Administration des vignobles de l'Etat (AVE) assure la gestion administrative des domaines viticoles de l'Etat, l'écoulement et la vente des produits vinicoles. Elle veille à la conservation du patrimoine vitivinicole du canton de Fribourg et contrôle les travaux de la vigne et de la cave. L'AVE a pour tâche notamment la gestion des stocks et des ventes ainsi que la tenue de la comptabilité.

1.3.3.2 Evénements particuliers

Aux Faverges, une partie du domaine, soit 6 hectares, est en reconversion depuis 2013 afin d'obtenir le label bio « Bourgeon » à partir du millésime 2015. Au cours de l'année écoulée, les vins de l'Etat de Fribourg ont obtenu diverses distinctions :

- > Le Pinot noir « Vully Etat de Fribourg » 2012 a obtenu la meilleure note, tous cépages confondus, lors du concours de la « Sélections des Vins du Vully ».
- > Le Chasselas 2012 du Domaine des Faverges a obtenu une médaille d'argent au Grand Prix du Vin Suisse.

- > Le Merlot 2011 du Domaine des Faverges a obtenu une médaille d'argent au Grand Prix du Vin Suisse.
- > Le Pinot Noir 2012 du Domaine des Faverges a obtenu une médaille d'argent au Mondial du Pinot.

1.3.3.3 Résultats des vendanges des deux domaines

Les conditions climatiques particulières avec un printemps froid et humide ont influencé les quantités de la récolte 2013 vers le bas au Lavaux tout comme au Vully. La récolte 2013 représente environ 2/3 de celles des années précédentes, alors que les ventes sont restées stables.

Vendanges - Faverges	2013	2012	2011
Faverges blanc	52'310 lt	73'100 lt	77'000 lt
Ogoz (uniquement du raisin blanc)	7'330 lt	12'500 lt	12'600 lt
Faverges rouge	25'440 lt	40'870 lt	42'960 lt
Vendanges - Vully			
Etat de Fribourg blanc	7'050 lt	11'450 lt	9'700 lt
Château de Mur blanc	9'450 lt	17'700 lt	11'200 lt
Etat de Fribourg rouge	4'100 lt	5'200 lt	5'200 lt
Château de Mur rouge	6'950 lt	9'450 lt	8'150 lt

1.4 Relations extérieures

1.4.1 Conférence des Autorités de surveillance de l'état civil (CEc)

Cette Conférence a siégé à deux reprises en 2013. Les principaux thèmes traités ont été les suivants :

- > Transfert du registre informatisé de l'état civil Infostar à la Confédération – Modalités du transfert
- > Acceptation du budget portant sur la création d'une plateforme documentaire unique pour tous les cantons
- > Adoption du budget 2014

1.4.2 Conférence des Directeurs de l'Agriculture

Cette Conférence a siégé à trois reprises en 2013. Les principaux thèmes traités ont été les suivants :

- > Projets d'ordonnances fédérales de la nouvelle politique agricole (PA 2014-2017)
- > Espace réservé aux eaux

1.4.3 Conférence suisse des Directeurs cantonaux des forêts

Cette Conférence a siégé à deux reprises en 2013. Les principaux thèmes traités ont été les suivants :

- > Révision de la loi sur les forêts dans le cadre de la mise en œuvre de la politique forestière
- > Organisation et évolution des conférences des directrices et directeurs des forêts et de la chasse

1.4.4 Conférence des Directeurs cantonaux de la chasse

Cette Conférence a siégé à deux reprises en 2013. Les principaux thèmes traités ont été les suivants :

- > Modification de l'ordonnance sur la chasse
- > Grands carnassiers – Evolution/stratégie
- > Reconnaissance intercantonale réciproque – Formation et preuves

2 Service de l'état civil et des naturalisations (SECiN)

Chef de service: **Jean-Pierre Coussa**

Durant l'année 2013, le Service de l'état civil et des naturalisations (SECiN) a traité les objets ci-après:

2.1 Domaine de l'état civil

2.1.1 Actes des services centraux

Documents d'état civil se rapportant à l'étranger	2013	2012
transcriptions d'actes provenant de l'étranger (art. 23 de l'ordonnance fédérale sur l'état civil du 28 avril 2006, ci-après OEC)	1439	1612
transmission à l'étranger d'actes relatifs à des faits d'état civil survenus dans le canton et concernant des ressortissants étrangers (art. 54 OEC)	153	94
transmission au Service de la population et des migrants d'actes relatifs à des faits d'état civil survenus dans le canton et concernant des ressortissants étrangers (art. 28 du règlement d'exécution de la loi sur l'état civil)	2027	2150
transmission à l'Office fédéral de l'état civil de documents d'état civil de ressortissants suisses domiciliés à l'étranger	27	36
Mariages	2013	2012
examen de dossiers de procédure de mariage d'étrangers (art. 16 OEC)	184	347
dossiers de procédure de mariage retirés	7	9
Partenariats	2013	2012
examen de dossiers de procédure de partenariats enregistrés	4	4
dossier de procédure de partenariat retiré	0	1
Reconnaisances	2013	2012
examen de dossiers de reconnaissances d'enfants (art. 11 et 16 OEC)	36	66
Changements d'état civil	2013	2012
rectifications, radiations et compléments dans les registres spéciaux et des familles (art. 43 CC et 29 OEC)	30	54
instructions diverses relatives au Service de l'état civil	65	77
traitement des dossiers d'adoption (art. 264 ss CC)		
prononcées par la DIAF	20	21
demande retirée	0	1
changements de noms de famille et de prénoms (art. 30 CC)		
accordés par le SECiN	218	188
demandes retirées	13	25

Droits de cité

En application de la loi fédérale du 29 septembre 1952 sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse (ci-après LN) et de la loi du 15 novembre 1996 sur le droit de cité fribourgeois (ci-après LDCF), les dossiers suivants ont été traités, sous l'angle des contrôles d'état civil (vérification de documents et d'identité, établissement des liens de filiation):

	2013	2012
contrôle des données d'état civil pour les réintégrations dans le droit de cité suisse et fribourgeois		
selon art. 21, 23 et 58 LN	18	5
selon art. 21 LDCF	12	5
naturalisations ordinaires (art. 13 LN)	511	486
naturalisations facilitées (art. 27, 28 et 29 LN)	506	545
naturalisations facilitées (art. 31a et 31b LN)	13	10
naturalisations facilitées (art. 58a et 58c LN)	54	69
naturalisations de Fribourgeois dans d'autres communes fribourgeoises (art. 36 LDCF)	18	1
conservations du droit de cité fribourgeois suite à la naturalisation dans un autre canton (art. 27 LDCF)	0	4
pertes du droit de cité suisse (art. 10 et 42 LN)	1	0
libérations du droit de cité fribourgeois (art. 28 et 29 LDCF)	2	12
libération du droit de cité de communes fribourgeoises (art. 39 LDCF)	9	1
Divers		
autorisations d'obtenir des renseignements d'état civil à but généalogique (art. 59 OEC)	33	46
recherche d'un membre de la famille	11	8

2.1.2 Offices décentralisés de l'état civil

En 2013, les offices décentralisés de l'état civil ont procédé à l'enregistrement de:

	2013	2012
naissances	2365	2498
reconnaisances	764	736
mariages	1238	1288
décès	1803	1763
divorces	579	652
partenariats	14	14
dissolutions du partenariat	3	5
déclarations de nom	663	213

2.2 Domaine des naturalisations

Durant l'année 2013, le Service des naturalisations a enregistré 1110 (1026) nouveaux dossiers, toutes procédures confondues.

2.2.1 Naturalisations ordinaires

Le Grand Conseil s'est prononcé sur 372 (268) demandes de naturalisation ordinaire qui se répartissent comme suit:

Albanie	1	Kosovo	80
Allemagne	20	Liban	2
Angola	7	Luxembourg	3
Bangladesh	1	Macédoine	21
Belgique	14	Malte	2
Biélorussie	1	Maroc	11
Bolivie	2	Népal	1
Bosnie-Herzégovine	12	Nigéria	5
Brésil	6	Pays-Bas	2
Burundi	6	Pérou	1
Canada	6	Philippines	1
Cap-Vert	1	Pologne	2
Chili	7	Portugal	76
Chine	2	République démocratique du Congo	22
Colombie	1	Roumanie	10
Congo	3	Royaume-Uni	4
Côte-d'Ivoire	1	Russie	5
Croatie	5	Rwanda	7
Cuba	1	Serbie	30
Erythrée	1	Somalie	9
Espagne	22	Sri Lanka	11
Ethiopie	4	Suède	4
France	75	Thaïlande	2
Grèce	9	Togo	5
Guinée	8	Tunisie	7
Hongrie	2	Turquie	21
Irak	11	Ukraine	2
Iran	4	Uruguay	1
Irlande	7	Venezuela	1
Italie	43	Vietnam	5
		Personnes confédérées	1

Parmi ces 372 (268) dossiers de naturalisation ordinaire, 169 (96) concernent des étrangers de la deuxième génération.

Ainsi, avec les membres de leur famille compris dans la naturalisation, 636 (369) personnes ont été naturalisées fribourgeoises, soit 372 (197) ressortissant(e)s étrangers(ères) avec 100 (59) conjoints étrangers et 164 (113) enfants étrangers.

2.2.2 Cérémonies d'engagement des nouveaux naturalisés

En 2013, le Service a organisé 4 cérémonies officielles lors desquelles les nouveaux citoyens suisses et fribourgeois ont pris l'engagement, devant un représentant du Conseil d'Etat, d'être fidèle aux Constitutions fédérale et cantonale.

Ces cérémonies ont eu lieu le

- > 15 janvier 2013 au Cycle d'orientation du Lac à Morat: 122 nouveaux citoyens
- > 23 avril 2013 au Cycle d'Orientation de la Glâne à Romont: 160 (101) nouveaux citoyens
- > 5 juillet 2013 au Cycle d'orientation de la Broye à Domdidier: 198 (150) nouveaux citoyens
- > 9 octobre 2013 au Cycle d'orientation de la Gruyère à Bulle: 144 (118) nouveaux citoyens

2.2.3 Droit de cité cantonal

Outre l'octroi par le Grand Conseil du droit de cité fribourgeois à 1 (5) Confédéré, le Conseil d'Etat a prononcé 12 (4) réintégrations de Confédérés dans le droit de cité fribourgeois et 20 (9) libérations du droit de cité fribourgeois.

2.2.4 Naturalisations facilitées

En application de la loi fédérale sur la nationalité (LN), l'Office fédéral des migrations, après préavis de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, a traité 518 (286) demandes de naturalisation facilitée. Ces procédures de naturalisations facilitées se répartissent comme suit:

403 (226) demandes de naturalisation du conjoint étranger d'une Suissesse ou de l'épouse étrangère d'un Suisse (art. 27 et 28 LN);

115 (60) demandes de naturalisation facilitée d'enfants étrangers nés avant 1985 de l'union d'une Suissesse par filiation mariée à un étranger (art. 58a et 58c LN) ou qui n'ont pas pu être compris dans la naturalisation de l'un de ses parents (art. 31a et 31b LN).

2.2.5 Réintégrations

9 (6) anciens ressortissants suisses et fribourgeois ont été réintégrés dans la nationalité suisse et dans le droit de cité fribourgeois par décision de l'Office fédéral des migrations.

2.2.6 Révocations

4 (15) annulations de naturalisation facilitée ont été prononcées par l'Office des migrations suite à la dénonciation par le canton.

8 (10) cas pour usage abusif de la législation et institution du mariage ont été dénoncés à l'Office fédéral des migrations.

3 Service des communes (SCom)

Chef de service: **Gérald Mutrux**

3.1 Activités

3.1.1 Travaux législatifs

Le Service a mené plusieurs travaux législatifs, à savoir:

- > l'ordonnance du 7 octobre 2013 sur la péréquation financière intercommunale qui met en œuvre la loi sur la péréquation financière intercommunale (LPFI) pour l'année 2014. Les nouveaux paramètres font l'objet d'une annexe à cette ordonnance;
- > l'élaboration d'une nouvelle loi sur les finances communales introduisant le nouveau modèle de compte harmonisé (MCH2) pour les communes fribourgeoises; un groupe de projet a été institué avec mission d'examiner les recommandations de la Conférence des Directeurs des finances relatives à MCH2;

-
- > la loi du 9 octobre 2013 relative à la fusion des communes de Cerniat et de Charmey (nouvelle commune: Val-de-Charmey). Cette fusion est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2014;
 - > la loi sur les communes a été modifiée partiellement le 14 novembre 2013. La révision portait sur la possibilité pour les communes membres d'une association de communes de faire représenter l'ensemble de leurs voix par une seule personne si elles le souhaitent et pour autant que les statuts de l'association le permettent. L'article 115 modifié de la loi sur les communes est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014.

En outre, le Service a été sollicité à collaborer dans divers projets de loi menés par d'autres entités et sur une base informelle, mais nécessitant néanmoins des ressources en temps et en personnel parfois considérables.

3.1.2 Examen des comptes/budgets et contrôle de l'endettement

Le Service a contrôlé la régularité formelle des budgets, des comptes et de leur équilibre financier pour l'ensemble des communes, associations de communes et établissements communaux. Il a établi pour toutes les communes, associations de communes et établissements communaux, la limite de l'endettement légal. Cette limite est fondée sur la somme des autorisations de financement délivrées tenant compte des obligations d'amortissements prescrits par la loi sur les communes. Le contrôle de la limite de l'endettement légal a été mis à jour sur la base des bilans établis au 31 décembre 2012.

3.1.3 Etablissement de la situation financière des communes

Le Service a établi, pour l'ensemble des comptes communaux, le bénéfice effectif moyen, la capacité d'investissement et les indicateurs financiers usuels. Il a également été sollicité à de nombreuses reprises afin de conseiller les communes sur la base des résultats des analyses financières, des indicateurs, du contrôle légal de l'endettement, de l'analyse budgétaire et de l'examen des comptes.

3.1.4 Calcul de la péréquation financière intercommunale

Le Service a calculé les indices du potentiel fiscal (péréquation des ressources) et les indices synthétiques des besoins (péréquation des besoins) des 163 communes (état au 1^{er} janvier 2014), ainsi que les montants pour les communes contributrices ou bénéficiaires des ressources et les montants pour toutes les communes bénéficiaires des besoins.

3.1.5 Autorisations de financement

Le Service a octroyé 127 autorisations de dépenses financées par emprunt en augmentation de la limite de crédit, de cautionnement et de changement d'affectation des fonds spéciaux.

3.1.6 Contrôle des coefficients communaux

Le Service a enregistré les communications relatives à des changements de coefficients communaux et les a communiqués aux destinataires concernés. Le cas échéant, il a également préparé les projets d'arrêté du Conseil d'Etat approuvant ou abrogeant les coefficients d'impôt supérieurs à 100% de l'impôt cantonal de base.

3.1.7 Etablissement de statistiques

Les tableaux statistiques sont publiés dans l'Annuaire statistique du canton de Fribourg. D'autres statistiques sont établies pour des besoins particuliers et sur demande des services de l'Administration cantonale et de la Confédération. Certaines données statistiques sont par ailleurs disponibles sur le site Internet du Service.

3.1.8 Examen des statuts d'associations de communes

Le Service a contrôlé la conformité de 12 statuts d'associations de communes au droit cantonal et fédéral. Il a préparé à cet égard les demandes d'approbation adressées aux autorités compétentes.

3.1.9 Examen et préavis de règlements communaux

Le Service a préavisé, à l'intention des Directions compétentes, 132 règlements communaux. Il a ainsi procédé à l'examen préalable desdits règlements communaux puis à l'examen final. Il a également préparé les décisions d'approbation pour les règlements qui relèvent de la compétence de la DIAF.

3.1.10 Elaboration de formulaires de révision

Le Service met à disposition les formulaires suivants: «Contrôle périodique des valeurs au bilan» et «Vérification des comptes pour les organes externes». Ces formulaires sont régulièrement mis à jour.

3.1.11 Avis juridiques

Le Service a également été sollicité à de nombreuses reprises, tant par les communes que par les préfectures ou les services de l'Administration cantonale, pour fournir un avis sur l'interprétation de certaines dispositions de la législation sur les communes.

3.1.12 Cours de formation

Les travaux relatifs à la formation francophone intercantonale BE-NE-JU-FR-VD-GE-VS des secrétaires municipaux se sont poursuivis en 2013. Le cinquième cycle de formation a induit un changement de nom compte tenu du fait que la formation englobe désormais tous les cantons romands y compris Berne: elle s'appelle ainsi «Formation romande des cadres communaux FR2C». La branche du droit communal comprise dans le module 2 est quant à elle dispensée par un enseignement commun pour les généralités et des enseignements spécialisés pour les particularités cantonales. En ce qui concerne le canton de Fribourg, deux collaborateurs du Service ont contribué aux cours consacrés aux spécificités du canton de Fribourg.

3.2 Commissions et groupes de travail

- > Comité et secrétariat de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales;
- > Groupe d'accompagnement de l'unité «Politiques locales» de l'Institut de Hautes Etudes en administration publique;
- > Commission de coordination des examens périodiques de subventions;
- > Commission des constructions scolaires;
- > Groupe de travail «Concept cantonal de médecine d'urgence préhospitalière»;
- > Groupe de travail «Agglomération-fusions»;
- > Commission chargée de la formation et du perfectionnement du personnel administratif des communes de la Singine et du Lac;
- > Groupe de travail «Politique globale en faveur des personnes âgées – Senior+»;
- > Groupe de travail «Frais d'investissement et frais financiers des EMS – Fiffine»;
- > Groupe de coordination intercantonale MCH2;
- > Organe paritaire pour l'étude du financement des centres de renfort – FriFire CR;
- > Groupe de travail chargé d'élaborer un avant-projet de loi révisant la loi sur l'exercice des droits politiques et la loi sur les communes;
- > Groupe de travail élargi chargé de la mise en œuvre de la législation sur la géoinformation;
- > Groupe de pilotage du projet de révision de la loi sur la prophylaxie et les soins dentaires scolaires;
- > Groupe de travail chargé de préparer un avant-projet de loi relative à la contribution sur la plus-value;
- > Groupe de projet chargé d'élaborer un modèle comptable harmonisé pour les communes fribourgeoises.
- > Groupe de projet chargé du désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes (DETTEC).

4 Service de l'agriculture (SAgri)

Chef de service : **Pascal Krayenbuhl**

4.1.1 Contributions agricoles

Le Service est chargé de la gestion des paiements directs fédéraux et des contributions cantonales spécifiques. Le tableau suivant présente les contributions qui ont été versées.

Contributions fédérales:

Genre de contributions	Nombre d'exploitations		Contributions versées en milliers de Fr.	
Contributions à la surface	2668	(2 723)	88 307	(88 231)
Contributions pour la garde d'animaux consommant des fourrages grossiers	2387	(2 447)	37 069	(38 910)
Contribution pour la garde d'animaux dans des conditions difficiles	1529	(1558)	20 253	(20 315)
Contributions générales pour des terrains en pente	1278	(1 296)	3 039	(3 064)
Contributions pour les surfaces viticoles en pente	13	(13)	25	(19)
Total paiements directs généraux			148 693	(150 539)
Contributions pour la compensation écologique	2602	(2 655)	7 857	(7 512)
Contributions pour la culture extensive de céréales et de colza	1000	(995)	2 380	(2 238)
Contributions pour la culture biologique	150	(141)	1 451	(1 286)
Contributions pour les systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux	1478	(1 478)	6 263	(6 088)
Contributions pour les sorties régulières en plein air des animaux de rente	2210	(2 245)	14 234	(14 267)
Contributions pour les exploitations d'estivage et de pâturage	599	(607)	8 146	(8 117)
Contributions pour la protection des eaux	67	(66)	407	(619)
Contributions pour la qualité écologique, partie biologique	655	(571)	792	(679)
Contributions pour la qualité écologique, partie réseau	1073	(866)	2 338	(1 885)
Contributions pour la protection de l'air	31	(25)	514	(357)
Total des contributions écologiques			44 382	(43 048)
Contributions culture des champs			5 277	(4 976)
Total des contributions fédérales			198 352	(198 563)
Contributions cantonales				
Contributions à l'estivage	48	(50)	210	(210)
Contributions pour la protection des eaux	67	(66)	110	(134)
Contributions pour la qualité écologique, partie biologique	655	(571)	198	(170)
Contributions pour la qualité écologique, partie réseau	1073	(866)	584	(471)
Contributions pour les méthodes culturales préservant le sol	66	(57)	90	(64)
Total des contributions cantonales			1 192	(1 049)

En 2013, la contribution à l'UGBFG Vaches laitières est passée de 450 francs/UGB à 425 francs/UGB. Le nombre d'exploitations avec paiements directs continue à diminuer (-55).

Le projet d'actualisation de la couverture du sol, respectivement de la surface agricole utile, est en phase finale. La commune de Villaz-St-Pierre a été contrôlée et les plans mis en consultation en 2013.

En vertu de l'article 24 de l'ordonnance sur les contributions d'estivage, le Service a procédé au contrôle de 29 exploitations d'estivage conformément aux exigences de la Confédération

Les contributions cantonales d'estivage se basent sur la loi sur l'agriculture du 3 octobre 2006 respectivement son règlement d'application du 27 mars 2007 qui en fixe les conditions d'octroi. L'aide cantonale est allouée en vue d'encourager la mise en valeur de la production fromagère dans la région d'estivage. Le montant à disposition pour l'année 2013 est de 210 000 francs. Ce montant a été réparti entre 48 bénéficiaires, selon le volume des productions engendré sur chaque site d'estivage et destiné à la commercialisation. Pour 2013, le volume total est de 3 083 785 kg de lait, ce qui représente 6,8 centimes par kilo de lait.

4.1.2 Reconnaissance des exploitations

En 2013, 49 décisions de reconnaissance ou de révocation ont été prises. 8 communautés complètes ont été formées pour 11 dissoutes, 12 communautés partielles formées pour 11 dissoutes ainsi que 7 nouvelles exploitations simples reconnues.

4.1.3 Aides structurelles

4.1.3.1 Subventions agricoles

Travaux subventionnés par le canton, octroi

Le tableau suivant donne la récapitulation des ouvrages ayant fait l'objet d'une décision d'octroi d'une subvention cantonale en 2013, ainsi que leur répartition par genre d'entreprise, sans les engagements à charge du Fonds des améliorations foncières.

	Devis Subventionnable Fr.	Subventions cantonales Fr.
Remaniements parcellaires	8 911 257	2 769 857
Chemins alpestres et chemins d'accès aux fermes	5 063 197	1 436 911
Adductions d'eau	2 878 325	386 084
Autres améliorations foncières*	2 635 000	658 750
Constructions rurales et laiteries	64 165 000	5 800 000
Total 2013	83 652 779	11 051 602
Total 2012	47 372 486	8 199 018

* assainissements de terrain, amenées d'électricité, irrigations, remises à ciel ouvert de ruisseaux, remises en état de terrains

La subvention cantonale allouée pour les constructions rurales en zone de plaine s'élève à 743 700 francs pour 18 cas.

Le total des subventions allouées en 2013 sous la rubrique du Fonds des améliorations foncières s'élève à 785 450 francs pour un devis subventionnable de 5 127 950 francs correspondant à 42 projets ou étapes.

Travaux subventionnés par la Confédération, allocations

Le tableau ci-après récapitule les montants alloués aux ouvrages ayant fait l'objet d'une décision d'octroi d'une subvention fédérale en 2013:

	Fr.
Remaniements parcellaires	1 299 248
Chemins alpestres et chemins d'accès aux fermes	1 803 797
Adductions d'eau	1 154 864
Autres améliorations foncières	720 500
Constructions rurales et laiteries	2 672 000
Total des subventions fédérales allouées au canton en 2013:	7 650 409
En 2012	7 238 502

Subventions versées en 2013 (sans celles du Fonds des améliorations foncières)

	Subventions cantonales Fr.	Subventions fédérales Fr.
Remaniements parcellaires	1 835 814	1 907 769
Chemins alpestres et chemins d'accès aux fermes	1 318 746	1 533 828
Adductions d'eau	999 804	1 269 914
Autres améliorations foncières	630 474	732 589
Constructions rurales et laiteries	4 113 639	3 259 421
Ouvrages servant au stockage des engrais de ferme	-	-
Total versé en 2013	8 898 477	8 703 521
Total versé en 2012	8 594 077	8 291 093

Au 31 décembre 2013, 26 (20) décomptes se trouvaient à la Division des améliorations structurelles de l'Office fédéral de l'agriculture pour approbation et paiement.

Les versements cantonaux et fédéraux par rubrique ne sont pas toujours proportionnels aux taux respectifs de ces rubriques, car certains versements peuvent être différés d'une année à l'autre en fonction des crédits à disposition.

Subventions versées en 2013 par le Fonds des améliorations foncières

	Fr.
Total pour 2013	676 105
Total pour 2012	1 050 955

Etat des engagements par genre d'entreprise

Le solde des subventions cantonales, octroyées mais non versées, représente au 31 décembre 2013 les sommes suivantes:

	Fr.
Remaniements parcellaires	3 243 370
Chemins alpestres et chemins d'accès aux fermes	1 904 701
Assainissements de terrains	488 000
Adductions d'eau	900 725
Autres améliorations foncières	62 000
Constructions rurales et laiteries	4 919 000
Ouvrages servant au stockage des engrais de ferme	0
Total des engagements au 31 décembre 2013	11 517 796
Au 31 décembre 2012	10 468 812

Les engagements du Fonds des améliorations foncières au 31 décembre 2013 s'élèvent à 978 168 francs.

Remaniements parcellaires. Un syndicat a été constitué à Léchelles. Deux syndicats ont eu leur assemblée de dissolution à Villarepos et Villarvolard.

Les travaux des nouveaux syndicats constitués ces dernières années avancent normalement, en respectant les devis prévus.

Chemins alpestres et chemins d'accès aux fermes. Le montant alloué pour la construction ou la remise en état de ces chemins est en augmentation en 2013 par rapport aux deux années précédentes. La demande pour la réfection de chemins ruraux de la part des communes est en nette augmentation.

Adductions d'eau. Les demandes concernant cette rubrique demeurent importantes. En 2013, 14 projets ont été subventionnés.

Autres améliorations foncières. En 2013, 1 projet d'irrigation et 2 projets de réfection de drainages ont été subventionnés. Le maintien des réalisations existantes et le soutien à des agriculteurs confrontés à l'obligation de produire des denrées de qualité sont indispensables pour maintenir une agriculture dynamique.

Constructions rurales et laiteries. Dès le 1^{er} janvier 1999, de nouvelles dispositions légales fédérales permettent de subventionner des éléments de construction rurale (par ex. étables, remises). A partir de cette date, un plus grand nombre de cas a ainsi été traité avec la Confédération et avec le Fonds des améliorations foncières.

Le canton a subventionné 18 constructions rurales en zone de plaine en 2013 (8 en 2012).

4.1.3.2 Fonds des améliorations foncières

Mouvement du Fonds. Les recettes comprennent:

	Fr.
Versements au Fonds sur position	
3425/3510.002	500 000.--
les intérêts annuels 1%	16 712.20
les versements des registres fonciers	4 679 297.45
Total des recettes	5 496 009.65

Les dépenses englobent:

	Fr.
versement au budget sur position 3425/4021.001	4 679 297.45
versement au budget sur position 3425/4510.002	675 000.--
diminution de la fortune	158 287.80
Total des dépenses	5 496 009.65

4.1.3.3 Crédits d'investissement

Prêts accordés en 2013 en faveur des personnes physiques

Buts	Montants Fr.
Aides initiales	6 452 000
Constructions de maisons d'habitation	1 112 000
Transformations de maisons d'habitation	2 843 000
Achat d'une exploitation agricole par le fermier	0
Construction de poulaillers	1 434 000
Constructions de bâtiments pour la production végétale	187 000
Constructions de bâtiments d'exploitation	7 411 000
Transformations de bâtiments d'exploitation	3 845 000
Remises, garages et magasins	706 000
Bâtiments d'habitation et d'exploitation	623 000
Diversifications	1 195 000
Fosses à purin et fumières	17 000
Petites entreprises artisanales	0
Total 2013	25 825 000
Total 2012	16 060 000

Durée moyenne d'amortissement des prêts: 11,9 ans

Montant moyen par prêt: 175 680 francs.

Prêts en faveur des personnes morales en 2013

Buts	Montants Fr.
Achats en commun de machines agricoles	365 000
Bâtiments destinés à l'économie laitière	3 299 000
Bâtiments destinés à la transformation et au stockage	0
Installations communes destinées à la production d'énergie à partir de la biomasse	0
Adductions et distribution d'eau	469 000
Chemins, routes	390 000
Total 2013	4 523 000
Total 2012	4 276 000

Durée moyenne d'amortissement des prêts: 8,1 ans

Montant moyen par prêt: 266 050 francs.

4.1.3.4 Aide aux exploitations paysannes (AEP)

Prêts en 2013

Buts	Montants Fr.
Conversions de dettes existantes	144 000
Aides destinées à surmonter des difficultés financières exceptionnelles	390 000
Total 2013	534 000
Total 2012	1 958 000

Durée moyenne d'amortissement des prêts: 9,2 ans

Montant moyen par prêt: 89 000 francs.

4.1.3.5 Fonds rural cantonal

Prêts en faveur des personnes physiques en 2013

Buts	Montants Fr.
Travaux de construction/rénovations diverses (habitations, ruraux et installations agricoles)	3 046 000
Achats de terres et de domaines agricoles	1 918 000
Entreprises de mise en valeur	0
Chemins alpestres	0
Total 2013	4 964 000
Total 2012	6 950 000

4.1.4 Aménagement du territoire

Les dossiers suivants ont été préavisés durant l'année 2013:

- > 57 (63) demandes d'autorisation de construire relatives à de nouvelles constructions ou transformations d'habitations en zone agricole et 16 (24) demandes en zone à bâtir, ainsi que 97 (92) demandes émanant directement d'agriculteurs ou de communes, relatives au calcul des unités de logement ou à diverses installations agricoles;

- > 351 (323) demandes d'autorisation de construire relatives à de nouvelles constructions ou modifications de ruraux, hangars, poulaillers, tunnels en matière plastique, fermes de colonisation, chalets d'alpage, installations de biogaz et constructions liées aux activités accessoires non agricoles;
- > 97 (88) dossiers de révision ou de modification de plans d'aménagement locaux, d'examen préalable ou d'examen final, d'études préliminaires en vue de la révision prochaine du plan d'aménagement local (PAL).

4.1.5 Protection de l'environnement et de la nature

4.1.5.1 Protection des sols

Permis de construire. Conformément à l'ordonnance du 20 août 2002 sur la protection des sols, le Service a préavisé 150 (134) demandes de permis de construire en zone agricole relatives à des travaux ayant un impact qualitatif ou quantitatif sur le sol.

Semis sans labour. En application de la loi du 3 octobre 2006 sur l'agriculture, le Service a versé des contributions à 66 (57) agriculteurs, sur une surface de 332 ha, concernant 204 parcelles, pour un montant total de 87 000 (63 740) francs.

Erosion. Le groupe de travail érosion, élargi fin 2006 par l'intégration de quatre représentants des milieux agricoles, s'est réuni deux fois en 2013. Le relevé de l'érosion est assuré par les préposés locaux. Il y a eu 8 cas d'érosion signalés. Aucun plan pluriannuel n'a été réalisé selon la procédure cantonale.

4.1.5.2 Protection de la nature: Ordonnance sur la qualité écologique (OQE)

En application de l'ordonnance fédérale sur la qualité écologique (OQE), 655 (571) exploitations ont bénéficié de subventions à titre de qualité biologique pour un montant total de 990 000 (849 000) francs. 1 073 (866) exploitations ont bénéficié d'un bonus de 2 922 000 (2 356 000) francs pour le volet mise en réseau des surfaces de compensations écologiques (SCE). 5 (4) nouveaux projets de mise en réseau OQE ont été reconnus en 2013. Le nombre total de réseaux est de 39. L'ordonnance sur les paiements directs prévoit, pour les réseaux écologiques en 2014, un financement à raison de 90% par la Confédération et 10% par le canton (qualité et réseau).

4.1.5.3 Protection de l'eau

En application du règlement du 21 juin 2011 sur les eaux (RCEaux), le Service a versé des indemnités à la surface pour 66 (66) agriculteurs exploitant des terres situées dans les projets suivants: Avry, Neyruz, Middel, Courgevans, Fétigny, Domdidier, Lurtigen et Gurmels. Le montant total des subventions versées pour les projets nitrates s'élève à 516 487 francs (519 154). La part cantonale des indemnités versées (21,2% du total) s'élève à 109 598 (107 891) francs répartis à parts égales entre le canton et les propriétaires des captages, le solde étant à charge de la Confédération.

4.1.5.4 Protection de l'air

Un projet ammoniac, selon les articles 77a et b de la loi fédérale sur l'agriculture intitulé "Amélioration de l'efficacité de l'azote par réduction des émissions d'ammoniac d'origine agricole" a été élaboré et signé le 2 juin 2009. Par ailleurs, à fin 2013, il y a eu 14 (12) demandes pour des pendillards, 6 (5) pour des couvertures de fosses ouvertes, 7 (4) projets pour l'affouragement des porcs avec de l'aliment appauvri en azote et 6 (4) projets individuels. 33 (25) projets ont été décomptés pour un montant de 507 543 (353 703) francs à charge de la Confédération. Le montant d'investissement global s'élève à 755 955 (522 855) francs.

4.1.6 Promotion des produits, élevage et viticulture

4.1.6.1 Promotions des produits

Le canton contribue au développement de la capacité concurrentielle de l'agriculture fribourgeoise par des:

- > aides à la promotion des produits agricoles;
- > contributions de soutien;
- > manifestations événementielles;

- > études et travaux préparatoires.

A ce titre, le canton a versé des aides pour 24 projets et notamment 350 000 francs à l'Association pour la promotion des produits du terroir du Pays de Fribourg qui est la principale coordinatrice pour la promotion des produits agricoles fribourgeois.

4.1.6.2 Elevage bovin

En 2013, le canton a alloué 466 670 francs (y compris 50 000 francs pour la confrontation Holstein 2013) pour des mesures spécifiques d'encouragement de l'élevage bovin fribourgeois. A ce chiffre s'ajoutent 600 000 francs pour le placement du bétail de boucherie, par l'intermédiaire de la Coopérative fribourgeoise pour l'écoulement du bétail.

Un soutien cantonal important a été accordé aux clubs et associations de district pour favoriser la formation des éleveurs et la mise sur pied de manifestations telles que les expositions régionales, ainsi que pour promouvoir les vaches avec une haute production à vie. Le soutien pour les analyses de la qualité du lait a été maintenu afin de favoriser la qualité des produits fribourgeois.

Deux manifestations d'envergure dans le canton de Fribourg ont également bénéficié de l'aide financière du canton:

- > Marché-Concours des taureaux: 60 000 francs.
- > JUNIOR BULLE-EXPO : 40 000 francs.

Le Service a collaboré à la mise sur pied de la confrontation européenne Holstein 2013. La manifestation a été un succès aussi bien du point de vue de l'élevage que de l'organisation. Au vu de cette manifestation, Expo-Bulle n'a exceptionnellement pas été organisée cette année.

4.1.6.3 Elevage chevalin

En 2013, le canton a alloué 38 550 francs pour des mesures spécifiques d'encouragement de l'élevage chevalin fribourgeois.

4.1.6.4 Elevage porcin, ovin et caprin

En 2013, le canton a alloué 85 510 francs pour des mesures spécifiques d'encouragement de l'élevage du menu bétail fribourgeois.

Le soutien cantonal 2013 s'élève à 68 280 francs pour l'élevage ovin/caprin et à 17 230 francs pour l'élevage porcin. L'aide à l'élevage porcin comprend exclusivement la contribution au service sanitaire.

4.1.6.5 Viticulture

La surface du vignoble fribourgeois est de 115.9 ha (116.1 ha).

Pour la vendange 2013, les normes de qualité (teneur minimale en sucre) et la limitation de production ont été arrêtées par décision de la DIAF du 27 juin 2013, comme suit:

	Limitation de production	Teneur minimale en sucre (degré Oechsle)
Vully		
Chasselas:	1,100 kg/m ²	64°
Autres cépages blancs:	1,100 kg/m ²	70°
Pinot noir:	1,000 kg/m ²	75°
Autres cépages rouges:	1,100 kg/m ²	70°
Cheyres		
Cépages blancs:	1,250 kg/m ²	62°
Cépages rouges:	1,100 kg/m ²	70°

Seuls les apports de vendange qui répondent à ces critères permettent l'élaboration de vins avec appellation d'origine contrôlée (AOC). L'ensemble de la vendange 2013 a pu atteindre les exigences de l'appellation d'origine contrôlée pour les vignobles du Vully et de Cheyres.

La vendange 2013 a fourni des rendements qui sont nettement en retrait des résultats de la dernière décennie. Le rendement pour l'ensemble du vignoble cantonal s'établit, tous cépages confondus, à 803 776 kg. Au niveau qualitatif, le taux de sucre mesuré en degré Oechsle est légèrement inférieur à l'année passée. Malgré des conditions météorologiques difficiles durant la période de végétation, l'état sanitaire de la vendange a été bon.

4.2 Activité des commissions

Commission de l'agriculture. La commission de l'agriculture a siégé à une reprise.

Commission pour l'amélioration des structures en agriculture. La commission a siégé à neuf reprises en séance plénière.

Commission de recours en matière d'améliorations foncières.

Affaires pendantes	au 1 ^{er} janvier 2013	0
Affaires introduites	en 2013	0
Affaires liquidées	en 2013	0
Affaires pendantes	au 31 décembre 2013	0

Commission d'acquisition d'immeubles. La commission d'acquisition d'immeubles s'est réunie à quatorze reprises au cours de l'année 2013, cinq fois en séance plénière et neuf fois en séance avec effectif restreint.

Elle a traité plusieurs dossiers, dont:

- > 7 intéressent le Service des ponts et chaussées (SPC)
- > 4 intéressent d'autres Services de l'Etat
- > 7 intéressent les communes
- > 2 intéressent les paroisses/bénéfice curial

Commission de la protection des végétaux. La commission a siégé à une reprise. Elle a été informée par le Service phytosanitaire de la station cantonale des productions animales et végétales de Grangeneuve de l'état phytosanitaire durant l'année écoulée.

Commission de dégustation des vins d'appellation d'origine contrôlée. Elle a siégé à deux reprises.

4.3 Fonds suisse de secours pour dommages non assurables causés par des forces naturelles

Le Fonds suisse a versé à divers sinistrés du canton 65 172 francs (en 2012: 67 128). De ce total, 34 020 francs concernent la remise en état d'ouvrages appartenant à des syndicats d'améliorations foncières. Un certain nombre de sinistres est en cours d'examen par les responsables du Fonds suisse à Berne. Le montant varie d'année en année selon le nombre et l'ampleur des sinistres.

4.4 Préposés locaux

En vertu de la loi du 3 octobre 2006 sur l'agriculture (LAGri), des préposés locaux à l'agriculture chargés de collaborer à l'exécution, au niveau local, des tâches administratives dans les différents domaines de l'agriculture sont institués.

Au 31 décembre 2013, on dénombre, pour l'ensemble du canton, 150 personnes nommées comme "préposé local à l'agriculture".

4.5 Bail à ferme agricole

Autorité habilitée, selon la loi du 24 février 1987 d'application de la loi fédérale sur le bail à ferme agricole, à former opposition contre le fermage d'immeubles agricoles, le Service a traité, en 2013, 18 contrats de bail à ferme agricole

dont 4 contrats de bail portant sur des immeubles étatiques, communaux ou paroissiaux. Il a formé opposition contre 18 fermages, soit 100% des contrats traités.

4.6 Patentes de commerce de bétail

En vertu du Concordat intercantonal sur le commerce de bétail du 13 septembre 1943, il a été délivré 52 patentes principales et 12 patentes de courtier.

Deux candidats ont participé au cours d'introduction pour nouveaux marchands.

La Commission consultative de taxation, composée d'un représentant par district et de deux représentants de l'Etablissement d'assurance des animaux de rente (SANIMA), a siégé durant une journée. Elle a procédé à la fixation des taxes proportionnelles sur la base de l'ordonnance du 23 avril 2013 fixant pour la période annuelle d'assurance les primes dues à SANIMA.

4.7 Evénements particuliers

Les mesures de relance adoptées par le Grand Conseil se sont achevées en 2013. Le Service a pu conclure à la fin de l'année sous revue la mesure N° 24 « Revitalisation de l'économie alpestre » qui a contribué à la réalisation d'une cave pour les producteurs de fromage d'alpage à Charmey et à l'assainissement de plus de 50 sites de production de fromages sur les alpages.

Les travaux préparatoires de la mise en œuvre de la PA 14-17 ont occupé le Service de manière importante.

5 Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires

Chef de service et vétérinaire cantonal : **Dr Grégoire Seitert**

Chef de service adjoint et chimiste cantonal : **Dr Jean-Marie Pasquier**

5.1 Introduction

Pour le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV), deux épisodes majeurs ont marqué l'année 2013: la tuberculose bovine et les contaminations de réseaux d'eau potable.

De plus, le domaine alimentaire a connu un nouveau scandale en 2013: de la viande de cheval a été déclarée comme étant de la viande de bœuf dans des produits alimentaires (ex. lasagnes). Ce scandale a révélé une fraude à grande échelle en Europe dans le domaine des produits carnés. En Suisse, les organes de contrôle ont rapidement procédé à des prélèvements et à des analyses, et en ont communiqué les résultats. L'ampleur du phénomène était néanmoins très limitée dans notre pays. Ce scandale a démontré combien la surveillance et la traçabilité sont déterminantes.

Fin 2012, le SAAV a mis en production un logiciel commun à l'ensemble des cantons romands (LIMSOPHY) pour le contrôle (inspection, prélèvement, analyse) des denrées alimentaires. L'année 2013 a permis de constater les nombreux avantages que cette solution présente, mais également d'identifier les points faibles à améliorer. Cet outil permet une meilleure connaissance en temps réel des activités de contrôle; il contribue à la définition des options stratégiques en matière de contrôle et uniformise la méthodologie entre les six cantons romands.

Enfin, les travaux de construction/rénovation du futur bâtiment EVA (Environnement, Eau, Vétérinaire, Alimentaire), qui doit accueillir notamment le SAAV, nécessitent un travail conséquent de la part des services concernés (SAAV, Service de l'Environnement, section Lacs et cours d'eau du Service des ponts et chaussées).

5.2 Activités

5.2.1 Direction et administration

La réorganisation du service, initiée en août 2012, s'est poursuivie tout au long de l'année 2013. Le chef de service, son adjoint et les chefs de section ont notamment œuvré à la détermination des prestations, des missions et des tâches

à l'échelon du service et des collaborateurs et collaboratrices du SAAV. La première phase de réorganisation du SAAV, parachevée par le nouvel organigramme du service et validée par le Conseil d'Etat, le 15 janvier 2013, s'appuie sur une nouvelle répartition des prestations. Le nouveau catalogue des prestations a été entériné par la DIAF en date du 26 janvier 2013. Cent-neuf cahiers des charges ont ensuite été finalisés et signés par les collaborateurs avant le 15 avril 2013. Le service s'appuie donc désormais sur les cahiers des charges révisés et la nouvelle répartition des tâches; les entretiens de qualification sont réalisés régulièrement. Tout ceci a permis aux cadres de procéder aux mises au point nécessaires à la conduite du service.

En parallèle, une clarification importante a été réalisée fin janvier 2013 en matière de droits de signature dans le service.

De plus, dans le cadre de mise en œuvre des principes du management public, chacune des dix-sept unités organisationnelles (UO) du SAAV a fixé, pour elle-même, des objectifs mesurés au moyen d'indicateurs SMART. Chaque bilan trimestriel a ensuite été communiqué à la DIAF. Pour l'année 2013, tous les objectifs fixés ont été atteints grâce au grand engagement de chacun et chacune des collaborateurs et collaboratrices du SAAV, et des différents partenaires du service.

Dans une optique de mesures structurelles et d'économie également, les missions superflues ont été supprimées. Cela s'est traduit par des adaptations, sur le plan législatif, du règlement sur la détention des chiens, de l'ordonnance sur la protection des animaux, du règlement d'application de l'eau potable, de l'ordonnance sur l'inspectorat des ruchers, par la mise en œuvre de la nouvelle commission cantonale de surveillance des expériences sur les animaux, et par l'élaboration du projet d'ordonnance sur les épizooties, du projet de règlement sur la sécurité alimentaire et enfin du projet d'ordonnance sur les frais de procédure du SAAV.

De plus, au niveau juridique, le service a eu l'avantage durant l'année 2013, d'être consulté sur 32 projets de révision législatifs. Il a également, pour sa Direction, participé aux projets de réponse à 3 instruments parlementaires qui ont été déposés par le Grand Conseil.

Le service a émis 2'270 décisions administratives avec voies de droit. De plus, l'autorité a prononcé 5 interdictions de détention d'animaux. Le SAAV a répondu à 32 oppositions, rendu 11 prises de position dans le cadre des demandes d'observations suite à des recours et a transmis 120 dossiers au Ministère public pour dénonciation pénale.

	Décisions	Oppositions	Recours	Dénonciations
Laboratoire chimie et biologie	242	2	1	14
Inspectorat denrées alimentaires	798	10	2	56
Inspectorat de l'eau potable et produits chimiques	173	1	1	0
Santé animale	870	0	2	16
Inspectorat viande et abattoirs	33	19	0	0
Protection des animaux	154	-	5	34
Totaux	2270	32	11	120

5.2.2 Laboratoires

5.2.2.1 Biologie alimentaire

En 2013, le secteur a procédé à l'analyse microbiologique de 3'048 échantillons d'eau potable et de 562 échantillons de denrées alimentaires dans le cadre de quatre campagnes internes et d'une campagne nationale. A ces analyses s'ajoutent 145 analyses d'échantillons, effectuées pour la validation de deux nouvelles méthodes.

L'objectif d'analyser 800 échantillons de denrées alimentaires n'a été que partiellement atteint (2013: n=562); il faut toutefois relever une progression de 35% (n=200) par rapport au nombre d'analyses effectuées en 2012 (n=362).

Le résumé des résultats des analyses microbiologiques de denrées alimentaires est représenté dans le tableau ci-dessous:

Campagne d'analyse microbiologique	Nombre de prélèvements	Échantillons non-conformes
Établissements de restauration	323	80 (25%)
Glaçons	40	16 (40%)
Produits à base de viande échaudés	75	33 (44%)
Garnitures de pizzas	58	17 (19%)
Denrées végétales à consommer crues	66	0 (%)

Le laboratoire de biologie alimentaire a élargi sa compétence analytique en introduisant et validant, comme programmé, deux méthodes analytiques supplémentaires: recherche (culture et isolation) de légionnelles dans l'eau et recherche d'entéro-toxines staphylococciques au moyen d'un analyseur automatique d'immunoanalyses (Minividas®).

5.2.2.2 Biologie vétérinaire

Dans le domaine analytique, l'année 2013 a principalement été marquée par la mise en place d'une méthode permettant le dépistage de la tuberculose bovine. Dans ce but, le laboratoire a introduit et validé une méthode moléculaire, qui permet la détection d'une mycobactérie du complexe Tuberculosis dans les ganglions et les abcès.

Au niveau informatique, 2013 a été caractérisée par la mise en place de l'application Alis permettant une migration des données LIMSOPHY, exigée par l'Office de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) pour le transfert des données vétérinaires des cantons à la Confédération.

De plus, le projet de création du réseau Pool West, regroupant les laboratoires vétérinaires des cantons de Fribourg, Neuchâtel et Vaud a été initialisé; l'aboutissement de ce projet est prévu pour 2014.

Le tableau ci-dessous résume les activités analytiques de routine du laboratoire de biologie vétérinaire en 2013 (avec comparaison aux valeurs de 2012):

Analyses diagnostiques des maladies à déclaration obligatoire Anamnèse	Matériel analysé	Nombre d'analyses		Nombre d'analyses positives	
		2012	2013	2012	2013
IBR / IPV (bovins)	Sang	3012	3185	0	1 (renne)
Brucellose bovine (bovins)	Sang	632	815	0	4
	Arrière-faix	466	452	0	0
Brucella melitensis (moutons, chèvres)	Sang	553	888	0	0
Coxiellose (bovins, moutons; chèvres)	Sang	90	90	22	19
	Arrière-faix	466	457	8	10
Leucose enzootique bovine (bovins)	Sang	1185	966	0	0
Leptospirose (tous les animaux)	Sang	13	29	2	0
Cryptosporidies (veaux)	Selles	13	11	8	9
Salmonellose (tous les animaux)	Divers	81	95	2	0
Recherches sérologiques de <i>Salmonella</i> Enteritidis (volailles)	Oeufs	484	473	20	31
Arthrite encéphalite caprine (chèvres)	Sang	2518	345	3	0
Mérite contagieuse équine (chevaux)	Ecouvillons	1	3	0	0

Analyses diagnostiques des maladies à déclaration obligatoire	Matériel analysé	Nombre d'analyses		Nombre d'analyses positives	
Aujeszky (porcs)	Sang	731	1071	0	0
PE (Pneumonie enzootique des porcs)	Poumons	49	8	3	1
APP (Actinopleuropneumonie chez des porcs)	Poumons	181	119	65	61
SDRP (porcs)	Sang	735	1071	0	0
ESB (bovins)	Obex	1899	916	0	0
Maladie de la langue bleue BT, Virus RT-PCR (bovins et caprins)	Sang	54	131	0	0
BVD Anticorps (bovins)	Sang	5323	3391	126	199
BVD Virus RT-PCR (bovins)	Sang / oreilles	1447	3287	14	41
Paratuberculose, Anticorps ELISA (bovins)	Sang	10	9	4	3
Paratuberculose, Antigène PCR (bovins)	Selles	9	14	4	5
Trichines (porcs)	Musculature	361	259	0	0
Pseudotuberculose (chèvres)	Pus	3	2	2	1
Charbon symptomatique (bovins)	Muscle	0	1	0	1

Analyses diverses: Genre d'analyses	2012	2013
Analyses des laits de mammites (vache, chèvre)		1623
Antibiogrammes des souches trouvés dans des laits mammitiques ou des analyses bactériologiques		31
Analyses microbiologiques de viandes (AMV) dans les abattoirs chez des bovins, porcs et chevaux		136
Analyses bactériologiques diverses, (urines, selles, pus, organes, etc.)		80
Analyses parasitologiques dans les fèces		48
Recherche de substances inhibitrices (campagnes cantonales et fédérales chez les bovins, porcs et chevaux avec rein et musculature)		725
		1333 (dont 8 positives aux substances inhibitrices)
		134
		45
		846 (dont 7 résultats positifs)

5.2.2.3 Laboratoire chimie

Le secteur chimie a analysé un total de 2'836 échantillons (objectif: 3'000 échantillons) d'eau et 970 échantillons (objectif: 800 échantillons) de denrées alimentaires et objets usuels, dans le cadre de trois campagnes cantonales et de huit campagnes intercantionales romandes.

Le tableau ci-dessous résume les résultats des analyses chimiques de denrées alimentaires et objets usuels:

Campagne cantonales (analyses par le SAAV Fribourg)	Nombre de prélèvements	Échantillons non-conformes
Composées organiques volatiles (COV) dans l'eau potable	51	0
Mycotoxines (afla- et ochratoxine) dans épices	54	7 (13%)
SO2 dans les fruits secs	42	0

Campagnes intercantionales (analyses par le SAAV Fribourg)	Nombre de prélèvements (FR/autres cantons romands)	Échantillons non-conformes (FR/autres cantons romands)

Campagne cantonales (analyses par le SAAV Fribourg)	Nombre de prélèvements	Échantillons non-conformes
Trihalométhanes dans les eaux de piscine couvertes	33 / 30	3 (9%) / 6 (20%)
Produits éclaircissants dans les cosmétiques	20 / 47	3 (15%) / 14 (30%)
Métaux lourds dans les poissons	20 / 66	0 / 6 (9%)
Migration de nickel et teneur en cadmium dans les bijoux	41 / 51	33 (80%)* / 10 (20%)
Teneur en alcool et dioxyde de soufre dans les vins et moûts de raisins	20 / 72	6 (30%) / 8 (11%)
Matière grasse et teneur en eau dans les fromages	20 / 52	2 (10%) / 11 (21%)
Teneur en lactose des produits « sans-lactose »	17 / 46	0 / 0
Trihalométhanes dans les eaux de piscine ouvertes	20 / 17	6 (30%) / 7 (41%)**

Campagne intercantionales (analyses par les autres cantons romands)	Nombre de prélèvements (SAAV Fribourg)	Échantillons non-conformes (SAAV Fribourg)
Produits aux arômes naturels	16	0
Substances issues des emballages alimentaires	20	0
Filtres UV chimiques dans les produits solaires	10	0
Phtalates dans les produits cosmétiques	En cours d'analyse	
Pesticides et ammoniums quaternaires (BACs et DAC) dans les fruits et légumes frais	26	0

Campagne intercantionales (analyses par les autres cantons romands)	Nombre de prélèvements (SAAV Fribourg)	Échantillons non-conformes (SAAV Fribourg)
Médicaments vétérinaires dans les poissons d'élevage	15	0
Identification d'espèces de poissons	19	1 (5%)
Antimicrobiens dans les cosmétiques	20	0
Colorants épices	21	6 (29%)
Colorants confiserie	28	7 (25%)
Edulcorants vins	20	1 (5%)
PCDD/F-PCB-Aflatoxine	16	0

Campagne intercantionales (analyses par les autres cantons romands)	Nombre de prélèvements (SAAV Fribourg)	Échantillons non-conformes (SAAV Fribourg)
Déclaration d'espèces dans les produits à base de viande	17	3 (18%)
OGM - Compléments alimentaires et aliments d'appoint pour sportifs	18	1 (6%)
Adultération miel	10	0

* En 2013, pour la première fois, le dépistage des bijoux dans le canton de Fribourg a été affiné à l'aide d'un analyseur XRF qui permet de cibler les objets qui contiennent des teneurs élevées des métaux lourds recherchés. Tenant compte de l'ensemble des objets testés à l'aide de l'analyseur directement dans les magasins de vente, un nombre total de 179 échantillons a donné lieu à 33 (18%) non-conformités.

** Pour les piscines ouvertes, aucune valeur légale n'est actuellement en vigueur. Cette campagne a été réalisée dans un but de monitoring. Les chiffres indiquent le nombre d'échantillons qui dépasseraient la valeur légale en vigueur pour les piscines couvertes.

5.2.3 Eau potable, eau des piscines et plages publiques

Analyses

Comme l'exige la loi cantonale sur l'eau potable, les distributeurs publics ou privés doivent apporter au SAAV leurs échantillons prélevés dans le cadre de leur autocontrôle. En plus de ces échantillons, le SAAV a analysé des eaux prélevées soit par des privés, soit dans le cadre de contrôles officiels. Le tableau ci-dessous résume les analyses effectuées dans le domaine de l'eau potable.

	Type d'eau	Echantillons	Echantillons non-conformes
Eaux non soumises à la LDA	Lacs	84	-
	Captages (avant traitement)	379	-
	Autres	330	-
Eaux soumises à la LDA	Sources	298	32 (11%)
	Après traitement	187	15 (8%)
	Distribuées	1789	112 (6%)
Total		3067	159 (7%)

En plus des campagnes cantonales et intercantionales, la section a procédé à deux séries de contrôles systématiques. La première a consisté au contrôle, durant le mois de janvier, de la qualité microbiologique des eaux de seize communes choisies en fonction de l'importance de leurs activités agricoles. Tous les résultats se sont révélés conformes aux exigences de la législation.

La deuxième a consisté en 38 prélèvements et en l'analyse de huit pesticides ou produits de dégradation de pesticides choisis en fonction de leur probabilité de présence et des capacités analytiques du service. Alors que l'ordonnance sur les substances étrangères et les composants (OSEC) fixe une valeur de tolérance à 0.1 µg/l pour les pesticides et leurs métabolites pertinents, les autres composés « non-pertinents » n'ont en général pas de limite fixée dans la législation. La légitimité de ce traitement différencié fait l'objet d'un débat controversé dans les milieux concernés.

Tous les résultats étaient conformes aux exigences de la législation. Toutefois, des résidus ont été trouvés dans 24 échantillons. Dans 17 cas, des teneurs supérieures à 0.1 µg/l (valeur maximale trouvée à 1.1 µg/l) ont été mises en évidence. Dans tous les cas, le composé incriminé était le desphénylchloridazon, produit de dégradation du

chloridazon, un herbicide utilisé en particulier dans la culture de la betterave. Ce résidu n'étant pas considéré comme pertinent, sa présence n'a pas été contestée.

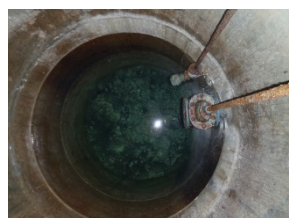
Pollution

Comme les années passées, la section « eau potable, piscines, plages publiques » a eu à faire face à plusieurs pollutions de réseaux publics d'eau potable. Elle a géré un total de 20 pollutions, dont 8 pollutions de réseaux publics et 12 pollutions de petits distributeurs privés.

Ces situations engendrent un travail considérable de suivi des mesures et d'information. Malheureusement, certains distributeurs n'ayant pas anticipé ce genre de situation, ils se trouvent démunis lorsque leur eau ne répond plus aux exigences.

Afin d'aider les distributeurs à se préparer à l'éventualité d'une pollution de son réseau d'eau potable, le SAAV a mis à disposition sur son site Internet les documents suivants: « Aide à l'établissement d'un plan d'urgence en cas de pollution de l'eau potable » et « Procédure-type pour la chloration manuelle d'un réseau d'eau potable ».

Inspections



25 inspections systématiques des réseaux d'eau potable ont été effectuées. Depuis le 1^{er} janvier 2013, le règlement sur l'eau potable exige l'inspection des installations nouvelles ou rénovées avant leur mise en service. Dans ce cadre, il a également été procédé à huit visions locales ou inspections partielles. Les contestations les plus fréquentes concernent le domaine de l'autocontrôle où l'analyse des dangers est souvent lacunaire, le domaine des processus et activités, où les activités ne se sont pas

toujours enregistrées et le domaine des installations, souvent non-conformes aux règles actuelles de la technique. Là où les travaux à entreprendre sont importants, le SAAV exige désormais l'établissement d'un plan des infrastructures en eau potable (PIEP) incluant une réflexion et une planification à moyen terme de l'approvisionnement, avant d'exiger l'assainissement complet des installations.

Même si quelques installations d'eau potable ne sont plus conformes aux normes actuelles, des améliorations sensibles sont néanmoins souvent constatées grâce aux efforts des distributeurs et des communes.



Planification

Parallèlement à ces travaux, la section a élaboré le projet de directives pour l'établissement des PIEP, le projet de directives pour la surveillance (échantillonnage) des réseaux d'eau et le projet de nouveau règlement communal pour la distribution de l'eau potable. Ces documents font actuellement l'objet d'une procédure de consultation et devraient entrer en vigueur dans le courant de l'année 2014.

Piscines

98 échantillons ont été prélevés par le SAAV et analysés dans le cadre des établissements de bains du canton. 22 (22%) étaient non conformes aux valeurs de tolérance fixées par la norme SIA 385/9. Dans 4 cas, l'établissement a dû être provisoirement fermé pour prévenir tout risque à la sécurité des baigneurs.

Plages de baignade publique

Les eaux des 9 plages de baignade publiques que compte le canton ont fait l'objet d'un contrôle microbiologique durant l'année 2013. Les critères d'analyse ont été adaptés aux nouvelles recommandations émises conjointement par l'Office fédéral de la santé publique et l'Office fédéral de l'environnement (Evaluation des eaux de baignade, 2013, disponible sur le lien de la confédération suivant: <http://www.bafu.admin.ch/publikationen/publikation/01714>).

8 plages ont obtenu la classe de qualité A, une plage la classe de qualité B. Ces résultats signifient qu'une atteinte à la santé par l'eau de baignade n'était pas à craindre.

5.2.4 Denrées alimentaires et objets usuels - inspections

Depuis fin 2012, l'inspecteur des denrées alimentaires utilise l'application informatique LIMSOPHY, commune aux cantons romands pour la rédaction des rapports d'inspection. Cette application permet d'accéder aux données des établissements, aux échantillons prélevés et aux mesures ordonnées en tout temps et sur place. Elle permet également de définir automatiquement la date de l'inspection suivante (délai calculé sur la base du concept de l'association des chimistes cantonaux de Suisse (ACCS) de détermination de la fréquence de contrôle d'une entreprise alimentaire basée sur l'évaluation des critères statiques et dynamiques).

A côté des tâches de prélèvement d'échantillons, l'inspecteur des denrées alimentaires s'occupe principalement d'effectuer des inspections dans les quelque 3'600 établissements du canton, actifs dans les secteurs des denrées alimentaires ou des objets usuels. Sur les 1'375 inspections effectuées en 2013 par les 6 collaborateurs de l'inspecteur (contre 983 en 2012), des manquements ont été constatés dans 71% des cas, pour lesquels des mesures correctives ont été ordonnées. Ces inspections se sont déroulées majoritairement dans des établissements de restauration (57%), suivis par les commerces (23%), les entreprises artisanales (fromageries, boucheries, boulangeries etc.: 19%) et les industries (1%). L'inspecteur des denrées alimentaires procède également à l'évaluation de la conformité lors des demandes de permis de construire par rapport aux exigences du droit alimentaire (148 préavis émis en 2013), des rappels de produits non-conformes (14 cas en 2013), et intervient dans le cadre de la formation donnée aux gérants d'établissements publics.

Des contrôles ont été effectués en particulier dans les chalets d'alpage fabriquant des produits laitiers (59 inspections en 2013) ainsi que sur mandat de l'OIC (Organisme Intercantonal de Certification), dans le cadre du contrôle du respect des exigences des cahiers des charges du Gruyère AOP et du Vacherin fribourgeois AOP. L'inspecteur des denrées alimentaires a également commencé à vérifier, dès le mois de mai 2013, le respect des exigences du nouveau "Guide des bonnes pratiques de l'hygiène dans les exploitations de produits carnés" auprès des boucheries fribourgeoises, ceci après en avoir discuté avec l'Association des Maîtres Bouchers-Charcutiers du canton de Fribourg (74 inspections effectuées). La rédaction des rapports d'inspection ainsi que la planification et le suivi des contrôles sont grandement facilités par l'utilisation du logiciel LIMSOPHY, qui permet en outre une gestion optimale des autorisations d'exploitation délivrées aux entreprises traitant des denrées alimentaires d'origine animale. A noter qu'un nouveau collaborateur a rejoint l'inspecteur à la fin 2013 – ce qui permettra de renforcer les activités du service dans la partie germanophone du canton.

5.2.5 Campagnes cantonales, intercantionales et nationales

Le SAAV a organisé 8 campagnes de contrôles cantonales. Il a participé à 23 campagnes organisées dans le cadre de l'accord intercantonal romand, dont 8 pour lesquelles il a fonctionné comme laboratoire d'analyse, et à 4 campagnes nationales.

5.2.5.1 Campagnes microbiologiques (cantonales ou intercantionales)

Etablissements publics, les cuisines collectives et les cantines

Analyse de la qualité microbiologique de divers produits périssables: ces contrôles ont pour but de vérifier le respect des bonnes pratiques d'hygiène. En 2013, le taux de contestation (25%) est en légère baisse (- 2.5%) par rapport à celui de 2012 (27.5%). Une attention particulière est accordée aux produits sensibles tels que riz, pâtes et légumes cuits. Les résultats révèlent principalement des taux élevés de germes aérobies mésophiles et d'Entérobactéries (contamination fécale) souvent synonymes de mauvaise gestion de la chaîne du froid et de la conservation, respectivement d'une mauvaise application des règles d'hygiène.

Analyse de glaçons

Cette campagne avait pour but de connaître la qualité microbiologique (liée aux conditions de fabrication, de manipulation et d'entreposage) de glaçons produits soit à partir de machines à glaçons, soit à partir de l'eau du robinet. Sur 40 échantillons prélevés, 16 (40%) étaient non conformes. Les résultats révèlent principalement par ordre décroissant des taux élevés de germes aérobies mésophiles (11/16) et de Pseudomonas (6/16) puis d'entérocoques (3/16). Ces résultats montrent des lacunes dans les règles d'hygiène lors de la production et du stockage.

Analyses de produits à base de viande échaudés ou cuits fabriqués sur place

Cette campagne, commencée en 2012, avait permis de montrer des lacunes au niveau de la maîtrise des processus (contrôle de la température à cœur, contamination lors du reconditionnement, délai de conservation) dans les boucheries artisanales. L'objectif 2013 était de vérifier la maîtrise des paramètres de fabrication (notamment: durée et température de cuisson ou d'échaudage, mais aussi refroidissement et conditionnement) et de conditionnement pour les produits fabriqués sur place. Sur 75 échantillons prélevés, 33 (44%) étaient non conformes. Ces résultats confirment que l'hygiène des procédés est à améliorer.

Garnitures de Pizzas

Le but de cette campagne de prélèvement dans les établissements de restauration était de contrôler la qualité microbiologique des ingrédients servant à garnir les pizzas. Sur 58 échantillons prélevés, 17 (29%) étaient non conformes. Les résultats révèlent principalement des taux élevés de germes aérobies mésophiles et d'Entérobactéries (contamination fécale). Il y a donc des lacunes dans les règles d'hygiène et dans la gestion de la chaîne du froid et de la conservation.

Denrées végétales à consommer crues (campagne nationale)

Le but de cette campagne était de déterminer le statut microbiologique de denrées végétales à consommer crues (salades, graines germées, herbes aromatiques) et en particulier de déterminer si ces produits étaient contaminés par des salmonelles ou des Escherichia Coli entéro-hémorragiques ou produisant des Shiga-toxines (EHEC/STEC). Sur les 66 échantillons analysés par le canton de Fribourg, aucun n'était contaminé et tous étaient microbiologiquement conformes.

5.2.5.2 Campagnes d'analyses chimiques

Composés organiques volatiles (COV) dans l'eau potable

Le but de cette campagne cantonale était d'analyser la présence de divers composés organiques volatiles dans l'eau potable. 67 substances ont été analysées de manière quantitative. Dans un seul des 51 échantillons prélevés, une trace de dichlorodifluorométhane a été décelée. Cette substance n'a pas d'effets toxicologiques sur l'homme à ces concentrations. À titre d'information, la commercialisation de cette substance appartenant aux fréons, autrefois utilisés dans les circuits de refroidissement des appareils frigorifiques, est maintenant interdite.

Mycotoxines (afla- et ochratoxine) dans les épices

Le but de cette campagne cantonale était de déceler la présence de mycotoxines dans les épices. Les mycotoxines sont des métabolites secondaires sécrétés par des moisissures appartenant principalement aux genres *Aspergillus*, *Penicillium* et *Fusarium*. Des effets neurotoxiques, mutagènes, tératogènes et cancérigènes de ces substances ont été prouvés expérimentalement chez l'animal.

Cette campagne est déjà réalisée depuis plusieurs années par le SAAV, mais les taux de contestation sont restés élevés: 3% en 2013, 8% en 2011 et 10.5% en 2010. Ces résultats, combinés avec les nombreuses alertes RASFF (Rapid Alert System for Food and Feed) à ce sujet, montrent que le problème n'est malheureusement pas résolu.

Anhydride sulfureux dans les fruits secs

Le but de cette campagne cantonale était d'analyser la teneur en anhydride sulfureux dans les fruits secs. L'anhydride sulfureux est un agent conservateur et son usage est réglementé par l'ordonnance sur les additifs. Les teneurs maximales étaient respectées dans tous les échantillons ainsi que la déclaration de l'utilisation de cet additif.

Tri-halo-méthanés dans les eaux de piscines couvertes

Cette campagne cantonale a été initiée en 2009 et a été proposée depuis 2012 comme campagne intercantonale. Le but de la campagne intercantonale 2013 était d'analyser la situation des eaux de baignade des piscines publiques couvertes quant aux trihalométhanes (THM) (sous-produits de la réaction du chlore ou de ses dérivées utilisés pour la désinfection des bassins avec différentes matières organiques apportées par les baigneurs). L'exposition à ces substances, considérées comme "cancérigènes probables pour l'homme", a un effet cumulatif à long terme. La norme

SIA 385/9 en vigueur prévoit une valeur limite de 20 µg/kg pour la somme des THM exprimée en chloroforme. Depuis 2009, le suivi du contrôle des THM dans les piscines couvertes du canton de Fribourg a permis de diminuer et de stabiliser le taux de contestations autour des 10%.

Tri-halo-méthanés dans les eaux de piscines ouvertes

Les voies d'assimilation de ces substances dans les piscines couvertes ou ouvertes étant comparables, le but de cette campagne sur les piscines ouvertes était de vérifier si la situation à ce sujet est différente de celle des piscines couvertes. Malgré l'absence d'une valeur limite légale actuelle pour les bassins ouverts, les résultats obtenus ne sont guère réjouissants.

Produits éclaircissants dans les cosmétiques

Les produits éclaircissants comme l'arbutine, l'hydroquinone et l'acide kojique sont des produits qui sont interdits ou limités dans les cosmétiques en Europe. Cette campagne, intercantonale en 2013, est réalisée dans le canton de Fribourg depuis 2008. Depuis les débuts de cette campagne, le taux de contestation a chuté de 38% à 15% actuellement. Malgré le nombre de contestations toujours élevé, il semble que la surveillance de ces substances commence à porter ses fruits.

Métaux lourds dans les poissons

L'organisme des poissons n'étant pas en mesure d'éliminer les métaux lourds, ceux-ci s'accumulent au fil de la chaîne alimentaire. Les grands poissons carnassiers à la fin de la chaîne alimentaire peuvent parfois contenir des quantités importantes de métaux lourds. Le but de cette campagne intercantonale était d'analyser les teneurs en cadmium, plomb et mercure dans des poissons et fruits de mer. Bien qu'il n'y ait eu aucun échantillon prélevé dans le canton de Fribourg, le pourcentage de contestations sur les échantillons des autres cantons romands montre que ce problème est toujours d'actualité et mérité d'être surveillé.

Migration de nickel et teneur en cadmium dans les bijoux

Le nickel est un allergène et le cadmium un métal très toxique pour l'homme et l'environnement. Cette campagne a été organisée suite au taux de contestation important constaté lors de la campagne romande 2012 et lors d'autres campagnes effectuées ces dernières années.

Lors de cette campagne intercantonale, un total de 98 échantillons provenant de tous les cantons romands a été analysé pour la migration de nickel et la teneur en cadmium. Un détecteur portable XRF a été utilisé lors des prélèvements dans notre canton. Grâce à cet outil, au total 179 objets ont été analysés sur place dans 26 commerces différents. Parmi ces échantillons, 41 contenaient des teneurs importantes de ces deux métaux lourds et ont donc été prélevés et analysés au laboratoire selon les normes en vigueur. Le taux de contestation de 80% sur les bijoux prélevés est donc en partie à relativiser par cet échantillonnage ciblé. En revanche, la situation actuelle est toujours inacceptable et montre que le problème n'est pas maîtrisé par une grande partie des commerces qui remettent ces objets. Il est important de noter que dans 11 des 26 commerces visités, aucun objet contestable n'a été identifié avec le détecteur portable XRF: preuve que le problème peut être maîtrisé.



Teneur en alcool, dioxyde de soufre des vins et moûts de raisins

Le but de cette campagne intercantonale était de vérifier la déclaration de la teneur en alcool des vins selon les exigences de l'ordonnance sur les boissons alcooliques, et la présence d'anhydride sulfureux (SO₂) selon l'ordonnance sur l'étiquetage et la publicité des denrées alimentaires. La teneur en alcool n'est pas correctement affichée par tous les producteurs de vin.

Matière grasse et teneur en eau dans les fromages

Le but de cette campagne intercantonale était de vérifier les déclarations des catégories selon la teneur en matière grasse et la consistance. Sur les 20 échantillons prélevés dans les commerces fribourgeois, 2 (10%) étaient non-

conformes à ce sujet. Le taux de non-conformités sur tous les échantillons romands prélevé est de 18%, ce qui révèle une situation insatisfaisante à ce sujet.

Teneur en lactose des produits « sans-lactose »

Le but de cette campagne intercantonale était de contrôler la présence de lactose dans les échantillons avec des indications « sans-lactose » ou « teneur réduite en lactose ». Cette campagne a été motivée par le fait qu'environ 15 à 20% de la population suisse souffre d'une intolérance au lactose. Le résultat de cette campagne est très réjouissant et démontre que les producteurs maîtrisent les procédés.

5.2.5.3 Autres campagnes

Dans le cadre des campagnes de l'accord intercantonal romand, le SAAV a aussi participé, par des prélèvements et l'établissement des rapports d'analyse, à 15 campagnes dont les analyses ont été réalisées dans les autres cantons romands.

Ces campagnes avaient pour but, par exemple, d'analyser les produits aux arômes naturels, les substances issues des emballages alimentaires, les filtres UV chimiques dans les produits solaires, les phtalates dans les produits cosmétiques, les pesticides et ammoniums quaternaires dans les fruits et légumes frais, les médicaments vétérinaires dans les poissons d'élevage, l'identification d'espèces de poissons, les antimicrobiens dans les cosmétiques, les colorants dans les épices et dans les produits de confiserie, les édulcorants dans les vins, les PCDD/F-PCB-et aflatoxine dans le lait et les produits laitiers, la déclaration d'espèces dans les produits à base de viande, les organismes génétiquement modifiée (OGM) dans les compléments alimentaires et aliments d'appoint pour sportifs et l'adultération du miel.

Le tableau ci-dessous résume les résultats des campagnes - analyses microbiologiques:

Campagne cantonales	Nombre de prélèvements	Échantillons non-conformes
Établissements de restauration	323	80 (25%)
Glaçons	40	16 (40%)
Produits à base de viande échaudés	75	33 (44%)
Garnitures de pizzas	58	17 (19%)
Campagnes nationales	Nombre de prélèvements	Echantillons non-conformes
Denrées végétales à consommer crues	66	0 (%)

Le tableau ci-dessous résume les résultats des campagnes - analyses chimiques:

Campagnes intercantionales	Nombre de prélèvements	Echantillons non-conformes
Produits éclaircissants dans les cosmétiques	20 / 47	3 (15%) / 14 (30%)
Métaux lourds dans les poissons	20 / 66	0 / 6 (9%)
Migration de nickel et teneur en cadmium dans les bijoux	41 / 51	33 (80%)* / 10 (20%)
Teneur en alcool et dioxyde de soufre dans les vins et moûts de raisins	20 / 72	6 (30%) / 8 (11%)
Matière grasse et teneur en eau dans les fromages	20 / 52	2 (10%) / 11 (21%)
Teneur en lactose des produits « sans-lactose »	17 / 46	0 / 0
Trihalométhanes dans les eaux de	20 / 17	6 (30%) / 7 (41%)

Campagnes intercantionales	Nombre de prélèvements	Echantillons non-conformes
piscines ouvertes		
Trihalométhanes dans les eaux de piscines couvertes	33 / 30	3 (9%) / 6 (20%)
Campagnes cantonales	Nombre de prélèvements	Echantillons non-conformes
Composées organiques volatiles (COV) dans l'eau potable	51	0
Mycotoxines (afla- et ochratoxine) dans épices	54	7 (13%)
SO2 dans les fruits secs	42	0

5.2.6 Produits chimiques

Au début de l'année 2013 a eu lieu à Fribourg une journée d'information consacrée au droit sur les produits chimiques, organisée par la collaboratrice scientifique du SAAV chargée des produits chimiques. Près de 200 personnes ont assisté à cette journée. Durant l'année, diverses inspections ont été effectuées dans les entreprises. De plus, des séances d'information ont été organisées, par exemple pour les responsables des cours de sciences des cycles d'orientation.

5.2.7 Inspectorat des viandes et abattoirs

5.2.7.1 Activité dans les abattoirs

Le contrôle des viandes vérifie le respect des prescriptions légales en matière de protection des animaux, santé animale, médicaments vétérinaires et denrées alimentaires.

En collaboration avec l'OSAV, la section a organisé la formation qualifiante de six jours pour les assistants officiels au contrôle des viandes en Suisse romande. 34 personnes ont participé, dont 23 collaborateurs et collaboratrices du SAAV.

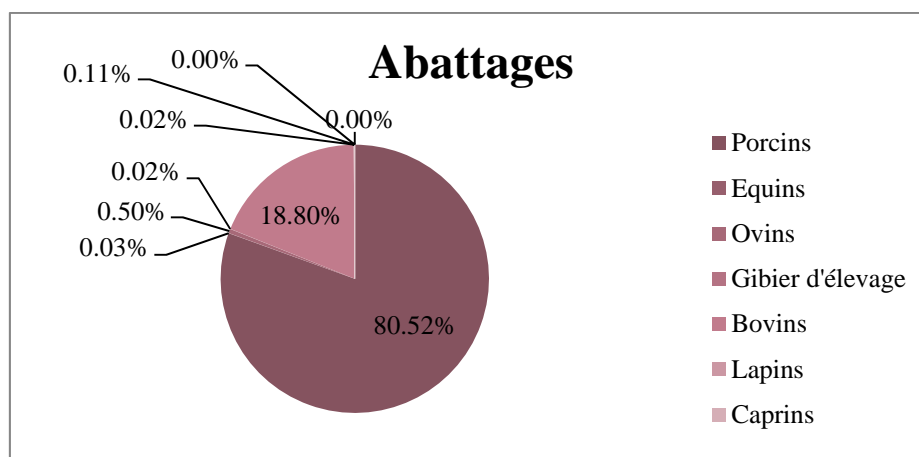
Le contrôle des viandes à Estavayer-le-Lac a détecté le 4 mars 2013 le premier cas de tuberculose bovine en Suisse depuis 1959. Toutes les informations relatives au suivi et aux mesures prises sont communiquées au chapitre 5.2.8 Santé animale.

Pour les abattages, tous enregistrés dans le programme informatique national nommé « Fleco », les données suivantes ont été répertoriées:

Abattages des animaux à onglons

498'423 animaux ont été abattus, dont 2'056 provenant de l'étranger. La viande de 497'090 animaux a été déclarée propre à la consommation et celle de 1'333 animaux a été déclarée impropre à la consommation.

Le total des abattages par espèces a été enregistré comme suit: bovins: 93'516, ovins: 2'508, caprins: 559, porcins: 400'519, équins: 128, gibier d'élevage: 90, lapins: 98, lama: 4, alpaca: 1. Il y a eu 17 oppositions.



Abattages de la volaille domestique

25'809'269 animaux ont été abattus. La viande de 25'419'678 animaux a été déclarée propre à la consommation et celle de 389'591 a été déclarée impropre à la consommation.

5.2.7.2 Surveillance de la santé animale aux abattoirs fribourgeois

Document d'accompagnement pour les animaux à onglons

Le détenteur a l'obligation de compléter correctement le document d'accompagnement, un document officiel ayant une utilité à la fois pour la sécurité alimentaire et pour la lutte contre les épizooties. L'inspecteur des viandes et abattoirs traite les cas dans lesquels le document d'accompagnement n'est pas rempli correctement. En 2013, il y a eu 6 avertissements pour des documents mal remplis, 42 avertissements et 8 dénonciations pour des animaux malades ou accidentés non annoncés, et 1 avertissement pour la non-identification de l'animal.

Lavage des camions

Avant qu'un transporteur ne quitte la zone de déchargement d'un grand abattoir, le véhicule doit être lavé, voire désinfecté. Ces mesures visent à empêcher la propagation d'agents infectieux. 7 avertissements ont été formulés à l'endroit de transporteurs pour avoir quitté un abattoir sans avoir lavé leur véhicule.

Parasitoses

Lors du contrôle des viandes après l'abattage, on peut détecter quelques parasites qui affectent également l'homme: les Sarcocystis, certains cestodes et les trichinelles. Lorsque ces parasites sont découverts par le contrôle des viandes, la viande est contestée. 7 cas de Sarcosporidiose généralisée ont été décelés sur des animaux provenant du canton et les 7 carcasses ont été déclarées impropres à la consommation. En outre, sur 92 cas de cysticercose décelés aux abattoirs sur des animaux provenant du canton, 1 carcasse a été déclarée impropre à la consommation.

Monitoring

Sur le plan national, différents programmes de surveillance sont réalisés, avec des objectifs différents: a) preuve de l'absence d'une maladie, b) preuve de la dissémination d'un agent infectieux dans la population animale, c) respect des dispositions en matière de médicaments vétérinaires. Les résultats globaux de ces campagnes sont publiés par l'Office vétérinaire fédéral. 17 cas de présence de substances inhibitrices dans les reins des animaux de boucherie ont ainsi été décelés aux abattoirs, ce qui a entraîné 5 avertissements et 1 dénonciation.

Objectifs 2013

En plus des activités régulières, les objectifs suivants ont été fixés:

Inspection de tous les petits abattoirs (18): 16 inspections ont été effectuées, 1 établissement a cessé les abattages, 1 abattoir a fermé au 31 décembre 2013.

Implémentation des actions correctives consécutives aux audits et informations à la Direction et Office fédéraux, le but étant d'assurer les suivis. Les conclusions de l'audit réalisé par les représentants chinois ont été appliquées pour la partie étatique.

Etablissement d'une connexion à l'intranet du service pour tous les sites du contrôle des viandes à Courtepin et à Estavayer-le-Lac pour une meilleure qualité de transmission des données. Les trois sites ont été équipés avec les appareils nécessaires à l'utilisation de l'intranet du service et les vétérinaires officiels sont intégrés dans le réseau de l'Etat.

Amélioration de la cohésion entre les collaborateurs et collaboratrices des différents sites, notamment sur la base de séances de coordination (trimestrielles) et du suivi des actions convenues par les chefs de site. 23 séances ont eu lieu entre la cheffe de section et les chefs des trois sites. Les chefs de site ont également assuré le suivi des actions définies.

5.2.8 Santé animale

En plus des objectifs définis pour 2013, le secteur de la santé animale a dû garantir l'exécution des tâches de routine et réagir en cas de suspicion d'épizootie ou d'épizootie confirmée, en ordonnant les mesures à prendre et en veillant à leur mise en application.

Ainsi, suite à l'abattage d'une vache fribourgeoise, un cas de tuberculose bovine a été détecté. Dans ce contexte, des enquêtes épidémiologiques et des tests tuberculiques ont été réalisés sur une septantaine d'exploitations du canton. Quatre foyers avec des animaux positifs et 27 exploitations avec des animaux suspects ont été détectés, nécessitant l'élimination des animaux suspects.

Objectifs 2013

Les objectifs fixés pour 2013 étaient les suivants:

- > Validation et coordination par le service des plans d'urgence pour les grands abattoirs du canton (bovins, porcs, volaille): 3 plans ont été mis sur pied.
- > Délivrance des autorisations pour le transport et la valorisation et/ou l'élimination de sous-produits animaux: 9 autorisations ont été établies.
- > Mise en place du concept de vétérinaire officiel dans le canton: le projet législatif d'ordonnance cantonale sur les épizooties (OEpiZ) a été élaboré, en collaboration avec l'Organe cantonal de conduite en cas d'événement extraordinaire (OCC) et se trouve actuellement en consultation externe.
- > Délivrance, dans les délais, des diverses autorisations nécessaires: dans ce contexte, 84 autorisations relatives aux expositions d'animaux et à l'insémination artificielle et autres ont été établies.
- > Mise en application des instructions de l'Office vétérinaire fédéral relatives aux épizooties, notamment les programmes d'épidémiologie-surveillance et d'éradication de la diarrhée bovine virale (BVD).

Epidémiosurveillance 2013	Espèce	Nombre d'exploitations testées négatives
IBR et EBL: exploitations de sentinelle	bovins	8
IBR et EBL: sondage (expl. sans lait)	bovins	48
Brucella melitensis	ovins	26
Brucella melitensis	caprins	27

Au cours de l'année 2013, 70 annonces d'épizooties ont été faites. Aucune épizootie hautement contagieuse n'a heureusement été détectée.

Nom de l'épizootie	Catégorie d'épizootie	Nombre d'exploitations
Actinobacillose (APP)	à combattre	5
Adénomatose pulmonaire	à surveiller	1
Avortement enzootique des brebis et des chèvres (chlamydieuse)	à surveiller	1
BVD (réinfection)	à éradiquer	4
Campylobacteriose	à surveiller	2
Charbon symptomatique	à surveiller	1
Chlamydieuse des oiseaux	à combattre	1
Coxielliose	à surveiller	17
Cryptosporidiose	à surveiller	8

Nom de l'épizootie	Catégorie d'épizootie	Nombre d'exploitations
Hépatite nécrotique infectieuse	à surveiller	1
Loque américaine	à combattre	3
Loque européenne	à combattre	1
Laryngotrachéite infectieuse aviaire	à combattre	1
Maladie hémorragique virale du lapin	à surveiller	1
Neosporose	à surveiller	4
Paratuberculose	à surveiller	2
Pseudotuberculose	à surveiller	2
Salmonellose	à combattre	4
SBV (virus de Schmallenberg)	autres	5
Tuberculose bovine	à éradiquer	4
Varroa	à surveiller	2
Total d'annonces d'épizooties en 2013	70	

5.2.9 Inspectorat laitier et production primaire

Le domaine d'accréditation, obligation fédérale dès le 1^{er} janvier 2014, a été élargi à la production primaire animale (PrP) dès le 1^{er} mai 2013. L'audit SAS de surveillance a été réalisé selon la norme EN 17020.

La polyvalence visée des contrôles, par l'officialisation de la formation de 3 assistants officiels (PrP & protection des animaux (PA)) et d'une vétérinaire officielle, est atteinte et l'objectif de 600 contrôles en 2013 est dépassé.

Les 51 suspensions de livraison du lait sont dues à la présence de substance inhibitrice (38), aux problèmes de cellules (8), aux problèmes de germes (2) et à des contrôles effectués (3). Une dénonciation a été transmise au Ministère public suite aux contrôles.

Nombre	Cellules	Germes	Substances inhibitrices	Contrôles de base officiels
Suspensions de livraison du lait	8	2	38	3
Levées de suspension	6	1	38	1

Le service a également assuré le monitoring de résidus dans le lait pour OSAV ainsi que le contrôle des appareils de prélèvements automatiques, réalisé les contrôles AOP Gruyère, Vacherin Fribourgeois et Emmentaler-Switzerland pour l'OIC.

5.2.10 Protection des animaux

D'une manière générale, le secteur Protection des animaux – détention (PAD) avait pour objectif d'effectuer au moins 200 contrôles durant l'exercice. Le secteur a enregistré 318 demandes d'intervention, dont 75 émanaient d'agriculteurs souhaitant se mettre aux normes. Il a effectué 304 contrôles, auxquels on peut ajouter 49 porcheries inspectées par le Service sanitaire porcin sur mandat du SAAV. Parmi ces dernières, plus d'un tiers présentaient des manquements, avec une prépondérance dans la partie francophone du canton. Cet effort sera poursuivi en 2014 et 2015.

Au cours de l'exercice, 262 dossiers ont pu être clos. Parmi les dénonciations d'animaux de rente, le groupe d'animaux apparaissant le plus souvent est celui des bovins (21%), suivi des équidés et de la volaille (14% chacun), puis des petits ruminants (12%) et des porcs (5%).

Pour ce qui touche au mandat confié à l'AFAPI (Association fribourgeoise des agriculteurs pratiquant une agriculture respectueuse de l'environnement et des animaux), 813 exploitations ont été contrôlées, donnant lieu à 58 constats avec des manquements (7%). Ce chiffre reste stable par rapport à l'année passée. Parmi les manquements constatés, relevons qu'en matière de manque de propreté des bovins, 79% étaient détenus à l'attache et 21% en stabulation libre. Les résultats de contrôles avec manquements ont tous été introduits dans le programme informatique Acontrol, qui a pour objectif d'enregistrer toutes les données de contrôle des exploitations agricoles suisses.

Parmi les animaux de compagnie, les espèces faisant le plus fréquemment l'objet d'une plainte sont les oiseaux d'ornement (47%) et les chats (26%).

Les interventions du service ont donné lieu à 5 décisions d'interdiction de détention d'animaux, à 2 décisions d'interdiction d'utilisation de locaux et à 8 dénonciations au Ministère public.

A ce jour, le canton de Fribourg gère 117 autorisations de détention d'animaux sauvages. En 2013, 17 nouvelles demandes d'autorisations et 31 demandes de renouvellement d'autorisations ont été reçues.

Le secteur a émis 33 autorisations pour des expositions d'animaux d'espèces diverses et renouvelé 5 autorisations de commerce d'animaux.

D'autre part, 166 animaux trouvés ont été annoncés à notre banque de données (www.animal-trouve.ch) et 84 animaux ont été signalés comme perdus (www.animal-perdu.ch).

5.2.11 Expérimentation animale

79 demandes ont été traitées, 78 autorisations ont été accordées par le service et 1 demande a été refusée. Dans 52 cas, il s'agissait de nouvelles demandes ou de renouvellement d'anciennes demandes, et dans 26 cas, il s'agissait de compléments à des expérimentations en cours. 15 demandes ont été traitées directement par le SAAV (cf. expériences ne causant aux animaux ni douleurs, ni maux, ni dommages, ni états d'anxiété, ni perturbations de l'état général, ni atteinte à leur dignité). Les 63 autres ont été autorisées sur préavis de la commission de surveillance des expériences sur les animaux. Dans la majorité des cas, des précisions ont dû être demandées aux chercheurs et les autorisations n'ont pu être émises qu'avec des conditions supplémentaires, afin d'assurer que les animaux ne subissent pas plus de contraintes que nécessaire. 5 préavis favorables ont été donnés à des administrations vétérinaires d'autres cantons concernant des demandes intercantionales.

Le canton de Fribourg compte 4 centres de recherche détenant des animaux d'expérimentation, dont un se divise en 6 unités (instituts) de détention séparées. Tous les centres et unités détenant des animaux d'expérimentation ont été contrôlés deux fois durant l'année 2013.

La commission de surveillance des expériences sur les animaux s'est réunie à 5 reprises. 4 séances étaient dédiées à l'étude des demandes d'expérimentation et une séance était dédiée au traitement des affaires internes de la commission. Le secrétariat de la commission est assuré par le service.

Sur mandat du SAAV, la commission a également procédé à des inspections d'animaleries (détention d'animaux d'expérimentation).

5.2.12 Affaires canines

L'année 2013 a été marquée par 127 évaluations de chiens dangereux et/ou soumis à autorisation. La détention de chiens de races listées est en constante diminution (de 244 en 2012 à 224 en 2013). Les tâches liées à la protection des animaux-chiens sont également en diminution (61 dossiers en 2012 pour 50 dossiers en 2013). Sur l'ensemble des dossiers traités en 2013, 26 cas ont dû être dénoncés au Ministère public.

Le tableau ci-dessous représente le récapitulatif des tâches qui ont été prioritaires pour le secteur. Il s'agit notamment des cas liés à la dangerosité, des agréments des éducateurs canins et des contrôles y relatifs, ainsi que du contrôle annuel des chiens utilisés dans le cadre de la prévention des accidents par morsure dans les écoles primaires. Il est à relever qu'une convention a été signée entre la DIAF et la Fondation fribourgeoise pour la prévention des accidents

par morsure de chiens (PAMFri), Fondation reconnue d'utilité publique. Cette convention doit permettre à toutes les classes 2^e et 3^e HARMOS de bénéficier de cours spécifiques de prévention.

	2013	2012
Dangerosité		
Morsure sur humain	49	89
Morsure sur animaux	36	53
Comportement d'agression	17	22
Totaux	102	164
Educateur canin		
Agrément définitif	111	
Agrément provisoire	108	
Total	219	
Contrôle par le service sur le terrain	20	
Contrôle des chiens pour la prévention des accidents par morsure (PAMFri)		
Total	25	
Teams d'intervention diplômés	17	
Teams d'intervention en fin de formation	4	

5.2.13 Importations et exportations

A l'instar du nombre d'exportations, le nombre d'importations est en constante augmentation, sans oublier les pacages frontaliers.

Le service a constaté un décuplement des importations illégales concernant principalement les chiens, engendrant des démarches administratives très lourdes pour le service. Il s'est également heurté à des difficultés sérieuses quant aux importations d'abeilles.

Les ressources du service ont été grandement sollicitées lors de la manifestation Euro Holstein qui a eu lieu au Forum Fribourg début mars 2013

6 Service des forêts et de la faune

Chef de service : **Walter Schwab**

6.1 Forêts

6.1.1 Défrichements

La DIAF a délivré 8 autorisations de défrichement, sur proposition du Service :

construction d'un réservoir d'eau potable et réfection de captages (2 projets)	4325 m ²
chemin pédestre et liaison cyclable (2 projets)	850 m ²
construction d'un centre collecteur de déchets animaux (1 projet)	1000 m ²
réaménagement d'un golf (1 projet)	350 m ²
mise en zone d'intérêt général d'un monument historique (1 projet)	754 m ²

construction d'un réservoir d'eau potable et réfection de captages (2 projets)	4325 m ²
mise en zone d'une station de transvasage de déchets verts, légalisation (1 projet)	1496 m ²
Total	8775 m²

6.1.2 Exploitations préjudiciables

Le Service a rendu 31 autorisations d'exploitation préjudiciable pour des constructions ou des installations en forêt.

6.1.3 Constatations de la nature forestière

La DIAF a rendu 15 décisions de constatation de la nature forestière, sur proposition du Service.

6.1.4 Manifestations en forêt

La DIAF a autorisé 15 manifestations en forêt, sur proposition du Service. De plus, le Service a rendu un préavis pour 24 manifestations supplémentaires ne nécessitant aucune autorisation spéciale de la DIAF.

6.1.5 Constructions à proximité des forêts

Le Service a préavisé 269 demandes de permis de construire à proximité des forêts, et il a émis des préavis pour 44 dossiers de révision de plan d'aménagement local (PAL) et de plan d'aménagement de détail (PAD). De plus, il a pris position sur 14 programmes de révision générale de PAL.

6.1.6 Circulation en forêt

Le Service a déposé 106 dénonciations pour infraction à la signalisation routière (restriction de la circulation en forêt).

6.1.7 Diversité biologique en forêt

Dans le cadre de la convention-programme 2012-2015, les interventions suivantes ont été réalisées en 2013; mesures en faveur des espèces forestières particulières (chênes, arbres rares, espèces animales) sur 80 ha et structuration de lisières forestières sur 19 ha. Une nouvelle réserve forestière de 11 ha a été établie et un îlot de sénescence de 0,8 ha créé. Le montant arrondi des subventions est de 875 000 francs. Deux cours (en français et en allemand) sur la biodiversité en forêt ont été organisés pour les forestiers et les gardes-faune.

6.1.8 Protection contre les dangers naturels

6.1.8.1 Mesures de protection

La deuxième année de la convention-programme «ouvrages de protection» 2012-2015 est en cours. Elle prévoit des travaux pour 3 965 000 francs, subventionnés à hauteur de 2 173 500 francs, dont 1 516 750 francs sont versés au canton par la Confédération durant la période.

A ce programme de base se rajoutent le soutien financier fédéral dans le domaine de la production des données de base (cartes de dangers, etc.) ainsi que le projet individuel des travaux de sécurisation de la ligne CFF Fribourg-Berne, le chantier de loin le plus important, dominant d'un point de vue purement financier. Ces travaux ont bien avancé.

	Nouveaux projets	Projets terminés	Projets en cours	Montant des travaux Fr.	Subventions versées Fr.	Réduction annuelle du risque Fr.
2012	6	2	2	590 000	354 000	83 000
2013	2	3	6	10 740 000	5 834 000	662 000

Le nombre de nouveaux projets est en baisse. La réduction annuelle des risques est l'indicateur commun de ces travaux. Il s'agit de l'avantage attendu chaque année pendant toute la durée d'amortissement des mesures analysées, en général 30-50 ans, chiffré en francs.

6.1.8.2 Cartographie des dangers naturels

Les cartes de dangers concernant les processus d'instabilité et d'avalanches sont terminées pour l'ensemble du territoire cantonal. Dans l'attente de l'achèvement des travaux portant sur le processus «inondation», aucun travail supplémentaire n'a été réalisé. La mise en place d'un concept de mise à jour et d'assurance de qualité a débuté.

6.1.8.3 Cadastre d'événements StorMe

L'année 2013 a été une année moyenne, marquée par des événements ponctuels potentiellement dangereux pour le public ou des biens notables. 23 événements liés aux dangers naturels ont été recensés.

Des chutes de neige parfois abondantes et des situations de dangers d'avalanches difficiles à apprécier ont provoqué plusieurs accidents. Un accident mortel est à déplorer (randonneur). Quelques périodes avec une pluviométrie assez importante, en particulier les mois de mai et de juin, ont eu pour conséquence certains débordements de cours d'eau et des glissements.

Année	Avalanche	Chute	Glissement	Eau	Total
2004	0	5	3	2	10
2005	0	3	51	21	75
2006	1	4	16	0	21
2007	1	5	31	6	43
2008	0	2	2	0	4
2009	3	8	3	3	17
2010	6	2	3	4	15
2011	0	3	2	3	8
2012	3	6	7	1	17
2013	1	7	13	2	23
Total	19	52	155	53	279
Moyennes annuelles depuis 1998	1	3	10	3	17

6.1.8.4 Préavis en matière de dangers naturels (CDN–SeCA)

Les cartes de dangers sont utilisées, entre autres, pour le traitement de dossiers de demandes de permis de construire (284 dossiers) et pour l'établissement de préavis dans le cadre de modifications de PAL, PAD, PDRég, PGEE (40 dossiers). L'établissement de ces derniers est, pour la plus grande partie, réalisé par la Commission des dangers naturels (CDN).

Année	Permis de construire	Préavis PAL, PAD, PDRég, PGEE
2012	316	108
2013	284	40

6.1.8.5 Forêts protectrices

La convention-programme «forêts protectrices 2012–2015» est en cours. Elle prévoit des travaux pour environ 30 000 000 francs subventionnés à hauteur de 19 000 000 francs, dont 12 120 000 francs sont versés au canton par la Confédération sur l'ensemble de la période. Ces travaux comprennent des programmes de mesures sylvicoles, des travaux de soins aux jeunes peuplements, des mesures phytosanitaires et des mesures d'amélioration et de remise en état des infrastructures.

> Mesures sylvicoles en forêts protectrices

Année	Nouveaux projets	Projets terminés	Projets en cours	Subventions versées Fr.	Surface influencée Ha	Exploitation de bois planifiée m ³	Dégâts phytosanitaires m ³
2012	21	3	12	3 350 000	467	37 860	16 000
2013	17	9	38	3 438 000	433	58 810	11 660

> Infrastructures en forêts protectrices

Année	Nouveaux projets	Projets terminés	Projets en cours	Montants de travaux Fr.	Subventions versées Fr.	Surface de forêts touchées Ha	Quantité de chemins remis en état m ²
2012	6	-	7	503 000		544	6671
2013	8	9	6	390 000		403	3528

Un nouveau projet «Monitoring des forêts protectrices» a pu être mis en place en 2013. Il s'agit d'un outil d'évaluation qualitative des forêts protectrices, calculant des indicateurs qui peuvent répondre à des besoins de planification locale ainsi qu'à des intérêts régionaux et cantonaux. Le système exploite de nombreuses informations déjà disponibles.

6.1.8.6 Conseillers locaux en matière de dangers naturels

Cette démarche a encore été consolidée en 2013, même si la mise en place des Organes communaux de conduite (ORCOC-SPAMM) prend un certain temps. Deux journées de formation continue ont été organisées, dont une avec la visite de collègues valaisans dans le canton de Fribourg. Les personnes sont motivées et gagnent en compétence.

6.1.9 Production et utilisation du bois

6.1.9.1 Soins aux jeunes peuplements

La convention-programme de 2012-2015 est en cours.

En 2013, la surface des soins aux jeunes peuplements forestiers est de 692 ha.

Le montant arrondi des subventions est de 1 395 000 francs.

6.1.9.2 Régénération des forêts

Des coupes de bois déficitaires pour la régénération des forêts sont subventionnées par le canton. La surface concernée est de 18 ha.

Le montant arrondi des subventions est de 486 000 francs.

6.1.9.3 Dégâts aux forêts

Le volume de bois endommagé est de 14 200 m³, dont 7300 m³ dans le cadre de la convention-programme «forêts protectrices».

Le montant arrondi des subventions est de 485 000 francs.

6.1.9.4 Corporations de triage

Il existe 35 triages.

Une unité de gestion pour les forêts publiques existe dans 31 triages. Ces unités de gestion prennent la forme juridique suivante:

- > 22 corporations disposent de statuts et sont dotées de la personnalité juridique;
- > 4 unités sont réglées par une convention écrite entre deux partenaires;
- > 4 unités sont formées par un seul propriétaire;
- > 1 unité prend la forme d'un syndicat à buts multiples.

Il y a d'autre part 4 triages qui contiennent essentiellement des forêts privées et quelques petites forêts publiques. Les propriétaires ne sont pas regroupés en unité de gestion.

Des projets d'évolution des unités de gestion forestière sont en élaboration dans différentes régions du canton, en particulier dans la Glâne et la Sarine.

6.1.9.5 Promotion du bois

En collaboration avec Lignum-Fribourg et l'Association fribourgeoise d'économie forestière (AFEF), des interventions ont été effectuées pour sensibiliser les maîtres d'œuvre à l'utilisation du bois, principalement dans les domaines de la construction et de l'énergie.

L'année 2013 était également l'année des 25 ans de Lignum-Fribourg. A cette occasion, 3 manifestations destinées aux membres et aux acteurs de la filière bois ont été organisées.

6.1.10 Accueil du public en forêt

La forêt est un espace de détente très apprécié par la population. Le canton subventionne certains coûts des prestations d'intérêt général réalisées par les propriétaires forestiers.

En 2013, l'aide cantonale totalise 832 000 francs, ce qui correspond à environ 2 fr. 85 par habitant du canton de Fribourg.

6.1.11 Formation

6.1.11.1 Apprentissage de forestier-bûcheron CFC + AFP

Examens de fin d'apprentissage

16 candidats (dont 2 répétants) se sont présentés aux examens de fin d'apprentissage, dont 14 francophones et 2 alémaniques.

13 candidats ont réussi l'examen et il faut déplorer 3 échecs.

Le nombre de forestiers-bûcherons ayant obtenu leur CFC dans le canton depuis l'introduction de l'apprentissage en 1963 est de 654.

Examens intermédiaires

12 apprentis de 1^{ère} année (9 francophones et 3 alémaniques) ont passé les examens intermédiaires scolaires des connaissances professionnelles et des branches de culture générale. 9 apprentis ont été promus en 2^e année; 2 ont changé pour la formation AFP praticien forestier et 1 a arrêté son apprentissage.

17 apprentis de 2^e année (14 francophones et 3 alémaniques) ont passé les examens pratiques dans la forêt de la Bourgeoisie de Fribourg. Un apprenti a échoué. Une séance, avec lui, ses formateurs et ses parents, a eu lieu pour discuter de sa situation. Il n'y a pas d'examen scolaire des branches générales et des connaissances professionnelles en 2^e année.

Recrutement de nouveaux apprentis

Au début de l'automne 2013, 19 nouveaux apprentis ont commencé un apprentissage, dont 17 francophones et 2 alémaniques.

6.1.11.2 Formation élémentaire de forestier-bûcheron

Cinq apprentis en formation élémentaire ont reçu leur «Attestation de formation élémentaire» le 12 juillet 2013 lors de la cérémonie de clôture à Grangeneuve. L'un d'entre eux va continuer sa formation en deuxième année CFC.

Les 2 apprentis qui finissent leur formation élémentaire sont intégrés dans la formation AFP.

6.1.11.3 Formation AFP praticien forestier

7 apprentis (3 francophones et 4 alémaniques) ont commencé leur formation initiale sur deux ans. 3 contrats sont hors canton (OW, ZG, BE).

6.1.11.4 Effectifs des apprentis par année d'apprentissage au 1er janvier 2013

	Apprentis	Francophones	Alémaniques
1 ^{ère} année	13	9	4
2 ^{ème} année	17	14	3
3 ^{ème} année	15	13	2
Formation élémentaire	7	6	1
Total	52	42	10

6.1.11.5 Cours interentreprises pour les apprentis

Les apprentis ont suivi des cours de bûcheronnage et de débardage, de sylviculture et de secourisme, ainsi que le cours de génie.

6.1.11.6 Formation continue

- > Cours de tronçonneuse et de bûcheronnage 2
De nombreux cours d'utilisation de la tronçonneuse et de bûcheronnage 2 pour débutants et pour professionnels ont été organisés.
- > Nothilfe Forst Repetitionskurs
A Grangeneuve, du 4 au 5.09.2012, avec 27 participants
- > Kurs Biologische Rationalisierung
A Winterthur, le 27.09.2012, avec 1 participant
- > Kurs Modul H2, «Berufsbildner Grundkurs»
A Riedholz SO, du 24 au 28.09.2012, avec 1 participant
- > Cours Module H2, cours pour formateurs en entreprise
A Lyss, du 4 au 8.02.2013, avec 2 participants
- > Cours de formation continue «Entretien et valorisation des haies»
A Grangeneuve, le 15.03.2013, avec 13 participants
- > Répétition cours de secourisme pour le personnel forestier
A Grangeneuve, les 3 et 7.05.2013, avec 22 participants
- > Kurs «Verjüngung der Eiche und forstliches Vermehrungsgut»
Dans la forêt domaniale de Galm, le 17.05.2013, avec 3 participants
- > Cours sur la biodiversité en forêt «Favoriser les espèces rares dans les forêts de montagne»
A Jaun et Stillwasserwald, le 24.05.2013, avec 22 participants
- > Kurs über Waldbiodiversität «Fördern seltener Arten im Bergwald»
A Plaffeien und sur le terrain, le 27.05.2013, avec 7 participants
- > Cours Module D4: «Sylviculture: Exécution II»
A Lyss, du 3 au 7.06.2013, avec 1 participant
- > Kurs Modul H3 «Personalführung Grundlagen»
A Riedholz SO, du 13 au 17.06.2013, avec 1 participant
- > Cours de formation continue de sylviculture pour le personnel forestier
A Seon AG, le 13.06.2013, avec 6 participants de langue allemande et les 20 et 21.06.2013, avec 44 participants de langue française.

6.1.11.7 Brevet fédéral et école supérieure

1 personne a terminé sa formation de contremaître forestier.

8 personnes ont terminé leur formation de garde forestier.

6.1.11.8 Stagiaires

2 personnes font leur stage préliminaire dans une entreprise formatrice pour pouvoir entrer à l'HES.

6 étudiants de l'Ecole de gardes forestiers de Lyss ont effectué un stage dans un arrondissement.

1 étudiante de l'Ecole d'ingénieurs HES de Zollikofen a effectué un stage auprès du 5^e arrondissement.

2 diplômés bachelor acquis ont effectué un stage dans les arrondissements 3 et 5.
 2 diplômés bachelor acquis ont effectué leur stage d'éligibilité dans les arrondissements 1 et 3.
 1 universitaire a effectué son stage auprès de la centrale SFF.

6.1.11.9 Cours pour agriculteurs

Les élèves francophones et alémaniques de l'Ecole d'agriculture de Grangeneuve ont suivi des cours de bûcheronnage.

6.1.12 Plans de gestion

Les plans de gestion suivants ont été approuvés en 2013:

4^e arrondissement: plan de gestion 2009-2023 des forêts de la Corporation du triage forestier du Moléson.

5^e arrondissement: plan de gestion 2012-2022 des forêts de Madame Catherine Waeber à Barberêche.

6.1.13 Planification directrice des forêts

Le processus de planification directrice des forêts fribourgeoises PDFF a été lancé en 2013. Deux mandats d'appui ont été attribués à des bureaux d'ingénieurs forestiers. Le premier mandat concerne l'importante phase participative de cette planification. Le second concerne la récolte des informations pour les cartes des fonctions.

Réalisée pour la première fois à l'échelle du canton, cette planification permettra de préparer les acteurs de la forêt fribourgeoise aux nombreux défis futurs.

6.1.14 Statistique des surfaces forestières, des entreprises et propriétaires

	Forêt publique	Forêt privée	Total
Forêt selon statistique forestière suisse	24 000 ha (56,5 %)	18 500 ha (43,5 %)	42 500 ha
Nombre d'entreprises/propriétaires	96	env. 12 000	env. 12 100

Des 96 entreprises forestières publiques, 45 ont une taille inférieure à 50 ha, 17 une taille comprise entre 50 et 200 ha et 34 entreprises une taille supérieure à 200 ha.

6.1.15 Infrastructures forestières en dehors des forêts protectrices

Année	Nouveaux projets	Projets terminés	Projets en cours	Montants de travaux Fr.	Subventions versées Fr.	Nouveaux chemins m ²	Chemins remis en état m ²	Périmètres de forêts concernées Ha
2012	6	3	6	315 000	174 000	591	760	85
2013	7	7	6	560 000	336 000	900	2400	230

Ces chiffres comprennent également la construction d'un entrepôt de stockage de copeaux.

6.1.16 Crédits d'investissement

Un crédit a été accordé à une entreprise forestière privée pour l'acquisition d'un câble-grue mobile. Le niveau d'endettement vis-à-vis de la Confédération a légèrement augmenté à 2 965 000 francs à fin 2013 par un versement de 100 000 francs (chiffres arrondis).

Année	Nouveaux contrats	Contrats clôturés	Contrats en cours	Niveau d'endettement Fr.	Montants versés Fr.	Montants remboursés Fr.
2012	6	6	36	2 863 000	628 000	658 000
2013	4	8	32	2 965 000	618 000	530 000

6.2 Faune, chasse et pêche

6.2.1 Rapports de dénonciation

En 2013, les gardes-faune ont déposé les rapports de dénonciation suivants:

rapports en matière de chasse et de protection de la faune	63
rapports en matière de la loi sur les routes	104
rapports en matière de pêche	18
rapports en matière de protection des eaux	68

2 droits d'exercer la chasse n'ont pas été délivrés pour la saison 2013/2014 aux personnes sous le coup d'une enquête pénale liée à des actes de chasse.

6.2.2 Saison de chasse

En montagne (permis A), le tir d'un chamois et des carnivores était autorisé du 16 au 28 septembre. Les titulaires du permis B ont pu chasser en plaine du 16 septembre au 12 octobre; le tir d'un, de deux ou de trois chevreuils était autorisé. Entre le 14 et le 19 octobre, les chasseurs ont pu tirer des chevreuils supplémentaires à certains endroits pour diminuer la pression sur la forêt. La chasse du sanglier en plaine a débuté avant les autres chasses, le 1^{er} septembre, et se terminera le 31 janvier 2014 en plaine. La chasse du lièvre et à la marmotte n'était pas autorisée (cette mesure a été instaurée en 1990 resp. 2009).

Les titulaires d'un permis pour la chasse du cerf pouvaient abattre un cerf mâle ou un faon en montagne ou en plaine du 9 au 14 septembre et du 14 octobre au 2 novembre. A cette date, 38 des 60 cerfs prévus dans le plan de tir avaient été prélevés. Ainsi une chasse complémentaire a été organisée du 11 au 23 novembre. Avec cette période supplémentaire c'est un total de 55 cerfs sur 60 selon le plan de tir qui ont été tirés. Une chasse spéciale du chamois a eu lieu du 9 au 14 septembre; elle était destinée à prélever des chamois dans les deux districts francs fédéraux et dans des réserves cantonales. Vu la diminution du cheptel des bouquetins, il ne fut pas nécessaire d'organiser une chasse de régulation cette année.

Le permis E pour la chasse du gibier à plumes donnait le droit de tirer ce gibier entre le 17 septembre et le 15 janvier et du 15 octobre au 14 décembre pour la bécasse des bois.

6.2.3 Statistique des permis de chasse délivrés en 2013

permis A (chasse en montagne)	324
permis B (chasse générale en plaine)	740
permis C (chasse du cerf)	172
permis D (chasse du sanglier)	572
permis E (chasse du gibier à plumes)	165
permis F (chasse du gibier d'eau sur le lac de Neuchâtel)	0
permis G (chasse du gibier d'eau sur le lac de Morat)	3
Nombre de chasseurs	784

6.2.4 Statistique du gibier abattu l'automne 2013 et l'hiver 2012/2013

Sur l'ensemble du territoire cantonal, les chasseurs ont abattu le gibier suivant:

Chamois	270	Blaireaux	9
Chevreuils	1576	Fouines	19
Bouquetins	0	Martres	7
Cerfs	55	Chats harets	8
Lièvres	0	Bécasses	76
Sangliers	53	Colombidés	101

Chamois	270	Blaireaux	9
Marmottes	0	Corvidés, geais, pies	355
Renards	1246	Oiseaux d'eau	383

6.2.5 Animaux périss

Du mois d'avril 2012 au mois de mars 2013 ont été trouvés morts:

chamois	60	(70 % morts de faiblesse ou chute, avalanches)
chevreuils	622	(73 % tués par le trafic routier)
bouquetins	11	(100 % par chutes ou avalanches)
cerfs	7	(71 % morts par le trafic routier)
lièvres bruns	19	(74 % tués par le trafic routier)
sangliers	24	(92 % tués par le trafic routier)
renards	549	(63 % tués par le trafic routier)
blaireaux	175	(88 % tués par le trafic routier)

6.2.6 Statistique des permis de pêche

En 2013, les permis suivants ont été délivrés par le canton de Fribourg:

rivières et lacs cantonaux (permis A)	
permis annuels	1377
permis de 6 mois	167
permis de 7 jours	105
permis d'un jour	1782
rivières seulement (permis B)	
permis annuels	199
permis de 6 mois	37
lacs cantonaux seulement (permis C)	
permis annuels	399
permis de 6 mois	178
permis additionnels pour la pêche en bateau sur les lacs cantonaux (permis D et E)	
permis annuels	835
permis de 6 mois	193
permis de 7 jours	18
permis d'un jour	231
permis pour le canal de la Broye et la Bibera inférieure (permis F)	
permis annuels	106
permis de 6 mois	37
permis d'un jour	1183
permis additionnels hôte (permis G)	
permis annuels	472
permis collectifs dans divers cours d'eau et lacs	13

6.2.7 Pêche affermée

En 2010, une nouvelle période d'affermage a débuté; elle durera jusqu'à la fin 2015.

Des 72 lots de pêche, 69 sont affermés.

6.2.8 Pêche dans le lac de Neuchâtel

En 2013, les permis suivants ont été délivrés par le canton de Fribourg:

4 permis de pêche professionnelle (permis A), 3 permis spéciaux de pêche professionnelle (permis B), 154 permis de pêche de loisir avec traîne (permis C), 131 permis de pêche de loisir (permis D), 115 permis additionnels «hôte», 9 permis journaliers C et 56 permis journaliers D.

6.2.9 Pêche dans le lac de Morat

En 2013, les permis suivants ont été délivrés par le canton de Fribourg:

1 permis de pêche professionnelle (permis A), aucun permis spécial de pêche professionnelle (permis B), 325 permis de pêche de loisir avec traîne (permis C), 416 permis de pêche de loisir (permis D) et 285 permis additionnels «hôte».

6.2.10 Evénements particuliers

6.2.10.1 Simplification de la législation de chasse

Avec l'approbation de la nouvelle ordonnance triennale sur l'exercice de la chasse pour 2012, 2013 et 2014, le Conseil d'Etat a simplifié la législation en matière de chasse.

L'introduction d'un permis de base, qui permet de chasser les carnassiers et les corvidés du 1^{er} septembre au 15 février, répond à un souhait des chasseurs maintes fois exprimé.

Pour protéger le cerf durant le brame, cette chasse a été avancée d'une semaine. Seuls les mâles et les faons peuvent être tirés durant la première semaine, puis la chasse est interrompue pendant quatre semaines. Cela permet aux cerfs de passer une période de brame dans la tranquillité, ce qui a un impact positif sur la distribution des effectifs dans les Préalpes et permettra à l'avenir d'observer le spectacle du brame dans plus de régions.

Le Plan(+) offre la possibilité aux chasseurs ayant épuisé leur contingent de prendre un chevreuil supplémentaire dès la troisième semaine de chasse pour aller chasser dans des secteurs subissant une forte pression sur la forêt.

Différentes mesures pour faciliter la chasse aux sangliers ont été introduites dans la législation, comme l'élargissement de la période de chasse du 1^{er} septembre au 31 janvier en plaine, la réorganisation de la chasse aux miradors le long de la rive sud et l'ouverture de certaines routes forestières dans les Préalpes pour y améliorer l'accès.

6.2.10.2 Evolution de la répartition des dégâts causés par les sangliers

Par rapport à l'année 2012, le montant indemnisé pour les dégâts des sangliers aux cultures agricoles a fortement progressé. En effet, les indemnités versées par le biais du Fonds de la faune sont passées de 97 582 francs à plus de 170 300 francs, soit une augmentation de plus de 66 % par rapport à l'année 2012. De nouvelles mesures cynégétiques seront prises en 2014 sur l'ensemble du canton de Fribourg pour diminuer et maîtriser ces coûts. Elles sont indispensables car la subvention du canton pour le Fonds de la faune passe à 130 000 francs par an à la suite des mesures structurelles. Ce montant est repris dans la planification financière.

6.2.10.3 Evénements particuliers

En automne 2012, à la suite du licenciement d'un garde-faune pendant la période probatoire, 5 députés ont posé des questions au Conseil d'Etat sur l'organisation et le fonctionnement du SFF. La Direction a décidé d'ouvrir une enquête administrative visant à établir les faits et les porter à la connaissance des milieux intéressés. Après réalisation de cette enquête administrative, le Conseil d'Etat a répondu à ces 5 instruments parlementaires (réponse du 7 mai 2013).

7 Préfectures

7.1 Conférence des préfets

Présidée par le préfet de la Veveyse, la Conférence des préfets a, en 2013, tenu 12 séances ordinaires.

La prise du procès-verbal est assurée par Patrice Borcard, préfet de la Gruyère.

En dehors du Conseil d'Etat, qu'elle a rencontré in corpore, le 6 mars 2013, la Conférence des préfets a pu s'entretenir bilatéralement avec une bonne quinzaine d'interlocuteurs différents, du conseiller d'Etat-Directeur au chef de service, en passant par exemple par le-la responsable d'une entité, d'un secteur.

C'est évidemment l'actualité qui a nécessité ces rencontres, par ailleurs toujours très fructueuses.

L'actualité toujours a mis sur la table de la Conférence des préfets une bonne vingtaine de consultations, auxquelles elle a toujours répondu de manière circonstanciée.

La thématique qui a le plus mobilisé préfets et préfectures est indiscutablement celle relative au nouveau droit des constructions et à ses incidences majeures sur l'activité de la préfecture.

Les préfets pilotent également Innoreg.FR, cette structure porteuse de tous les projets de développement endogène, bénéficiant ou pouvant bénéficier du soutien financier de la NPR.

7.2 Préfecture de la Sarine

Préfet: **Carl-Alex Ridoré**

7.2.1 Domaine de la DICS

Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français. L'association a poursuivi la mise en œuvre de la nouvelle organisation statutaire, notamment par la concrétisation de la centralisation et l'harmonisation des activités administratives et comptables des quatre écoles et l'élaboration de directives internes. Le comité de direction s'est en outre doté d'un nouvel outil de pilotage relatif à la gestion des infrastructures, avec à la clef une harmonisation de la gestion des moyens financiers et la préservation des actifs de l'association. Outre les exigences techniques et financières, l'objectif à moyen et long terme est de préserver le confort des élèves, du personnel enseignant et administratif et des visiteurs.

Coriolis Infrastructures. L'ouverture fin 2012 d'un casino à Neuchâtel, lié à des changements d'habitude de jeu, a généré une diminution de l'apport financier du casino de Fribourg de 17.45% au fonds culturel de l'agglomération de Fribourg. Pour pallier cette baisse, le comité a prévu un dispositif englobant plusieurs mesures, dont une diminution du montant alloué à la fondation Equilibre et Nuithonie, une baisse des investissements en faveur d'autres infrastructures culturelles et l'augmentation de la participation des communes-membres. Acceptée en assemblée des délégués le 18 décembre 2013, cette augmentation devra être ratifiée au printemps 2014 par les législatifs des cinq communes-membres.

Assises de la culture dans la région fribourgeoise. 350 personnes ont participé à la soirée de lancement des assises, le 28 février à Equilibre. Le comité de pilotage politique, composé du président de Coriolis Infrastructures, du président de l'agglomération et du syndic de la Ville, a présenté les 12 membres du groupe de travail chargé de plancher, sous la coordination de la déléguée culturelle et cheffe du service culturel de la Ville, sur la redéfinition d'un cadre de politique culturelle, avec une vision à 2030. Des débats, conférences et cafés culturels ont également été organisés en marge de ce processus participatif, dont les principaux temps forts ont été relayés sur le site internet www.assises-culture.ch et dont les résultats sont attendus pour le printemps 2014.

7.2.2 Domaine de la DSJ

Etablissements publics et manifestations temporaires de grande importance. La surveillance des établissements publics, la gestion des demandes de prolongations et les contrôles en matière de police du feu et des constructions,

ont comme d'habitude passablement occupé le personnel de la préfecture. Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle législation sur les établissements publics (LEPu), la préfecture a en particulier été saisie de 26 demandes de patentes complémentaires B+ (anciennement «ouvertures nocturnes»), dont 17 ont pu être acceptées. Outre la mise à jour des différents formulaires et directives et l'octroi de nombreuses autorisations diverses (patentes K, cortèges, etc.), le préfet a délivré des autorisations à plusieurs événements majeurs (tels que carnaval des Bolzes; finales du championnat suisse de hockey sur glace; 75^e anniversaire du HC Fribourg Gottéron; 28^e giron des musiques; finale de la Swiss Basket League; foire de Fribourg; 18^e giron des jeunes sarinoises; Heros Day des Tigres Tamouls). En fonction des besoins, des séances de préparation et de coordination ont été organisées avec les différents partenaires.

Activités et nuisances liés à la prostitution. Grâce à d'importantes rénovations de locaux, entreprises suite à l'inspection systématique de tous les immeubles ordonnée par la préfecture de la Sarine, les conditions sanitaires ont pu être grandement améliorées à la Grand-Fontaine. A la requête de la ville de Fribourg, un groupe de travail mis sur pied par le Préfet de la Sarine et réunissant les autorités locales, la police cantonale, la police du commerce et les riverains constitués désormais en association, a mené durant l'année des réflexions et actions destinées à offrir une meilleure maîtrise des nuisances provoquées par les activités de prostitution à cet endroit.

Défense incendie et police du feu. Outre la traditionnelle soirée d'information administrative, réunissant l'ensemble des commandants et présidents des commissions locales du feu, le préfet a procédé à plusieurs inspections de corps de sapeurs-pompiers et conduit différentes séances de travail destinées à améliorer et intensifier la collaboration en matière de défense incendie dans les différentes régions du district. Un collaborateur de la préfecture représente en outre les préfectures dans le cadre du projet de révision totale de la loi sur l'assurance des bâtiments contre l'incendie et les autres dommages ainsi que de la loi sur la police du feu et la protection contre les éléments naturels (projet «ECALex »).

7.2.3 Domaine de la DIAF

Droits politiques. Une partie du personnel de la préfecture a été sollicitée lors des scrutins cantonaux et fédéraux pour la coordination et l'exécution des tâches légales. La préfecture de la Sarine participe en outre activement au projet SyGEV visant l'introduction d'un nouveau système de gestion informatique des élections et votations. Le préfet a en effet été désigné comme membre du comité de pilotage et un de ses collaborateurs comme membre du comité de projet et du comité d'évaluation des futurs soumissionnaires.

Agglomération. Le projet d'agglomération de Fribourg (deuxième génération) a été évalué au courant du premier semestre 2013 par l'Office fédéral du développement territorial (ARE). L'ARE lui a accordé le taux de cofinancement maximal, soit 40 %, ce qui correspond à un montant de 26,1 millions de francs pour la période 2015-2018. L'ensemble des 48 mesures retenues est estimé à 65,4 millions de francs. La part de l'Etat de Fribourg qui participe à 9 mesures se chiffre à 2,8 millions de francs. Formellement, l'arrêté fédéral sur la libération des crédits du programme doit encore être voté, ce qui devrait être fait courant 2014.

La préfecture est en outre activement impliquée dans les travaux menés sous l'égide de la DIAF relatifs à l'articulation agglomération de Fribourg – fusions de communes. Le préfet est en effet membre du comité de pilotage, alors qu'un de ses collaborateurs participe aux travaux du groupe des spécialistes techniques.

Plan de fusions. Le préfet a poursuivi et finalisé ses travaux en vue de l'élaboration du plan de fusions du district de la Sarine. Son projet initial de plan de fusions ainsi que les résultats de la consultation des Directions ont été présentés en janvier aux 36 conseils communaux réunis selon les différents périmètres de fusions envisagés. Dans le cadre de la consultation des autorités communales, la proposition initiale du préfet a emporté l'adhésion de 26 communes, soit près des trois-quarts (72%) des communes représentant plus des trois-quarts (77%) de la population du district.

Le 28 mars 2013, le préfet a remis à la DIAF son plan définitif, prévoyant cinq grands périmètres de fusions (La Haute-Sarine, Le Gibloux, Sarine-Nord, Sarine-Ouest et le Grand-Fribourg). Pour favoriser la réalisation des fusions planifiées, et plus particulièrement celle du Grand-Fribourg, le préfet a appelé de ses vœux la mise en œuvre de quatre démarches d'accompagnement, soit: une réflexion législative sur la possibilité de création d'arrondissements («Kreis») dans les communes d'une certaine taille, une réflexion approfondie basée sur les critères de la

Confédération à propos de la taille du territoire de l'agglomération, l'aboutissement de réformes institutionnelles et structurelles de l'agglomération et enfin l'intensification des investissements cantonaux nécessaires au renforcement du centre cantonal.

Le 4 juin 2013, le Conseil d'Etat a adopté le plan proposé et pris acte des considérations qu'il contenait. Le plan de fusions a ensuite été présenté lors de soirées d'information aux habitants des 36 communes du district, en présence du préfet.

Fusions de communes. Le projet de fusion «2c2g – Englisbourg» (Chésopelloz, Corminboeuf, Givisiez et Granges-Paccot) a été finalisé au courant de l'année 2013 et sera livré en votation populaire au mois de mars 2014 avec comme perspective une fusion effective au 1^{er} janvier 2016. Interpellés par le préfet, les conseils communaux concernés par ce projet ont pu lui confirmer que la fusion envisagée était une étape, nécessaire à leurs yeux, avant une fusion, à l'horizon 2021, du Grand-Fribourg.

Poursuivant quant à eux les discussions menées en vue d'une fusion dans le Grand Fribourg, les conseils communaux de Fribourg, Marly et Villars-sur-Glâne ont décidé en septembre 2013 d'organiser le 18 mai 2014 un vote consultatif sur la fusion. Suite à la décision du conseil général de Villars-sur-Glâne, le 7 novembre, de soutenir lors du vote consultatif l'analyse de l'exécutif communal selon laquelle la fusion ne serait pas réalisable en l'état, le Conseil communal de la ville de Fribourg a décidé le mois suivant de suspendre le processus de fusion et de renoncer au vote consultatif auprès de sa population.

L'avant-projet de fusions des communes du Gibloux (Corpataux-Magnedens, Farvagny, Rossens, Le Glèbe, Vuisternens-en-Ogoz, Hauterive), arrivé à maturité, a été soumis à une votation consultative en automne 2013. Largement accepté dans les autres communes, l'avant-projet a été rejeté par la population de Hauterive. Le projet se poursuit sans cette dernière commune.

A Sarine Ouest et Sarine Nord, des démarches préliminaires en vue d'études de fusions ont été entreprises, à l'échelle des périmètres proposés dans le plan de fusions de la Sarine

7.2.4 Domaine de la DEE

Nouvelle Politique Régionale (NPR). Dans l'attente de la création d'une structure régionale formelle, le préfet continue de représenter le district de la Sarine au sein du comité de l'association des régions fribourgeoises pour la nouvelle politique régionale (INNOREG FR). La collaboration opérationnelle avec les autres secrétariats régionaux est assurée par l'agglomération de Fribourg.

7.2.5 Domaine de la DSAS

CODEMS. Profitant de l'introduction de la nouvelle directive «cantonale» pour le calcul des frais financiers et d'investissements des EMS (directive «Fiffine»), la commission a entamé la mise à jour de son règlement et effectué un important travail de révision et de simplification de ses principes de prise en charge des frais financiers des EMS. Sur cette base, elle a procédé à un contrôle systématique et approfondi de la comptabilité des investissements de l'ensemble des EMS du district. Elle a également contrôlé les décomptes finaux des EMS de la Providence et de St-Martin. En collaboration avec l'association des communes pour les services médico-sociaux (ACSMS), la commission a en outre procédé au rattrapage du retard historique d'une année dans le paiement des frais financiers. L'aboutissement de ce serpent de mer a permis aux communes de bénéficier d'économies d'intérêts substantielles et durables et aux EMS du district d'améliorer leur trésorerie. Enfin, la commission a poursuivi son travail de préavis pour la médicalisation de nouveaux lits dans le district.

Association des communes pour les services médico-sociaux (ACSMS). Ces dernières années, diverses démarches ont été entreprises pour améliorer le fonctionnement de l'association et la communication, à l'échelle du district, entre les différents intervenants dans le domaine médico-social. Compte tenu de l'accroissement et la complexification inéluctable des tâches de l'association, le comité de direction a toutefois mandaté avant l'été un organe externe pour établir un diagnostic de l'association et de ses organismes partenaires (fondation pour l'aide et les soins à domicile, Codems et commission pour l'aide et les soins à domicile) et proposer des solutions susceptibles d'améliorer la conduite de l'association et de ses partenaires privilégiés.

Pour mettre en oeuvre l'objectif fixé par le comité, qui est de réorganiser l'association en l'adaptant à sa taille pour gagner en efficacité, le rapport d'audit préconise, par ordre d'importance: la création d'un poste d'administrateur, l'unification des services RH et comptabilité/finances des différents partenaires, l'adaptation et le renforcement du rôle de la Codems en matière de contrôle des dépenses et des investissements des EMS, la poursuite des efforts de collaborations, de synergies et d'économies de frais entre les EMS du district et, à plus long terme, l'étude de la mise en réseau, voire l'intégration dans l'association, des EMS du district.

7.2.6 Domaine de la DAEC

Ancienne décharge de la Pila. La préfecture a continué à prêter son concours au comité de pilotage du consortium, notamment dans la mise en oeuvre des mesures de sécurité du public relatives à l'élargissement du périmètre d'interdiction prononcée par le préfet.

Projet Poya. Le groupe de travail présidé par le préfet de la Sarine a poursuivi ses travaux en vue de l'élaboration et la coordination de solutions pour la gestion du trafic et des grandes manifestations autour du site sportif Saint-Léonard et sur le plateau d'Agy. Malgré les défis posés par les différentes étapes des chantiers de la Poya et de la nouvelle halte CFF, des dispositifs de circulation et de sécurité adaptés ont pu être établis pour l'ensemble des phases de chantier.

Nouvelles modalités de traitement des demandes de permis de construire. Dans le cadre de ces nouvelles modalités, la préfecture a tenu diverses séances d'information à l'attention des communes. Elle a en outre participé activement aux différents groupes de travail constitués à cet effet par le SeCA et le SPC.

7.3 Préfecture de la Singine

Préfet: **Nicolas Bürgisser**

7.3.1 Généralités

L'adoption de la Planification régionale du district de la Singine, avec un objectif à l'horizon 2030, a constitué le point d'orgue de l'an passé. Ce plan a été approuvé à l'unanimité lors de l'AD de la Région de la Singine en automne, après un travail de quatre ans. Durant l'an passé également, il a fallu malheureusement enregistrer de nombreuses démissions de conseillers communaux. Et de nouveau, il n'a été possible de repourvoir ces postes que plus ou moins bien.

Les divers collectifs des membres des communes et associations communales singinoises évoluent de manière différente. Le travail dans la "Région capitale Suisse" commence à porter ses fruits. Ainsi la zone industrielle de Birch à Guin a été inscrite dans les 10 premiers sites industriels de la Région capitale Suisse. Le fait que les communes de Haute-Singine soient membres du parc naturel du Gantrisch sera lui aussi perçu toujours plus positivement au fil du temps.

En 2013 encore, le comité de la Région de la Singine, au sein duquel siègent tous les 19 présidents/-es et syndics/-ques des communes singinoises, a travaillé intensément dans un esprit constructif.

7.3.2 Activités au niveau communal, régional et cantonal

En 2013 encore, la préfecture et le préfet étaient à disposition des communes et associations communales singinoises, mais également des citoyennes et citoyens en leur fournissant toute une palette de prestations. Conseil et soutien et activités de coordination entre les communes sont comme par le passé l'une des tâches essentielles de la préfecture.

Ci-dessous sont mentionnées, dans la séquence des directions de l'Etat, les principales tâches et activités qui ont occupé les communes, leurs associations et le préfet durant l'année sous examen.

7.3.3 Domaines de la DICS

L'ouverture de l'exposition permanente renouvelée au Musée de la Singine a été le point culminant de l'année culturelle passée. Les communes singinoises participent annuellement à hauteur de 120'000 francs aux frais d'exploitation du musée. Deux représentations en plein air ont eu lieu, avec grand succès. La naissance du Lac de Schiffenen à Räsch près de Guin (sur les rives du lac, la scène étant même partiellement dans le lac!) et le spectacle

en plein air "Bachab", qui représentait le drame géologique de Falli Hölli, ont tous deux constitué un événement marquant de la vie culturelle singinoise. Les deux manifestations ont joué à guichets fermés.

L'Association "Region Sense" a repris le secrétariat et la comptabilité de l'école d'orientation de la Singine. En sa qualité de membre du comité de cette école, le préfet a participé aux travaux pendant toute l'année, et il a soutenu le comité et les communes dans tous les domaines.

Il y a des difficultés dans les transports scolaires. La suppression de plusieurs liaisons de bus existant depuis plusieurs années a obligé leur remplacement par de coûteux bus scolaires.

7.3.4 Domaines de la DSJ

Le rapport annuel des commandants du corps des sapeurs-pompiers de la Singine s'est tenu dans les locaux d'Ambulanz Sense. Les commandants de corps, souvent nouveaux, ont pu découvrir en direct le travail d'Ambulanz Sense et son excellente infrastructure. Divers aspects et problèmes des sapeurs-pompiers ont été abordés avec l'ECAB. Le préfet a eu l'occasion de se faire une idée de la qualité du travail des corps de sapeurs-pompiers à l'occasion de diverses inspections dans les villages. L'engagement et la volonté étaient partout exemplaires. Tout au long de l'année, la préfecture a collaboré intensément et efficacement avec les corps de sapeurs-pompiers locaux, la centrale de Dudingén et l'ECAB.

Fusions et/ou formes possibles de collaboration sont également un thème pour les divers corps de sapeurs-pompiers. Afin de remplir les exigences de FriFire, qui veut que dans les 15 minutes suivant une alarme incendie, 8 sapeurs-pompiers dont 4 dotés de protection respiratoire soient sur place, plusieurs corps de sapeurs-pompiers doivent collaborer avec des services du feu voisins.

En 2013 également, le Préfet de la Singine a siégé au Conseil cantonal de prévention et de sécurité en tant que représentant de la Conférence des préfets.

Sur invitation du préfet, plusieurs communes singinoises ont participé à trois séances de travail avec la police de proximité. Ce mode de collaboration est très apprécié de tous les participants, de sorte que les séances de travail se tiendront à nouveau, à intervalles réguliers.

7.3.5 Domaines de la DIAF

Durant l'année sous rapport, le préfet a poursuivi ses visites officielles aux communes. A cette occasion, il a constaté que les communes du district de la Singine sont dans l'ensemble bien gérées et administrées. Par contre, plusieurs recours et plaintes ont été déposés auprès de l'autorité de surveillance à l'encontre de conseils communaux. De nombreuses séances de travail ont été menées avec toutes les communes sur diverses thématiques. Il s'avère que les communes ne cherchent pas à réinventer la roue chacune de leur côté, et elles collaborent efficacement en de nombreux domaines. Le même constat vaut pour la coordination des prises de position dans le cadre des procédures de consultation.

Comme il en a déjà été fait mention en introduction, on a encore enregistré en 2013 de nombreuses démissions de membres de conseils communaux. Nombre de gens n'ont pas idée du travail qui les attend en acceptant un mandat de conseiller communal. Des cours ont été mis sur pied avec l'association des employés administratifs des communes du district de la Singine (et du district du Lac) en vue d'établir une offre de cycles de formation et de cours.

La saison de la chasse 2013 s'est déroulée elle aussi sans remous, dans l'ensemble. La bonne collaboration entre le Service des forêts et de la faune, les gardes-chasse et la préfecture s'est poursuivie. La chasse doit continuer à susciter des émotions pour tous - des émotions positives.

Les fusions des communes vont de l'avant. Dans son rapport, le préfet a présenté un projet de district regroupant 8 communes au lieu de 19. La réalisation concrète est désormais en marche. Les cinq communes de Plaffeien, Oberschrot, Zumholz, Brünisried et Plasselb ont déjà mis l'intention de fusionner à l'ordre du jour de leurs assemblées générales, avec une demande de crédit y afférente. Partout les demandes de crédit ont été acceptées. Les quatre autres communes de la Haute Singine, soit Giffers, Tentlingen, St. Silvester et Rechthalten, ont décidé d'interroger à titre consultatif leurs citoyens/-ennes sur leur opinion à propos d'une éventuelle fusion.

7.3.6 Domaines de la DEE

Les premiers échos positifs liés au fait que le district de la Singine est membre de l'association Région capitale Suisse ont été perçus. La zone industrielle de Birch à Dürdingen a été inscrite au nombre des 10 premiers sites industriels de cette association.

Le préfet assume parallèlement la charge de président de l'Association des communes "Region Sense". A ce titre, il s'est penché sur les thématiques suivantes:

Dans le cadre de la Planification régionale récemment adoptée pour l'ensemble du district, toutes les communes singinoises ont défini où de futurs sites industriels devaient être implantés. Il en a été de même pour les implantations de PME.

Avec la collaboration de l'association des communes du Lac, le district de la Singine gère un incubateur d'entreprises à Morat. Plusieurs start-up s'y sont déjà installées.

7.3.7 Domaines de la DSAS

La suppression de plusieurs prestations sur le site de Tavel de l'HFR a créé un grand embarras et une forte déception dans le district, avant la résignation.

Le préfet a poursuivi son engagement en faveur de la cause de la santé publique de par sa fonction et en sa qualité de membre de l'association de communes "Réseau de santé singinois" (anciennement l'association de communes "EMS du district de la Singine).

La mise en œuvre de l'étude portant sur le service de prise en charge de la démence sénile dans le district est actuellement en cours, une variante définitive ayant été choisie. Le crédit y relatif a été alloué.

La Commission pour le versement des indemnités forfaitaires poursuit son travail: tous les cas sont en cours de réévaluation selon les directives établies par la Conférence des préfets.

Le centre d'hébergement pour requérants d'asile de Wünnewil est maintenant fermé. Les choses se sont bien mieux passées que nombre d'intéressés ne se l'étaient imaginé au départ. Le nouveau centre a été ouvert à Dürdingen. Jusqu'à présent, il n'y a pas eu de plaintes notables de la part de la population.

7.3.8 Domaines de la DFIN

Pas de remarques.

7.3.9 Domaines de la DAEC

De nombreux plans locaux achevés dans diverses communes attendent souvent depuis très longtemps (parfois pendant des mois, voire des années) l'approbation de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Avec l'acceptation de la nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire, ces plans locaux pourraient perdre leur validité.

La Planification régionale du district de la Singine a été adoptée en automne 2013 par l'Assemblée des délégués, après quatre ans de travaux.

7.3.10 Remarques finales

En complément aux engagements susmentionnés, le préfet et la préfecture suivent et soutiennent en général la vie publique dans le district, mais aussi des initiatives privées sous l'angle économique, culturel et sportif. Dans cet esprit, le préfet et son représentant ont montré durant l'an passé encore, par leur participation à de nombreuses manifestations, l'intérêt des autorités à tout ce qui se passe au plan régional et local.

7.4 Préfecture de la Gruyère

Préfet: **Patrice Borcard**

7.4.1 Domaine de la DICS

Association du Cycle d'orientation de la Gruyère. Durant l'année 2013, le comité du CO de la Gruyère s'est concentré sur trois projets, liés aux effets de la forte croissance démographique que connaît le district. Il s'agit de la construction d'un troisième CO, à Riaz. La phase du concours s'est achevée par le choix d'un projet, qui a fait l'objet d'une série d'adaptations. Une commission de bâtisse s'est mise au travail sans délai, car il est impératif que l'établissement ouvre ses portes pour la rentrée 2017. Deux autres chantiers ont été suivis : les transformations du CO de Bulle et le lancement de la construction de quatre classes au CO de La Tour-de-Trême. Après discussion, il reviendra à la commune de Bulle – propriétaire des vestiaires situés sous la construction envisagée – de réaliser le projet et de louer, par la suite, ces espaces au CO. Le comité d'école a poursuivi la réorganisation de l'administration technique et artistique de la salle CO2.

Collège du Sud. Les travaux préparatoires à l'extension du site de Bulle se sont poursuivis durant l'année, en collaboration avec les services concernés de l'Etat de Fribourg. Le permis a été délivré à l'automne 2013.

Fondation du Château de Gruyères. La Fondation du château de Gruyères a orienté ses réflexions sur un projet intitulé « Stratégie de valorisation et de communication 2020 ». Il s'agit d'offrir à l'institution de mieux se profiler dans une concurrence croissante. Le conservateur, Monsieur Raoul Blanchard, en fonction depuis le 1er janvier 2001, a donné sa démission pour le début de l'année 2014. Son successeur, l'historien d'art Filipe Dos Santos, a été choisi parmi 65 candidatures. Il entre en fonction le 1er février 2014.

Centre Sportif Régional. L'Association Régionale la Gruyère, et notamment le groupe de travail créé à cet effet, poursuit ses démarches dans la perspective de la construction d'un centre sportif. L'essentiel de l'activité déployée en 2013 a consisté à affiner le type de Partenariat Public Privé en collaboration avec l'entreprise Ernst & Young. Des commissions ont été constituées afin d'établir le programme du centre sportif. Le soutien de la Nouvelle Politique Régionale (NPR) a été sollicité afin de permettre le financement de la dernière étape d'analyses, appelée à déboucher sur le choix du partenaire privé. Les délégués de l'ARG ont approuvé cette démarche. Enfin, des analyses plus poussées ont été conduites afin de procéder au choix du site.

D'autre part, la procédure destinée à la création de l'Association intercommunale « Sports en Gruyère » s'est poursuivie durant l'année 2013, laquelle a abouti à l'approbation des statuts par le Conseil d'Etat. L'assemblée constitutive a été programmée pour la fin du mois de janvier 2014.

7.4.2 Domaines de la DSJ

Etablissements publics. La Préfecture s'est investie dans plusieurs directions afin d'encadrer l'activité des établissements publics du district, et notamment ceux qui sont actifs dans le chef-lieu. L'association « Noct-en-Bulle », en lien avec d'autres mouvements, a mis sur pied des initiatives de sensibilisation aux nuisances nocturnes. La Préfecture a également organisé une campagne destinée à sensibiliser les jeunes contre la consommation excessive d'alcool. Un concours (« C'est l'abus comme t'as bu ! »), mis sur pied avec l'association « Stop Violence » et REPER, a permis de rassembler les supports d'une campagne d'information. D'autre part, la Préfecture a réuni à la fin de l'année plusieurs partenaires afin d'initier un label en milieu festif, offrant un cadre aux organisateurs de grandes manifestations.

Police du feu. Le préfet et le lieutenant de préfet ont participé à de nombreuses manifestations, assemblées, cours et exercices des corps de sapeurs-pompiers de la Gruyère. Plusieurs sinistres ont exigé la présence du préfet, notamment une explosion à Marsens au début janvier, qui a entraîné la mise en place du Plan orange. Durant l'année, les corps des sapeurs-pompiers de Marsens-Vuippens et Haut-Intyamont ont été inspectés.

7.4.3 Domaines de la DIAF

Fusion de communes. L'année 2013 a été marquée par plusieurs initiatives et réalisations au niveau des fusions communales. La Préfecture a accompagné la fusion entre Charmey et Cerniat, laquelle a donné lieu à une votation favorable le 3 mars 2013, débouchant sur la nouvelle commune de Val-de-Charmey dès le 1er janvier 2014.

Le Conseil d'Etat a approuvé, au début juin 2013, le plan de fusions établi par le préfet. Ce dernier a sensibilisé les communes aux objectifs poursuivis en participant notamment à des séances d'information.

7.4.4 Domaines de la DEE

Remontés mécaniques. Sollicité par un soutien à l'installation de canons à neige sur le domaine skiable de la Berra, l'Association Régionale la Gruyère a entrepris une analyse des investissements envisagés dans les dix ans à venir au niveau du district. Elle a notamment sollicité la Direction de l'économie et de l'emploi afin que soit modifiée la loi sur le tourisme, laquelle ne prévoit pas de soutien en faveur de l'enneigement mécanique. Face à l'importance des investissements annoncés, les délégués de l'ARG ont renoncé à soutenir l'installation future de canons à neige.

Nouvelle Politique Régionale (NPR). La collaboration du district de la Gruyère avec la NPR s'est poursuivie autour de plusieurs projets : la réalisation du centre sportif régional, celui de l'écologie industrielle qui regroupe la plupart des entreprises de la zone bulloise de Planchy, l'organisation de la fête de la bénichon en 2014.

7.4.5 Domaines de la DSAS

Association du Réseau Santé et Social de la Gruyère. Président de l'Assemblée des délégués du Réseau Santé et Social de la Gruyère, président de la Commission des soins à domicile et de l'aide familiale, président de la Commission des EMS de la Gruyère, le préfet s'est impliqué dans la conduite de nombreux dossiers liés aux domaines de la santé et du social. Un projet de concept de prise en charge de la personne âgée a exigé la mise en place de plusieurs groupes de travail qui ont œuvré dans le domaine des structures intermédiaires et d'un organe régional d'information et d'orientation.

L'Association Régionale la Gruyère s'est investie dans l'analyse des structures d'accueil de la petite enfance. Sur la base d'une radiographie complète de l'offre actuelle (crèches, garderies, écoles maternelle, groupes de jeu...), est prévue la création d'une grille de référence pour l'ensemble des structures ainsi que d'un portail internet. L'objectif visé est une meilleure information destinée aux parents et une coordination plus efficace entre les différentes offres.

7.4.6 Domaines de la DFIN

Rien à signaler

7.4.7 Domaines de la DAEC

Aménagement du territoire. Président de l'Assemblée des délégués de l'association intercommunale MOBUL, le préfet a suivi les travaux réalisés en ville de Bulle dans le cadre de la mise en œuvre du projet MOBUL. En collaboration avec l'ARG, il a organisé en novembre les deuxièmes Etats généraux de la Gruyère dont le thème était l'aménagement du territoire. La rencontre a connu une nombreuse participation. L'ARG s'est également investie dans le soutien à une étude destinée, dans le cadre de la Politique agricole 2014-2017, au maintien de la diversité paysagère des vallées de l'Intyamont et de la Jogne. Elle a également mis sur pied un groupe de travail dont la mission est de réfléchir à l'avenir des chalets d'alpage propriétés des communes. Un rapport est prévu afin d'offrir aux communes des pistes pratiques, capables de les soulager dans l'entretien onéreux de ce patrimoine.

7.5 Préfecture du Lac

Préfet: **Daniel Lehmann**

7.5.1 Domaine relevant de la DICS

Ecoles. Le préfet préside l'assemblée des délégués du cycle d'orientation de la région de Morat. Il représente les communes du Haut-Lac français au Comité de direction du CO de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français. Son rôle est de conseiller les responsables communaux du domaine de l'école, ainsi que les Comités directeurs, les commissions et les directions d'école des CO et des écoles primaires du district.

Orientation professionnelle. La commission d'orientation professionnelle du district du Lac, présidée par le préfet, a pour mission de surveiller la bonne marche de l'orientation professionnelle dans les CO de Morat, de Chiètres et de Cormondes, ainsi que le Centre d'information professionnelle (CIP) du district du Lac à Morat.

Culture. La préfecture accorde son soutien à diverses activités culturelles dans le district et à des organisations visant à la conservation ou à la restauration de biens culturels.

7.5.2 Domaines relevant de la DSJ

Police. La préfecture appuie la police dans la mise en œuvre du concept de la police de proximité. A cet effet, un échange d'informations a lieu régulièrement avec le commandement de la Région Nord.

Affaires pénales. Comme l'année précédente, le nombre des ordonnances pénales a augmenté nettement (+11,5 %). Celui des oppositions sur ordonnances pénales a légèrement crû en chiffres absolus, mais il a continué à régresser en pourcentage. Le nombre des plaintes suivies de l'engagement d'une procédure de conciliation est resté stable par rapport à l'année précédente. Quant aux conciliations réussies, leur nombre a cependant augmenté en comparaison de l'année antérieure.

Etablissements publics et manifestations. Comme les années antérieures, les réclamations portant sur le bruit causé par les établissements publics et les manifestations, de même que les éclaircissements nécessaires à la procédure d'autorisation de manifestations spéciales sont très coûteuses en temps. Le nouveau concept de sécurité pour le carnaval de Morat a fait ses preuves. Mais il a encore été développé pour les futures manifestations.

Tir. La commission cantonale pour les stands de tir, présidée par le préfet, a procédé à de nombreuses activités de conseil en collaboration avec le Service de l'environnement. Elle a également préparé des décisions de la Direction.

Service du feu. Le préfet et son lieutenant ont organisé plusieurs exercices régionaux; ils ont procédé à des inspections et suivi des cours organisés aux niveaux cantonal et préfectoral. On enregistre également une intense activité en matière de conseil respectivement aux communes et aux services du feu en lien avec les coopérations ou les fusions, tout particulièrement dans la perspective des conventions, statuts et règlements y afférents.

Le gros incident de juin 2013, à savoir l'incendie de la firme de recyclage Bühlmann à Cressier, a été maîtrisé d'excellente manière moyennant l'aide de nombreux éléments d'engagement provenant du canton et de l'extérieur.

7.5.3 Domaines relevant de la DIAF

Elections et votations. La préfecture a préparé et exécuté les votations fédérales et cantonales, tout en apportant son appui aux bureaux de vote communaux dans leurs préparatifs et travaux.

Communes. La préfecture a, tout en bénéficiant pour une part de la collaboration des services cantonaux compétents, organisé des séances d'information sur divers sujets précis; le préfet a également rédigé des fiches d'information. Il conseille les communes sur des questions de procédure et de droit.

Fusions de communes. Le plan de fusion préparé par le préfet a été généralement bien accepté dans le district du Lac. Avant son approbation par le Conseil d'Etat déjà, plusieurs communes avaient lancé des projets de fusion. Les projets en cours sont tous en concordance avec le plan de fusion. La préfecture a coordonné l'introduction d'un processus visant à élucider la question d'une éventuelle fusion de communes de part et d'autre de la frontière cantonale, soit entre Morat et Clavaleyres.

Association des communes du district du Lac. De nombreux avis relatifs à des projets d'importance ont été rédigés dans le cadre de l'Association des communes du district. Le préfet s'est particulièrement impliqué dans les travaux de l'Association portant sur la mobilité et l'aménagement du territoire.

Formation des conseillers communaux et du personnel communal. Le préfet a participé en tant qu'intervenant à un cours spécialisé à l'attention des administrateurs de bâtiments communaux.

7.5.4 Domaines relevant de la DEE

Nouvelle Politique Régionale (NPR). En sa qualité de président de l'Association régionale du Lac, le préfet collabore à l'élaboration et à la mise sur pied de projets de politique régionale. On peut citer à ce titre l'implantation de l'incubateur d'entreprises Nord, fondé et supporté par les associations régionales du Lac et de la Singine, auxquelles s'est joint également le district de la Broye. Sur le plan cantonal, le préfet est membre du comité de direction d'Innereg FR (Plateforme des régions fribourgeoises pour la mise en œuvre de la Nouvelle Politique Régionale).

Région capitale Suisse. L'association régionale du Lac, tout comme la Ville de Morat, fait partie des membres fondateurs de la Région capitale Suisse. De ce fait, elle soutient les efforts du canton visant à maintenir son rang dans cette région. A titre de membre du Comité de cette association, le préfet contribue à renforcer l'impact du canton et du district du Lac en son sein. Un succès mesurable de la participation du district à Région capitale Suisse est l'intégration du secteur stratégique du Löwenberg dans les 20 principales zones industrielles de Région capitale Suisse.

Promotion économique. Sur la base de l'enquête effectuée l'année précédente par l'Association régionale du Lac à propos de la promotion économique régionale, un forum de discussion a été créé à l'échelon du district, qui doit permettre aux communes intéressées un échange d'idées concernant les activités communales liées à cette promotion. De plus, des contacts ont été pris avec la Région Broye pour une connexion des activités régionales de promotion économique. Au demeurant, la région collabore avec la Promotion économique cantonale et les organisations économiques.

Tourisme. L'Association régionale du Lac participe activement aux campagnes de marketing coordonnées du canton de Fribourg en matière de tourisme et elle mène avec succès ses propres actions de marketing. On notera également la collaboration intercantonale, notamment dans la région touristique "Pays des trois lacs": le préfet y représente les Régions fribourgeoises dans le Comité directeur. Au niveau cantonal, le préfet est actif en sa qualité de membre du comité et du comité stratégique de l'Union fribourgeoise du tourisme.

Marché de l'emploi. Avec son collègue du district de la Singine, le préfet du district du Lac est membre du Conseil de fondation de la Fondation "deStarts" qui œuvre en faveur de jeunes au chômage. Il est également membre du comité et vice-président d'IRIS-FR, une association dont les buts visent la promotion de l'intégration sociale et professionnelle de personnes sans emploi. IRIS-FR déploie son activité essentiellement dans les districts du Lac et de la Singine.

7.5.5 Domaines relevant de la DSAS

Mise en œuvre de la planification hospitalière. Après l'ouverture du bâtiment provisoire affecté à la permanence, il a été possible de s'attaquer au printemps de l'année sous rapport aux travaux de rénovation et d'agrandissement de l'HFR Meyriez-Murten, et ce en commençant par le démantèlement de l'ancien bâtiment. Avec les travaux réalisés durant l'année sous examen, le projet suit son cours dans le respect du calendrier et du budget.

Réseau de santé du district du Lac. Le préfet est président de l'assemblée des délégués et membre du comité de direction du Réseau de santé du district du Lac (RSL). Ledit réseau a revu son organisation pour une meilleure intégration des diverses unités de prestation (EMS) et pour une coordination renforcée de la planification et de la fourniture des prestations.

Frais d'investissement et frais financiers des établissements médico-sociaux (EMS). En tant que président de la commission de district chargée des EMS, le préfet a collaboré à l'élaboration de la réglementation portant sur les frais d'investissement et les frais financiers des EMS. A cet égard, l'assemblée des délégués du Réseau de santé du district du Lac a approuvé la proposition de rembourser également à l'avenir ces frais à des institutions n'appartenant pas au réseau du district, comme ceci est d'ailleurs prescrit par la législation cantonale pour les résidents du district dans les homes d'autres districts.

Soins à domicile. Le préfet assume la présidence et le secrétariat de la commission du district chargée des soins à domicile dont l'une des attributions consiste à décider de l'octroi d'une indemnité forfaitaire. Le préfet a également pour tâche de coordonner les entretiens entre les quatre services de soins à domicile du Lac, dans le but d'examiner les possibilités de collaboration entre ces services.

7.5.6 Domaines relevant de la DFIN

Pas de remarques.

7.5.7 Domaines de la DAEC

Aménagement du territoire. Au niveau cantonal, le préfet a pris part à la consultation sur la mise en vigueur des nouvelles dispositions fédérales relatives à l'aménagement du territoire ainsi qu'à un forum de discussion portant sur une politique foncière active. Au plan du district, l'accent a été mis sur les travaux de révision du plan directeur régional. Dans ce contexte, des séances de coordination ont été menées en particulier entre la région et les communes concernées, dans l'optique de la réalisation de la zone industrielle stratégique du Löwenberg. Par ailleurs, les travaux d'études concernant la protection contre les inondations et la revitalisation des Grands Marais représentent un important projet. Enfin, dans le cadre de la révision d'un plan d'aménagement local, le préfet a joué le rôle de médiateur entre une commune et les propriétaires concernés.

Constructions. Le nombre des permis de construire établis a augmenté de 5% par rapport à l'année précédente. D'autre part, la nouvelle procédure de traitement des demandes de permis de construire a créé un transfert sur le préfet d'une part considérable du travail des divers services donnant leur préavis; ceci a eu pour effet une augmentation massive de la charge liée au traitement des demandes. Comme jusqu'à ce jour, aucune main-d'œuvre supplémentaire n'a été mise à disposition pour maîtriser ce surcroît de travail, les limites de capacités ont été atteintes voire dépassées.

Etant donné que la commune du Haut-Vully a été biffée en août de la liste des communes possédant une part de résidences secondaires supérieure à 20%, le district du Lac n'est plus concerné par les dispositions relatives à la limitation de la construction de résidences secondaires.

7.6 Préfecture de la Glâne

Préfet : **Willy Schorderet**

7.6.1 Domaines de la DICS

Association du Cycle d'Orientation (CO) de la Glâne. Le comité a terminé l'évaluation des besoins et la répartition des locaux pour la transformation du Cycle d'Orientation.

En plus de la réfection de l'ensemble du bâtiment principal, des classes et du bâtiment annexe, le projet intègre la construction d'un nouveau complexe. Celui-ci comprendrait une piscine de cinq voies d'eau en remplacement de la piscine actuelle qui date de plus de 40 ans et qui ne répond plus aux normes de sécurité et à l'offre à donner aux élèves. La nouvelle piscine sera mise à disposition de l'ensemble des classes primaires du district et de la population en dehors des heures de classes et durant les vacances scolaires. Des salles pour les cours du conservatoire seraient également réalisées ainsi qu'une bibliothèque régionale. Ce nouveau bâtiment se situerait entre le Cycle d'Orientation actuel et le Bicubic. Dans l'emplacement de la piscine actuelle, seraient construites des classes spécialisées (ACM, ACT, sciences, etc.). L'avantage du projet est que les spécificités seraient regroupées (Sports, activités particulières).

L'ensemble du projet a été présenté, le 14 juin 2013, à Madame la Conseillère d'Etat Isabelle Chassot. Celle-ci a reconnu les qualités du travail effectué et a relevé que le programme correspondait parfaitement à la vision de la Direction de l'instruction publique et du Service des sports.

Elle s'était engagée à transmettre au Conseil d'Etat un règlement pour le subventionnement de piscines d'importance régionale et à relever l'intérêt de réaliser dans un nouveau complexe des salles pour le conservatoire.

Des discussions seront entreprises au début de 2014 avec les communes partenaires du Bicubic pour la reprise de la troisième salle de sport du Bicubic.

Le projet définitif sera présenté aux délégués des communes dans le courant du printemps 2014, puis soumis à approbation à l'assemblée des délégués. Tenant compte de l'ampleur de l'investissement, les citoyens devront approuver, lors d'une votation, les crédits nécessaires à ces travaux.

Pour le moyen terme, tenant compte de l'évolution de la démographie et des dépenses importantes à venir et du projet ci-dessus, la Glâne privilégie la demande de la DICS, d'étudier avec les districts voisins de la Gruyère et de la Veveysse, la réalisation d'un nouveau CO aux confins des trois districts du Sud.

Gymnase. La population du district de la Glâne a été sensible au renouvellement de la convention avec la DICS. Cet accord permettra de continuer à offrir à la plupart des élèves de la Glâne la possibilité de réaliser leur première année du gymnase à Romont.

Paysages éducatifs en Glâne – Transition. Le programme «Paysages éducatifs suisses », lancé par la Fondation JACOBS et soutenu par l'Etat de Fribourg, a pour objectif d'améliorer les chances des enfants et des jeunes dans le domaine de la formation et du développement personnel, grâce à un mode de collaboration entre acteurs scolaires et extrascolaires.

Suite à un regard croisé sur la situation des jeunes en difficulté, les professionnels de multiples horizons et domaines d'intervention se sont réunis autour de cette problématique au sein du groupe Qualité de vie en Glâne. Les difficultés rencontrées par ces jeunes, âgés principalement entre 14 et 18 ans, sont notamment de nature socioprofessionnelle (niveau scolaire limité, apprentissage d'une nouvelle langue et d'une nouvelle culture, manque d'insertion socioprofessionnelle, notamment dans le tissu associatif local, «zonage», problèmes familiaux, besoins d'être vus et reconnus, etc.).

L'idée du projet Transition est de rassembler tous les acteurs scolaires, extrascolaires, familiaux et surtout économiques et professionnels à ce moment particulièrement délicat que représente la transition entre la fin de la scolarité obligatoire et le milieu professionnel. Le comité de pilotage, composé de la préfecture, représentée par Madame Sarah Devaud, lieutenant de préfet, de la Commune de Romont, de la Direction du CO de la Glâne, de REPER, de l'Applâne et de Scène 9, peut compter sur l'excellent travail d'une coordinatrice et de deux coaches. Plusieurs dizaines de jeunes passant encore à travers les mailles du filet et n'ayant aucun projet professionnel, il était essentiel de leur apporter un soutien concret. En plus du coaching personnel et scolaire mis en place dès l'automne 2013, Transition a organisé, en étroite collaboration avec la Jeune Chambre Internationale de la Glâne, par sa Commission Fit4Jobs, un Apéro-Quizz en novembre 2013. Cet événement rencontra un franc succès auprès de tous les acteurs et est de bon augure pour l'avenir du projet Transition.

Bicubic. Ce bâtiment est prisé et de nombreuses manifestations internes et externes sont organisées. Il répond aux besoins et attentes. Du reste, de nombreuses manifestations cantonales, romandes ou nationales y ont lieu chaque année.

Le comité d'école a planifié des transformations importantes afin de rendre certains locaux plus accessibles et de répondre d'une manière plus optimale aux besoins des utilisateurs (accueil, bars, WC, etc.). Un crédit sera demandé à moyen terme.

Vitromusée et musée du papier peint. Les expositions temporaires apportent à chaque fois des découvertes extraordinaires et mettent en valeur les musées sous des aspects différents. L'exposition d'été du Vitromusée Romont et du Musée du papier peint de Mézières a permis de découvrir des œuvres en verre contemporaines d'artistes de renommée internationale et de jeunes talents et surtout de renforcer les synergies entre ces deux musées.

Activités et rencontres culturelles. Si quelqu'un aime faire plaisir, sans fanfaronnade et sans fioriture, c'est bien le Glânois. 2013 a été une cuvée extraordinaire. En plus des vastes programmes proposés par les deux sociétés culturelles, les fêtes populaires, comme les fêtes des musiques, de chant, de jeunesses, de rencontres telles que le carnaval, la braderie, les foires, art forum, etc. sont des moments magiques où l'on peut enfin s'arrêter et profiter de l'accueil et de moments d'amitié. Si les fêtes sont à chaque fois belles, l'amitié qui se crée entre les organisateurs est aussi un élément essentiel.

7.6.2 Domaines de la DSJ

Etablissements publics et ordre public. Plusieurs établissements ont définitivement fermé en 2013. L'une des raisons est le changement du fonctionnement de la Société. S'il n'y a pour l'heure pas à s'en inquiéter, il serait dommageable que cette tendance se poursuive, voire s'intensifie ces prochaines années.

En 2013, la préfecture a traité quatre demandes de patente B+. L'une d'elle a été retirée après discussion avec l'intéressé, et deux patentes ont été délivrées. La modification de la loi n'a pas posé de difficultés, au contraire les changements ont été bien acceptés.

Toutes les grandes manifestations qui se sont déroulées dans la Glâne en 2013 n'ont posé aucun problème de voisinages, d'abus ou de délinquance. Le travail préparatoire et les rencontres organisées par la préfecture avec les organisateurs et les autorités communales ainsi qu'avec les responsables des ambulances, du feu et de la police sont bénéfiques et cette manière de faire sera poursuivie ces prochaines années.

Pour la première fois, et sous l'impulsion du préfet de la Gruyère, les trois districts du Sud avec la gendarmerie ont édicté un règlement pour l'organisation des places de camping lors des fêtes de jeunesses. Ce document précis, qui apporte plus de solutions que d'interdits, a été apprécié des organisateurs.

Curatelles: Depuis plusieurs années, les communes de la Glâne collaboraient pour assumer leurs tâches en matière de curatelles, sans bases légales.

Dès 2014, toutes les communes ont confié la gestion des curatelles à la nouvelle Association de communes à buts multiples de la Glâne (ABMG), association qui est décrite sous le point en relation avec la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts. Les frais entre les communes sont répartis en fonction de la clef glânoise.

Gens du voyage. La préfecture dû gérer à plusieurs reprises la présence illégale des gens du voyage. Elle a joué un rôle de conciliateur, a pris toutes les mesures utiles pour éviter des problèmes d'ordre public. A l'avenir, comme les propriétaires qui n'avaient pas accepté l'occupation des terrains n'ont pas ou que partiellement été indemnisés, il faut craindre des situations excessivement difficiles, si la police n'arrive pas à faire évacuer les stationnements non autorisés. De plus, le préfet n'ayant pas les moyens d'engager des entreprises pour la mise à disposition de bennes, le ramassage des déchets et le nettoyage de la place, etc., les places seront laissées dans un état déplorable. Il faudra certainement répondre à l'incompréhension et à des réactions vives de la population.

Gendarmerie. La préfecture relève l'excellente collaboration qui existe avec la gendarmerie, le Service d'Ambulance du Sud Fribourgeois et le Centre de Renfort de Romont.

Défense incendie. L'engagement incessant de la préfecture et l'étroite collaboration avec les communes font que toutes les communes répondront au 1^{er} janvier 2014 aux exigences de FriFire. La dernière convention intercommunale a été signée en décembre. Désormais, le district sera organisé autour du Centre de Renfort et cinq corps de sapeurs-pompiers intercommunaux. Une commune de la Sarine a été intégrée au «corps des sapeurs-pompiers du Gibloux» avec les communes de Villorsonnens et Massonnens. A noter que la Commune de Le Châtelard ne fait pas partie d'un des corps, mais collabore étroitement avec la commune de Sorens.

Le rôle des communes à travers les commissions de gestion des nouveaux corps reste primordial.

Protection de la population. L'entente intercommunale a été dissoute, puisque cette tâche est assumée par la nouvelle Association à buts multiples de la Glâne qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2014. Cette nouvelle structure permettra une meilleure transparence et facilitera l'organisation.

7.6.3 Domaines de la DIAF

Fusion de communes. Le plan de fusion présenté par le préfet a été bien accepté par l'ensemble des communes. Actuellement deux projets sont à l'étude. Le premier concerne les communes de Billens-Hennens, Mézières et Romont alors que le deuxième comprend les communes de Châtonnaye, La Folliaz, Massonnens, Torny, Villaz-St-Pierre et Villorsonnens.

Dans le Sud du district, si des projets concrets n'ont pas encore vu le jour, il faut néanmoins relever que les communes ont régulièrement des contacts pour d'autres sujets, comme par exemple l'organisation à moyen terme de l'offre scolaire.

Il faut aussi admettre que l'incitation financière est très faible pour les communes avec peu d'habitants et ce critère-là n'influence pas les rapprochements qui sont dus à d'autres motivations comme l'organisation à moyen terme, les réponses à donner aux générations futures en matière de territoire, d'infrastructures, de conduites, etc.

Association à buts multiples de la Glâne (ABMG). En 2013, la préfecture a été l'instigatrice, avec le comité de l'Association des communes de la Glâne, de la création de la nouvelle Association de communes à buts multiples

pour la Glâne (ABMG). Toutes les communes ont massivement accepté cette nouvelle entité. Si lors des votes en assemblées communales et dans les conseils généraux, il y a eu quelques abstentions, il n'y a eu aucun «non».

Cette nouvelle association assumera dès le 1^{er} janvier 2014 pour les communes et à leur décharge plusieurs tâches dont la gestion du Service des curatelles et l'Organisation communale en cas de catastrophe (ORCOC).

L'ABMG simplifie les rapports entre les différents intervenants et représente un outil adapté aux défis auxquels doivent répondre les communes. De plus, elle met ainsi à disposition de l'ensemble de la population des offres identiques, rationnelles et efficaces.

A l'avenir, la possibilité d'ajouter les buts relatifs à l'organisation de la petite enfance dans le district sera étudiée, afin d'avoir une unité pour toutes les structures et créer un pot commun pour l'ensemble des communes, ce qui, une fois de plus, renforcerait la solidarité à l'intérieur du district.

La préfecture avec l'Association des communes de la Glâne a déjà mis sur pied un groupe de travail avec comme mission d'assurer un rôle de coordinateur entre les structures.

Cette organisation aura notamment comme tâches de déterminer, pour toutes les structures, les conditions d'accueil et les priorités d'accès, les tarifs et le revenu déterminant.

Elle devra aussi s'engager pour maintenir les compétences et connaissances actives dans les structures, préserver leurs projets pédagogiques et leurs spécificités et être un lien entre les parents et les structures.

Corporations forestières. Le préfet avec l'appui du Service des forêts et de la faune, de la Corporation forestière intercantonale Farzin – Glâne-Nord a conduit un groupe de travail avec des représentants des 12 communes glânoises, membres des Corporations forestières de La Neirigue et Glâne-Sud (Auboranges, Chapelle, Le Châtelard, Ecublens, Grangettes, Massonnens, Montet, Rue, Siviriez, Ursy, Villorsonnens et Vuisternens-devant-Romont) en vue d'étudier les modalités de création de cette nouvelle entité de gestion forestière.

Toutes les communes se sont montrées ambitieuses et responsables. En effet, les législatifs des communes ainsi que les communes membres de la Corporation «Farzin – Glâne-Nord» ont voté lors de leur assemblée, leur adhésion à la nouvelle Corporation forestière «Glâne – Farzin».

La fusion des corporations forestières du district de la Glâne s'inscrit dans l'évolution des unités de gestion forestière préconisée dans le rapport n° 286 du 11 octobre 2011 du Conseil d'Etat au Grand Conseil.

A relever la volonté de toutes les communes de participer à la nouvelle corporation en gestion commune uniquement.

La nouvelle Corporation forestière «Glâne – Farzin», qui verra le jour au 1er janvier 2014, comprendra les forêts des 19 communes glânoises, de l'Etat de Fribourg, de la Confédération (DDPS) et de l'Abbaye de la Fille-Dieu, des trois triages du district de la Glâne, plus les forêts de huit communes de l'Etat de Vaud et de la Société Nestlé Waters SA (Henniez) ainsi que du triage forestier vaudois Farzin. La surface des forêts est de 2612 ha. Les possibilités de coupes de bois devraient être de quelque 23 000 m³ par an.

La nouvelle Corporation forestière «Glâne – Farzin» a pour but de promouvoir une gestion moderne et multifonctionnelle (production de bois, accueil du public et protection) des forêts de ses membres. Son équipe forestière professionnelle – formatrice d'apprentis, appuyée par les temporaires repris des communes – devra relever deux défis: sécurité et qualité du travail.

Droits politiques. La préfecture s'est chargée de l'organisation et du contrôle de tous les scrutins, qu'ils soient fédéraux, cantonaux ou communaux.

Le préfet, avec son collègue de la Veveyse, s'est engagé et a informé les députés sur les avantages et inconvénients des différentes variantes de modifications de la loi sur l'exercice des droits politiques, en rapport avec les cercles électoraux. Il a clairement fait savoir, qu'à son avis, un regroupement des cercles de la Glâne et de la Veveyse créerait dans la représentativité des régions une inégalité de traitement. Il remercie Madame la conseillère d'Etat et la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts d'avoir, suite à une première consultation, proposé de nouvelles variantes.

Le préfet relève qu'il y a eu, depuis les dernières élections communales et jusqu'au 31 décembre 2013, quinze démissions; ce qui correspond à la tendance des trois périodes précédentes. Il faut toutefois relever la difficulté à recruter des candidats.

Communes. Les communes sont bien gérées et l'entente entre les membres des différents conseils est bonne.

Annuaire des communes. Le programme «ACom» répond aux besoins. Il est simple et efficace. Les mises à jour et adaptations prévues, comme l'extension au registre des intérêts, devraient se faire sans délai.

Vétérinaire. Plusieurs agriculteurs glânois ont eu une partie de leur troupeau atteint de la tuberculose bovine. La situation était difficile et extrêmement pénible pour les agriculteurs touchés et leur famille. Le Service vétérinaire, épaulé par SANIMA, a fait un travail considérable tant au niveau des mesures prises pour éradiquer cette maladie, que dans le suivi des personnes, l'information et les contacts réguliers avec les autorités.

7.6.4 Domaines de la DEE

Economie. Si l'annonce de l'arrivée de Nespresso dans la Glâne a été l'élément marquant en 2012, il faut relever que cette annonce a permis en 2013 de poursuivre le développement économique sur une note favorable. Le taux de chômage est bas et la qualité des PME/PMI fait le succès du district.

Armée. La réorganisation de l'armée a des conséquences favorables pour la Glâne avec le renforcement du PAA et l'extension de la place d'armes de Drognens. Ces éléments sont réjouissants; d'autant qu'il y a sept ans, les autorités politiques du district se sont battues pour le maintien du PAA de Romont.

7.6.5 Domaines de la DSAS

Réseau Santé de la Glâne (RSG). En 2013, la plupart des travaux de préparation pour la construction d'un nouvel home de Vuisternens-devant-Romont a été réalisée et le début du chantier pourra certainement débiter au printemps 2014. Lors de l'assemblée du printemps 2012, les délégués des communes ont approuvé le coût d'investissement estimé à 31,7 millions.

En parallèle, une société privée a également mis à l'enquête la réalisation d'un immeuble de 30 appartements adaptés, à proximité du nouvel home. Un couloir de liaison reliera les deux bâtiments.

HFR. La population et les responsables politiques du district ont été marqués par les décisions de la réorganisation de l'HFR; en particulier la remise en cause de l'unité cardio-vasculaire de Billens. Toutefois, l'engagement de préserver le nombre de lits de Billens et qu'au moment du transfert de l'unité cardio-vasculaire sur Fribourg, ces lits soient remplacés dans leur intégralité par des lits de réadaptation générale est à saluer.

Médecins - Cabinets de groupe. Les médecins généralistes sont peu nombreux et la majorité a plus de 55 ans. Le préfet a pris note de la volonté de l'Etat de mettre à disposition les moyens pour étudier la mise en place d'une structure adaptée, comme par exemple la création de cabinets de groupes. Afin d'éviter une discrimination entre les régions, il y aura aussi lieu de définir le support financier de l'exploitation de ces nouvelles structures.

7.6.6 Domaines de la DFIN

Informatique. C'est la lieutenant de préfet, Madame Sarah Devaud, qui représente les préfectures au comité de l'Association CommuNet. Pour rappel, grâce à cette organisation, les communes bénéficient à travers l'Etat d'un service informatique de qualité et qui répond à leurs nouveaux besoins.

Les synergies entre l'Etat et les communes ont été facilitées et permettront à l'avenir d'avoir de plus en plus d'échanges systématiques de données, en respectant les sécurités.

Les contacts et recherches de solutions régulières avec le SITel sont excellents et le préfet relève la qualité de l'écoute et des relations avec le Directeur, les responsables et les personnes en charge de l'application.

Le souhait émis en 2012 qu'une telle plateforme, comme celle des communes alémaniques qui sont tournées vers l'avenir, soit étendue à l'ensemble des communes du canton est renouvelé.

Corporation forestière. Avec la création de la nouvelle corporation forestière de droit public, une demande d'exonération fiscale a été acceptée par la Direction. Cette garantie permet de remplir les tâches des communes, tout

en pouvant accepter quelques membres privés, qui avaient souhaité, pour raison d'efficacité et de rationalité, travailler avec les collectivités publiques.

7.6.7 Domaines de la DAEC

Dossiers de permis de construire. La nouvelle procédure mise en place dans le courant de l'année a fait couler beaucoup d'encre. Il faudra avoir la volonté de remettre en cause ce qui ne donne pas satisfaction, qui alourdit le bon fonctionnement des procédures et de corriger tous les défauts de jeunesse. Actuellement, il existe un flou dans les compétences des uns et des autres, entre les services, le Service des constructions et de l'aménagement et les préfectures. Il faut noter que le travail des préfectures a considérablement augmenté sans personnel supplémentaire et que ceci devra aussi être corrigé.

La préfecture de la Glâne a organisé une séance d'information et d'instruction à l'attention des communes en 2013. Cette séance a été appréciée et une telle expérience sera renouvelée en 2014.

RER. Le succès du RER s'est confirmé. La réintroduction des arrêts de Vuisternens-devant-Romont et Sâles doit rester une priorité.

Dans cette dynamique du succès du RER, la Direction a accepté qu'une étude sur la desserte fine débute en 2014 avec les districts de la Gruyère et de la Veveyse.

CFF. La Région Glâne-Veveyse a pris note des engagements du canton pour qu'à l'avenir la ligne Romont-Lausanne et en particulier l'introduction de la coupe-accroche du train de Romont avec celui de Payerne en gare de Palézieux soit maintenue, voire développée ou alors remplacée par d'autres solutions qui ne pénaliseraient aucune des régions concernées. Elle réitère sa demande afin que la correspondance sur Genève retrouve une offre acceptable.

7.7 Préfecture de la Broye

Préfet : **Christophe Chardonnens**

7.7.1 Domaines de la DICS

Association du cycle d'orientation des communes de la Broye et de la commune de Villarepos : L'évolution démographique du district amène le comité d'école à de nouvelles réflexions sur les possibilités de disposer de nouveaux locaux dans un proche avenir. Il pourrait ainsi s'agir de développer les sites actuels ou alors de créer un troisième site.

Gymnase intercantonal de la Broye : Les résultats de l'étude portant sur l'estimation de l'évolution future du nombre d'élèves au Gymnase intercantonal de la Broye de 2013 à 2025, présentés en mai 2013, confortent le conseil d'établissement dans ses réflexions sur l'agrandissement des bâtiments existants. Un accord devrait être trouvé avec la commune de Payerne afin d'acquérir le terrain nécessaire à l'extension des locaux.

Fondation Pro Vallon : Soucieux de garantir l'équilibre financier de l'institution, le conseil de fondation poursuit sa politique de rigueur. Il est ainsi d'autant plus fier de relever la qualité et la richesse des activités qui sont proposées aux visiteurs et qui ne manquent pas de contribuer à la renommée du site.

Commission de surveillance des services auxiliaires de l'arrondissement scolaire de la Broye : Afin de faire face à la demande, s'agissant plus particulièrement des besoins en logopédie, la commission a dû se résoudre à requérir des communes des moyens financiers supplémentaires. Cela étant, la commission s'interroge sur les possibilités de répondre à des besoins qui ne cessent d'augmenter.

Collaboration scolaire intercantonale : Quand bien même le modèle est séduisant, force est de constater que les communes de la Broye fribourgeoise, s'agissant plus particulièrement des communes des enclaves de Surpierre et de Vuissens et de la commune de Murist, demeurent sceptiques sur les possibilités de développer avec leurs voisins du canton de Vaud une collaboration dans le domaine de l'école obligatoire. Il est ainsi peu probable que les projets en cours aboutissent, tout en relevant que les dispositions de la future loi scolaire sur la taille des cercles scolaires ne manqueront pas de favoriser de nouvelles réflexions.

7.7.2 Domaines de la DSJ

Etablissements et manifestations publics : La préfecture a suivi attentivement l'activité des établissements publics du district, s'agissant notamment de la mise en œuvre des nouvelles dispositions de la loi sur les établissements publics et plus particulièrement des nouvelles patentes B+. Elle a par ailleurs poursuivi, en étroite collaboration avec la Gendarmerie cantonale, son action auprès des organisateurs de manifestations publiques afin d'en favoriser le bon déroulement.

Sapeurs-pompiers : La réorganisation des corps de sapeurs-pompiers du district de la Broye a connu un léger coup d'arrêt en 2013. Aucune nouvelle fusion de corps n'a en effet été enregistrée. Aussi, il convient de poursuivre les réflexions afin que les corps qui ne seraient pas en mesure de répondre aux standards Frifire puissent adapter leurs structures. Quoiqu'il en soit, il est frappant de constater que, sur le terrain, le fossé se creuse entre les corps qui se sont déjà réorganisés et ceux qui peinent à trouver une solution et pour lesquels il devient toujours plus difficile d'assurer efficacement la lutte contre le feu et les éléments naturels.

7.7.3 Domaines de la DIAF

Votations : Le personnel de la préfecture s'est mobilisé pour assurer le bon déroulement des scrutins fédéraux et cantonaux. La préfecture a également prêté son concours aux communes qui ont dû procéder à des élections complémentaires. Une attention particulière a également été portée aux réflexions visant à déterminer le logiciel qui sera utilisé lors des prochaines élections fédérales, cantonales et communales.

Fusions de communes : La mise en œuvre du plan de fusion a débouché sur le lancement de cinq études de fusion auxquelles participent 27 communes sur les 30 que compte le district. Les communes de Domdidier, Dompierre, Léchelles et Russy ont fait une première présentation de leurs réflexions à la population, laquelle a plutôt bien accueilli le projet.

Association des communes de la Broye (Ascobroye) : Le préfet a participé aux différentes séances du comité de l'association ainsi qu'aux assemblées générales, tout en apportant son concours à la conduite des dossiers en cours. Il convient de saluer la volonté du comité de donner une nouvelle dynamique à l'association.

7.7.4 Domaines de la DEE

Communauté régionale de la Broye (Coreb) : La Communauté régionale de la Broye a récolté quelques beaux fruits en cette année 2013 avec l'adoption du règlement d'exploitation civile de l'aérodrome de Payerne et l'implantation de nouvelles entreprises. Elle poursuit ses efforts avec, comme objectif premier, la création d'emplois.

Aéropôle : Avec l'approbation par l'Office fédéral de l'aviation civile du règlement d'exploitation civile de l'aérodrome de Payerne, en septembre, le projet Aéropôle a franchi une étape capitale. Il n'en demeure pas moins que le véritable travail commence avec la mise en œuvre du règlement et la nécessité d'élaborer très rapidement le concept de vol aux instruments. Cela étant, les premières implantations se précisent et il est bon de sentir l'attrait que suscite cet ambitieux projet.

Nouvelle Politique Régionale (NPR) : Le préfet a participé aux travaux de l'association des régions fribourgeoises pour la Nouvelle Politique Régionale (INNOREG FR) et favorisé dans son district les réflexions visant à susciter des projets susceptibles de décrocher une aide fédérale et cantonale. Les fonds de la NPR ont ainsi permis de développer une étude de mobilité sur le secteur stratégique de Rose de la Broye.

7.7.5 Domaines de la DSAS

Association des communes pour l'organisation médico-sociale du district de la Broye : Le projet de transformation et d'agrandissement de l'EMS Les Fauvettes, à Montagny-la-Ville, a pris son envol et devrait être finalisé courant 2014. Il s'agit également de jeter les premières bases du projet de transformation et d'agrandissement de l'EMS Les Mouettes, à Estavayer-le-Lac, ceci conformément à la planification 2010-2025 des lits EMS du district de la Broye. Le comité s'est également intéressé à développer d'autres projets, parmi lesquels la possibilité de diversifier les modes de prise en charge et d'accompagnement des personnes âgées et la possibilité de créer une structure intercantonale d'aide et de soins à domicile.

Hôpital intercantonal de la Broye (HIB) : L'adoption par les Grands Conseils des cantons de Fribourg et de Vaud du nouveau statut juridique aura été le fait marquant de l'année. Cela n'a toutefois pas empêché le conseil d'administration de développer de nombreux projets et de veiller à favoriser les collaborations avec d'autres établissements.

COSAF : La commission a traité de nombreuses demandes d'indemnité forfaitaire, tout en suivant attentivement le développement des collaborations entre les différents acteurs médico-sociaux.

CODEMS : La commission a validé le nouveau mode de calcul des frais financiers et d'investissements des EMS et suivi les premières étapes de la mise en œuvre de la planification 2010-2025 des lits EMS du district de la Broye.

7.7.6 Domaine de la DFIN

Informatique : La préfecture suit attentivement le développement des outils et des prestations informatiques à disposition des administrations et des particuliers.

7.7.7 Domaines de la DAEC

Association de la Grande Cariçaie : La nouvelle association a trouvé son rythme de croisière et peut ainsi œuvrer efficacement à la conservation et à l'intégrité à long terme des réserves naturelles de la rive sud du lac de Neuchâtel.

Commission paritaire consultative des réserves naturelles de la rive sud : La commission paritaire a élaboré un nouveau cahier des charges, de façon à préciser son rôle et les attentes des cantons de Fribourg et de Vaud à la suite de la création de l'association de la grande cariçaie. Ce nouveau cahier des charges a été soumis à l'aval des cantons et la commission reste dans l'attente de leur détermination.

Commission intercantonale pour l'entretien de la Petite-Glâne et du Fossé Neuf : La commission poursuit son suivi des travaux d'entretien des berges de la Petite-Glâne et du Fossé Neuf, tout en portant une attention particulière au projet de revitalisation développé par les communes fribourgeoises de St-Aubin et Vallon et vaudoises de Missy et Vully-les-Lacs.

Plan directeur intercantonal : Avec l'adoption de la révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, la perspective de voir aboutir rapidement le plan directeur intercantonal de la Broye s'est quelque peu estompée. Quoiqu'il en soit, les cantons ont confirmé la nécessité de poursuivre les travaux. Aussi, la région va dégager les forces nécessaires avec l'objectif de lancer la consultation publique dans le courant de l'année 2014. Il s'agira bien évidemment de pouvoir compter sur le soutien des Direction et Département en charge de l'aménagement du territoire des cantons de Fribourg et de Vaud.

Transports publics : Le travail entrepris par la Communauté régionale de la Broye, les Services de la mobilité des cantons de Fribourg et de Vaud, les tpf et Car Postal a porté ses fruits avec la mise en consultation, durant l'automne, du nouveau réseau de transports par bus dans la Broye. Le projet a été bien accueilli et permettra véritablement de favoriser non seulement la mise en œuvre du RER dans la région mais encore l'usage des transports publics dans leur ensemble.

Entente intercommunale pour le développement du secteur stratégique Rose de la Broye : La table ronde sur la politique foncière active dans le canton de Fribourg a conforté l'entente intercommunale dans ses doutes quant aux réelles possibilités de développer à moyen terme le secteur Rose de la Broye.

Gens du voyage : Quand bien même la réalisation d'une aire d'accueil officielle semble en bonne voie, il s'agit, dans l'intervalle, d'assurer l'accueil des gens du voyage dans les meilleures conditions possibles.

Aérodrome militaire de Payerne : Le groupe de contact Aérodrome militaire de Payerne, présidé par le préfet de la Broye, a poursuivi ses réflexions et ses échanges, accompagnant notamment la procédure d'approbation du règlement d'exploitation militaire. L'achat d'un nouvel avion de combat a également nourri les réflexions du groupe de contact. Il s'agira de veiller à ce que l'arrivée de ce nouvel avion, stationné très vraisemblablement à Payerne, génère également la création d'un certain nombre d'emplois.

7.8 Préfecture de la Veveyse

Préfet : **Michel Chevalley**

7.8.1 Domaines de la DICS

Loi scolaire. Telle qu'elle se présente aujourd'hui, la nouvelle loi scolaire suscite les craintes des communes qui avoisinent les 1'000 habitants. L'idée de ne plus correspondre à un cercle scolaire porte un nouveau coup à la notion d'autonomie communale.

Ecoles obligatoires. Une étude démographique met en évidence l'augmentation importante du nombre d'élèves et donne des indications précieuses pour les indispensables travaux de transformations et d'agrandissement des infrastructures scolaires et sportives.

Le précédent constat est valable tout aussi bien pour le Cycle d'orientation (30 millions de francs à investir) que pour les écoles primaires. Différents cercles scolaires doivent en effet envisager l'ouverture de nouvelles salles de classes supplémentaires.

Loi sur la jeunesse. Un partenariat s'est installé entre l'Atelier jeunesse, «Tous unis contre la violence» et REPER. Les forces vives du district se regroupent autour du projet Paysages éducatifs, projet soutenu financièrement par le Canton et par la Fondation Jacob's.

7.8.2 Domaines de la DSJ

Police. La Police dite **de proximité** porte bien son nom. Son travail, sa présence sont appréciés de tous. Et du préfet en particulier, responsable de la sécurité et de l'ordre public, qui peut compter sur elle pour lui rendre moult services.

Côté **Police mobile**, le constat est le même qu'ailleurs: le district n'a pas échappé à la vague de cambriolages qui a déferlé sur le canton.

Sapeurs-pompiers. Les 4 corps de sapeurs-pompiers fonctionnent à satisfaction. Le Centre de renfort assume pleinement le lead. Seuls soucis, mais de taille: la relève, l'instruction et la mobilisation de plus en plus difficile de miliciens.

Protection de la population. Elle prend forme, même si c'est moins visible sur le terrain que sur les organigrammes.

Etablissements publics. La situation s'est considérablement améliorée, relativement aux nuisances nocturnes souvent dénoncées en ville. Certains établissements prennent des dispositions drastiques pour pouvoir, un jour, demander une patente B+. Ceci explique peut-être cela.

7.8.3 Domaines de la DIAF

Communes. L'engagement du conseiller communal tient parfois de l'apostolat et son recrutement s'avère de plus en plus ardu.

Les synergies et l'état d'esprit qui prévalent aux rencontres entre les 9 communes du district restent bons. La Conférence des syndicats, en principe mensuelle, y est probablement pour beaucoup.

La Préfecture, respectivement le préfet, ont des contacts privilégiés quasi-quotidiens avec les communes, avec les membres des autorités ou avec l'administration. Collaborateurs ou préfet répondent ainsi à de nombreuses questions, proposent des solutions aux problèmes présentés, conseillent, encadrent...

Fusion de communes. Force est d'admettre que la campagne de fusions de communes fut un coup d'épée dans l'eau. Il n'y a plus grand espoir d'arriver à quelque chose de concret durant la présente période administrative.

Petit Conseil. 5 ou 6 fois l'an, le Petit Conseil réunit les 6 députés et le préfet. Ils traitent, soit des objets de la future session, soit des thèmes les plus porteurs pour le district.

7.8.4 Domaines de la DEE

Région Glâne-Veveyse (RGV). C'est indiscutablement au poste de pilotage de la machine RGV que les principaux axes de développement du district et de la région s'esquissent.

La RGV s'occupe de tout ce que les communes veulent faire ensemble, dès lors qu'il ne s'agit ni d'écoles, ni de réseau santé. Les principaux dossiers concernent l'énergie, l'écologie industrielle, les recherches d'économies et d'efficience dans la gestion du ménage communal, pour ne citer que ces quelques exemples.

Tourisme. Même si les Monte-Pente de Corbetta fêtent leur 75^{ème} anniversaire, le tourisme reste une préoccupation majeure. Il faut absolument qu'il trouve un second souffle et tende vers la diversification de l'offre, vers l'accueil hôtelier, aujourd'hui nettement insuffisant.

Heureusement, il y a quelques idées dans l'air, qui ne demandent qu'à être concrétisées. Mais qui demandent également beaucoup d'argent et un certain courage, tant il est délicat d'investir aujourd'hui dans des projets qui ne sont pas totalement sûrs.

7.8.5 Domaines de la DSAS

Hôpital fribourgeois (HFR). La fermeture du site veveysan a bien évidemment eu des répercussions importantes sur les activités de 2013, car, avant qu'un chef de projet ne soit nommé et ne reprenne les rênes, il a fallu faire preuve de réactivité et construire quelques scénarii qui permettraient de pallier le vide sanitaire.

La décision du Conseil d'Etat a provoqué une onde de choc chez les Veveysans, un sentiment très désagréable d'être victimes d'une inégalité de traitement.

Ce coup de tonnerre dans le ciel hospitalier a provoqué de gros soucis, multiplié les réunions tous azimuts, obligé à trouver des réponses pragmatiques aux problèmes sanitaires des gens de toute une région.

Réseau Santé de la Veveyse (RSV). Le RSV a ainsi pris du gilet, puisqu'il va s'occuper de l'infrastructure, de la mise en place d'un Centre médical. Il a également pris sous son aile le nouveau service des curatelles et travaille à la fusion des services sociaux du district, actuellement au nombre de trois.

Service d'aide et soins à domicile. Les principales modifications des prises en charge pré et post-hospitalières font exploser les demandes enregistrées par le service. Il y a très clairement report de charges et celles-ci, à la longue, vont, elles aussi, péjorer les finances communales.

Etablissements médico-sociaux pour personnes âgées (EMS). Les deux institutions veveysannes font des cheveux blancs aux édiles communaux. Il va falloir y investir près de 40 millions de francs.

7.8.6 Domaines de la DFIN

Finances communales. La croissance, évoquée plus haut, a forcément des incidences sur les finances publiques et, in fine, sur le porte-monnaie du contribuable.

Ce souci pécuniaire est amplifié par le fait que l'Etat ait pris des mesures drastiques, qui neuf fois sur dix, péjorent les finances communales.

SITel. Du côté du SITel, le service est en tout point remarquable. Compétences, cordialité, célérité sont très appréciées.

7.8.7 Domaines de la DAEC

Aménagement du territoire. La LAT fédérale, pour le moins contraignante, donne l'impression de menacer tout projet de développement.

Droit des constructions. Le nouveau droit des constructions bouleverse le travail des communes et des préfectures et occasionne un surcroît de travail important.

Transports. La Commission transports de la RGV continue à passer au crible tout ce qui concerne les transports publics, la desserte fine. Elle collabore étroitement avec les régions voisines et les prestataires de service.

Agglomérations. Le préfet représente le canton dans le projet d'agglomération Rivelac et la région dans le PDR Oron-Lavaux. Le premier projet a essuyé un refus de la Confédération, le second peine à trouver ses marques, peut-être à cause d'une grande hétérogénéité du nouveau district Lavaux-Oron.

7.9 Activités judiciaires et administratives, tableau des statistiques

	Sarine	Singine	Gruyère	Lac	Glâne	Broye	Veveyse
Plaintes et dénonciations	8399 (8303)	1011 (1142)	2202 (2508)	2914 (2622)	438 (628)	951 (1046)	668 (577)
Tentatives de conciliation:	399 (392)	48 (66)	110 (154)	48 (48)	56 (65)	71 (77)	60 (32)
<i>ayant abouti</i>	259 (244)	27 (26)	52 (84)	24 (17)	24(41)	23 (33)	37 (27)
<i>ayant échoué</i>	140 (148)	17 (23)	39 (51)	24 (31)	18 (20)	29 (31)	23 (5)
Ordonnances pénales:	7926 (7840)	946 (1104)	2092 (2354)	2860 (2565)	381 (563)	880 (969)	608 (545)
<i>définitives</i>	7871 (7774)	942 (1070)	2035 (2291)	2824 (2531)	379 (551)	864 (953)	591 (525)
<i>frappées d'opposition</i>	55 (66)	15 (16)	57 (63)	36 (34)	2 (12)	16 (16)	17 (20)
Recours administratifs	51 (46)	20 (10)	37 (18)	11 (18)	14 (17)	23 (34)	5 (11)
Permis de construire	795 (671)	364 (353)	534 (588)	382 (360)	219 (269)	328 (422)	161 (197)
<i>délivrés</i>	688 (643)	360 (349)	512 (571)	320 (334)	211 (262)	317 (412)	161 (192)
<i>Refusés</i>	2 (6)	1 (2)	8 (3)	0 (2)	8 (7)	4 (2)	0 (1)
<i>Annulations de demandes de permis</i>	5 (5)	3 (2)	14 (14)	3 (14)	0 (0)	7 (8)	0 (4)
Permis de chasse	487 (506)	311 (322)	655 (632)	160 (158)	203 (213)	219 (210)	288 (296)
Permis de pêche	1518 (1695)	1328 (1268)	1901 (2052)	2834 (2491)	285 (252)	712 (756)	220 (201)
Permis et impôts pour les chiens	3715 (3851)	2724 (-)	3028 (3050)	2085 (-)	1908 (1870)	1913 (2079)	1415 (1398)
Mises en bières	27 (25)	2 (2)	6 (10)	0 (0)	3 (6)	1 (2)	3 (0)
Autorisations diverses	3707 (4033)	912 (1102)	2400 (2821)	1459 (1666)	796 (959)	1199 (1272)	858 (684)
Privation de liberté (mandat d'amener)	33 (34)	0 (4)	21 (30)	5 (0)	17 (6)	0 (0)	11 (3)
Autorisations d'installer un système de vidéosurveillance	13 (9)	7 (0)	7 (0)	1 (0)	3 (1)	3 (2)	3 (-)
<i>Admises</i>	12 (9)	7 (0)	7 (0)	1 (0)	3 (0)	2 (2)	3 (-)
<i>refusées</i>	1 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (1)	1 (0)	0 (-)

8 Institut agricole de l'Etat de Fribourg

Directrice: Geneviève Gassmann

8.1 Activités et événements particuliers

L'Institut agricole de l'Etat de Fribourg a vécu une année rythmée par le jubilé des 125 ans de son existence et des 750 ans de la première trace écrite sur la Grangia Nova, la Grange Neuve. L'année a été jalonnée de plusieurs manifestations. Au travers de rappels historiques, de présentations actuelles et de perspectives d'avenir, plusieurs événements ont permis de rappeler aux spécialistes et non spécialistes, partenaires et grand public, l'importance pour le canton de Fribourg de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de l'intendance, de la formation professionnelle et du conseil, ainsi que des prestations offertes aux professionnels.

Le renforcement des filières des professions sylvicoles et horticoles consolide encore le rôle de l'Institut, et donc du canton, dans les métiers verts.

En parallèle, l'année a été marquée par la mise en place de nouvelles filières de formation suite à des réformes au niveau fédéral et à la consolidation des existantes.

Les collaboratrices et collaborateurs de l'Institut, en particulier celles et ceux des stations ont aussi œuvré de nombreuses heures à la préparation, la coordination de l'entrée en vigueur de la Politique agricole 2014-17. L'accompagnement pertinent et efficace des professionnels est au centre de cet effort.

Le développement et la conduite des exploitations, y compris les aménagements extérieurs de l'Institut, sont revus de manière systématique afin d'en faire de précieux outils pédagogiques au service de la formation et donc des enseignants et des élèves.

L'Institut participe également au projet de déplacement des activités de Agroscope Liebefeld qui va conduire à la construction d'un bâtiment sur le site de Posieux. Il est en effet essentiel pour Grangeneuve de participer pleinement à la création d'un centre de compétence reconnu au niveau fédéral et international dans les domaines agricoles et agroalimentaires qui augmente la notoriété de Grangeneuve.

La mise en place d'un management par la qualité est également un projet en cours qui mobilise la direction et les cadres de l'Institut, notamment par des travaux de groupes et la formation continue. Mise à jour constante du système qualité, nouvelle certification (ISO 22'000), mise en place d'indicateurs de contrôle, réflexion stratégiques sont autant de tâches complexes et exigeantes sur lesquelles les collaboratrices et collaborateurs de l'Institut doivent être formés.

8.2 Formations professionnelles

Les centres de formation professionnelle de Grangeneuve, soutenus par la Commission consultative et les Commissions de formation, ont fonctionné régulièrement au service de 1025 (1057) élèves.

8.2.1 Formation des métiers de la terre et de la nature

	Nombre d'élèves / candidats
Apprentissage agricole (CFC et AFP)	239 (267)
Apprentissage forestier-bûcheron	52 (52)
Apprentissage horticole (CFC, AFP et élémentaire)	163 (161)
Cours préparatoire au brevet fédéral agricole	83 (75)
Cours préparatoire au diplôme fédéral agricole	38 (60)
Cours préparatoire aux brevets fédéraux horticole pour spécialiste de gazon, de sport et de golf, pour spécialiste de soins aux arbres, paysagistes, spécialistes d'entretien espace vert, spécialistes en jardins naturels, floriculteurs, cultivateurs de plantes vivaces et pépiniéristes	91 (67)
Cours préparatoires à l'examen professionnel partiel paysagiste, conducteur de travaux (diplôme 1 ^{ère} partie)	13 (15)
Ecole de commerce de 20 semaines	15 (6)
Ecole supérieure d'agrocommerce et d'agrotechnique	11 (16)

Après la réforme de la formation initiale, c'est maintenant au tour de la formation agricole supérieure d'entamer sa réforme. Le brevet fédéral agricole gagne en importance et la formation traite, en plus des habituels aspects techniques, de la rentabilité et de la commercialisation des différentes productions. Le diplôme fédéral agricole quant à lui se consacre d'avantage à l'établissement d'un business plan. C'est un pas important que doit franchir le corps enseignant, ce d'autant plus que les candidats peuvent choisir librement l'établissement qui les préparera à ces examens. Au vu des effectifs, il semble que Grangeneuve se soit bien positionné avec cette nouvelle offre de formation.

Les formations horticoles supérieures répondent également à un réel besoin. Grangeneuve est devenu en quatre ans le plus grand établissement de formation supérieure en horticulture du pays. Il contribue ainsi activement à une meilleure qualification des professionnels des métiers verts.

8.2.2 Formation des métiers de l'intendance, du lait et de l'agroalimentaire

	Nombre d'élèves / candidats
Gestionnaire en intendance, formation modulaire	25 (36)
Cours préparatoire aux examens fédéraux de brevet et de diplôme paysanne	11 (8)
Apprentissage en intendance (CFC et AFP)	79 (84)
Apprentissage en technologie laitière (CFC et AFP)	123 (121)
Apprentissage en technologie alimentaire (CFC et AFP)	42 (48)
Cours préparatoire au brevet fédéral de technologue en industrie laitière	12 (12)
Cours préparatoire au diplôme fédéral de technologue en industrie laitière	13 (-)
Cours préparatoire au brevet fédéral de technologue en denrées alimentaires	- (11)
Ecole supérieure technique agroalimentaire	15 (18)

29 contrats d'apprentissage ont été signés entre le Réseau fribourgeois d'entreprises formatrices des gestionnaires en intendance et employés en intendance et les apprentis.

Les cours de technologues en denrées alimentaires ont débuté sous la nouvelle réforme, pour laquelle les supports de cours ont dû être élaborés et traduits.

8.3 Economie laitière

Le Service de consultation fromagère et laitière (CASEi) a poursuivi son activité auprès d'environ 270 fromagers et 4'000 producteurs de lait.

Le Laboratoire agroalimentaire fribourgeois a effectué de nombreuses analyses pour les mêmes clients. Il a assuré le service de ramassage des échantillons pour son partenaire Suisselab, à Zollikofen, dans les cantons de Fribourg, Neuchâtel, Vaud et Jura.

8.4 Prestations de service

En 2013, les faits importants pour les Stations agricoles sont les suivants :

8.4.1 Suppression des directives d'épandage des engrais de ferme

L'hiver 2012/2013 a été la période d'entrée en vigueur des directives concernant l'épandage des engrais de ferme du canton de Fribourg. Suite notamment à la publication officielle du module de l'aide à l'exécution pour la protection de l'environnement dans l'agriculture, les directions de la DAEC et de la DIAF ont décidé d'un commun accord de supprimer ces directives. Un groupe de travail composé de représentants de différents services de l'Etat (SeN, DIAF, SAgri, IAG, etc.) s'est réuni plusieurs fois pour définir une proposition soumise aux deux directions. Les directives ont été supprimées en septembre 2013.

Durant tout l'automne et l'hiver 2012/2013, Grangeneuve a répondu aux questions des agriculteurs et leur a communiqué, via le site Internet de Grangeneuve, des informations régulières quant aux points à prendre en compte avant de prendre une décision par rapport à un éventuel épandage.

8.4.2 Journée FRIBO

Le 27 mars 2013 a eu lieu à Grangeneuve une journée consacrée au sol dans le cadre du 25^e anniversaire du FRIBO. Cette journée était composée d'exposés le matin et des postes thématiques l'après-midi. Le réseau FRIBO comporte

250 sites sur le territoire fribourgeois, c'est-à-dire un site pour 400 ha. En Europe, Fribourg est une des rares régions d'Europe à disposer des résultats de 25 ans d'analyses. Il est en plus d'un grand intérêt de disposer d'échantillons conservés permettant en tout temps de refaire des analyses.

8.4.3 Accompagnement des agriculteurs dans la nouvelle politique agricole 2014-17

2013 était une année transitoire avant l'entrée en vigueur de la nouvelle politique agricole. Dans ce contexte et dans le but d'informer au mieux les agriculteurs, les stations agricoles ont organisé à la fin 2012 deux séances d'information avec comme orateur principal M. Jacques Bourgeois, conseiller national et directeur de l'Union Suisse des Paysans.

Durant 2013, plus de 50 séances d'information ont été menées par Grangeneuve pour informer les agriculteurs notamment sur les projets de réseaux OQE et qualité du paysage. Les stations agricoles sont notamment actives dans le groupe de travail cantonal pour la mise sur pied du pilier «contribution à la qualité du paysage».

En septembre 2013, les stations agricoles ont organisé deux journées sur la thématique «Produire !». Grangeneuve a accueilli quelques 400 participants.

En décembre 2013, les vulgarisateurs des stations agricoles se sont déplacés dans le terrain en organisant 33 séances d'information, dès la sortie des ordonnances. Les stations agricoles informent régulièrement les agriculteurs à travers le site internet de la Vulg mais également par la publication d'informations dans le Terre à Terre.

8.4.4 Projets internes

Le projet de réorganisation du secrétariat au niveau des stations agricoles est terminé. La mise en place opérationnelle va être réalisée en 2014.

Le projet réorganisation des stations agricoles a débuté officiellement par une séance de kick-off le 6 décembre 2013.

Le projet réorganisation des essais a débuté en juillet 2013 et occupera les collaborateurs des stations agricoles sur la première moitié de 2014.

8.5 Exploitations

La nouvelle dénomination des exploitations, telle que Ferme-Ecole de Grangeneuve, Ferme-Ecole de Sorens et Jardins-Ecoles de Grangeneuve a été adoptée.

Un travail et une contribution de grande envergure pour la préparation adéquate des différentes postes pour les journées thématiques «Produire !» a été fourni.

Les faits principaux qui ont concerné les exploitations en 2013, sont les suivants:

8.5.1 Ferme-Ecole de Grangeneuve

- > Bons résultats dans les grandes cultures en ce qui concerne le blé, l'orge et le triticale pour la sélection, les pommes de terre pour la consommation et le maïs pour l'alimentation en vert et aussi la fourniture en fourragères
- > Augmentation continue du niveau génétique du cheptel des truies et des performances de reproduction avec l'objectif de faire figurer Grangeneuve parmi les meilleures exploitations productrices de remontés de Suisse
- > Participation de plusieurs collaborateurs à la réussite logistique lors de la Confrontation européenne Fribourg de 2013
- > Vente de onze vaches et de trois taureaux d'élevage de très bonne qualité génétique à des prix supérieurs aux moyennes du moment
- > Intégration de l'atelier mécanique dans la Ferme-Ecole
- > Mise en place d'un groupe interdisciplinaire de travail et de suivi de la pâture sur la Ferme-Ecole de Grangeneuve pour mieux connaître et optimiser la pratique de la pâture
- > Partie intégrante et active de la Ferme-Ecole dans le cadre du Réseau Ecologique du Bas-Gibloux et Environs depuis 2012
- > Gestion suivie et plus économe des pâtures sur la Ferme-Ecole
- > Assainissement des conduites à lisier

-
- > Installation d'un évacuateur à fumier pour une rangée de vaches à la Ferme-Ecole pour alléger sensiblement la pénibilité du travail

8.5.2 Ferme-Ecole de Sorens

- > Continuité dans la fourniture de données fiables et adéquates pour l'aboutissement des essais mis en place pour Agroscope Liebefeld-Posieux sur la Ferme-Ecole malgré des conditions de pâturage particulièrement difficiles
- > Poursuite du premier cours FSIP Cervidés en Suisse Romande (Formation Spécifique et indépendante de la Profession) par plusieurs des collaborateurs, avec le dessein de profiler l'élevage de cerfs de la Ferme-Ecole pour la formation et aussi pour la fourniture d'animaux de renouvellement ou de remotes et les activités de mentorat pratique pour les nouveaux éleveurs

8.5.3 Jardins-Ecole et Le Magasin

- > Stockage, commercialisation et développement des ventes de vins de l'Etat, en étroite collaboration avec l'administrateur et son adjoint, directement rattachés à la DIAF
- > Rénovation et mise aux normes du local pour la préparation des légumes à proximité du Magasin

8.5.4 Exploitations en général

- > Participation active et constructive de nombreux collaborateurs et de tous les apprentis des exploitations à la présence de Grangeneuve et de l'animation du stand sur une semaine à Fribourg Centre dans le cadre du 125^e anniversaire de Grangeneuve
- > Poursuite de la mise à jour des éléments concernant la sécurité sur les Fermes-Ecoles
- > Très bonne utilisation des deux Fermes-Ecoles durant de nombreuses journées pour les cours interentreprises agricoles et horticoles, les journées interdisciplinaires ainsi que pour toutes les procédures de qualification (examens CFC agricoles)
- > Echange de nombreuses parcelles avec Agroscope Liebefeld-Posieux-Haras pour rendre service aux besoins de la recherche
- > Certification ISO 22'000 pour les Ateliers laitiers

9 Etablissement d'assurance des animaux de rente (SANIMA)

Administrateur : **Hubert Jungo**

SANIMA est un établissement public, doté de la personnalité juridique. Il est rattaché administrativement à la DIAF. SANIMA est chargé:

- > d'assurer les animaux de rente selon le principe de la mutualité et conformément aux dispositions de la loi du 13 février 2003 sur l'assurance des animaux de rente;
- > d'exécuter les tâches qui lui sont confiées par la loi du 22 mai 1997 d'application de la législation fédérale sur l'élimination des déchets animaux.

Conformément à la loi du 13 février 2003 sur l'assurance des animaux de rente (LAAR), les activités et comptes annuels font l'objet d'un rapport séparé de la Commission administrative de SANIMA. Référence soit au dit rapport.

10 Etat du personnel

Pouvoirs – Directions Centres de charges		Comptes 2013 EPT	Comptes 2012 EPT	Ecart EPT
Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts		438.98	428.69	10.29
<i>Administration centrale</i>		251.88	243.72	8.16
3400 / ICAS	Secrétariat général	12.24	11.07	1.17
3405 / ETCI	Service de l'état civil et des naturalisations	26.75	27.45	-0.70
3410 / PREF	Préfectures	39.27	38.47	0.80
3415 / DECO	Service des communes	7.90	7.91	-0.01
3425 / AGRI	Service de l'agriculture	23.40	23.15	0.25
3430 / OVET	Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires	81.28	76.59	4.69
3445 / SFOR	Service des forêts et de la faune	60.28	58.32	1.96
3460 / VILA	Vignobles de Lavaux	0.76	0.76	
<i>Secteurs spéciaux, établissements divers</i>		187.10	184.97	2.13
3440 / IAGR	Institut agricole de l'Etat de Fribourg	169.25	166.29	2.96
3445 / SFOR	Service des forêts et de la faune	16.61	17.44	-0.83
3461 / VIVU	Vignobles du Vully	1.24	1.24	